



**Nations Unies**

# **Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**1<sup>er</sup> juillet 2004-30 juin 2005**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixantième session  
Supplément n° 13 (A/60/13)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixantième session  
Supplément n° 13 (A/60/13)

**Rapport du Commissaire  
général de l'Office de secours  
et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine  
dans le Proche-Orient**

**1<sup>er</sup> juillet 2004-30 juin 2005**



Nations Unies • New York, 2005



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations . . . . .		iv
Lettre d'envoi . . . . .		v
Lettre datée du 26 septembre 2005, adressée au Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient par la Présidente de la Commission consultative de l'Office . . . . .		vii
I. Généralités . . . . .	1–41	1
II. Évolution générale des programmes de l'Office . . . . .	42–179	12
A. Éducation . . . . .	42–64	12
B. Santé . . . . .	65–111	19
C. Aide d'urgence et services sociaux . . . . .	112–144	31
D. Programme de microfinancement et de microentreprises . . . . .	145–167	40
E. Relations avec les parties directement concernées . . . . .	168–170	47
F. Collecte de fonds . . . . .	171–174	48
G. Appels d'urgence . . . . .	175–179	48
III. Finances . . . . .	180–197	51
A. Structure financière . . . . .	180–183	51
B. Budget, recettes et dépenses . . . . .	184–192	51
C. Activités non financées par le budget ordinaire . . . . .	193–194	53
D. Situation financière actuelle . . . . .	195–197	53
IV. Affaires juridiques . . . . .	198–278	55
A. Personnel de l'Office . . . . .	198–231	55
B. Services et locaux de l'Office . . . . .	232–270	64
C. Questions diverses . . . . .	271–278	75
 <i>Annexes</i>		
I. Informations statistiques et financières . . . . .		78
II. Documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU . . . . .		94

---

## Abréviations

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
FDI	Forces de défense israéliennes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ROR	Vaccin(ation) rougeole, oreillons et rubéole
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise

---

## Lettre d'envoi

Le 26 septembre 2005

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, en application du paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale du 8 décembre 1949 et du paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) de l'Assemblée générale du 12 décembre 1958.

Le chapitre premier donne un aperçu des événements et des faits nouveaux intervenus dans la région du point de vue du fonctionnement de l'UNRWA dans ses cinq zones d'opérations, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et décrit la situation financière de l'Office au cours de la période considérée.

Le chapitre II traite de l'évolution générale des programmes de l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aide d'urgence et des services sociaux, et du microfinancement et de la microentreprise, ainsi que de ses relations avec les parties directement concernées, de ses activités d'appel de fonds, de ses appels d'urgence et de ses projets.

Le chapitre III porte sur les questions financières, notamment le budget ordinaire, les budgets des projets et les budgets des activités d'urgence, les recettes et les dépenses, les activités extrabudgétaires et la situation financière courante de l'Office.

Le chapitre IV présente les questions juridiques, en ce qui concerne en particulier le personnel, les services et les locaux de l'Office, et les circonstances qui restreignent les opérations de l'Office.

Le chapitre V présente des renseignements sur les opérations de l'Office et ses principaux programmes dans le secteur jordanien, tandis que le chapitre VI traite du secteur libanais, le chapitre VII du secteur de la République arabe syrienne, le chapitre VIII de la Cisjordanie et le chapitre IX de la bande de Gaza.

L'annexe I présente des renseignements statistiques et financiers relatifs aux réfugiés palestiniens et aux programmes, aux finances et au personnel de l'Office. L'annexe II se réfère aux documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président de l'Assemblée générale  
Organisation des Nations Unies  
New York

---

Selon la pratique établie, le projet de rapport annuel a été remis à l'avance aux 10 membres de la Commission consultative de l'Office, dont les observations et les commentaires ont été attentivement pris en considération. Le texte a été examiné avec les membres de la Commission lors d'une réunion tenue à Amman le 26 septembre 2005. Les vues de la Commission m'ont été communiquées par une lettre de son président, qui est reproduite ci-après.

Cette année encore, j'ai remis le projet de rapport aux représentants du Gouvernement israélien. En application de la décision 48/417 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1993, tendant à ce que la Commission consultative établisse des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine, un représentant de cette dernière a assisté à la réunion que la Commission a tenue le 26 septembre 2005 et il a reçu lui aussi communication du projet de rapport.

Le Commissaire général de l'Office de secours  
et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient  
(*Signé*) Karen **Koning AbuZayd**



---

**Lettre datée du 26 septembre 2005, adressée au Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient par la Présidente de la Commission consultative de l'Office**

1. À sa session ordinaire, le 26 septembre 2005, la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a examiné votre projet de rapport annuel sur les activités et les opérations de l'Office pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, qui sera présenté à l'Assemblée générale, à sa soixantième session.

2. La Commission a exprimé sa profonde gratitude à Peter Hansen qui a pris sa retraite le 31 mars 2005, après neuf années exceptionnelles en tant que Commissaire général de l'UNRWA. Son courage et son dévouement à la cause des réfugiés de Palestine dans des périodes extrêmement difficiles ont été une inspiration pour nous tous. La Commission s'est également félicitée de votre nomination en tant que Commissaire général à compter du 28 juin 2005 et s'est engagée à vous apporter son plein appui dans l'exercice de vos fonctions au cours des trois prochaines années.

3. La période de décembre 2004 à juin 2005 a été marquée par une amélioration de la situation dans le territoire palestinien occupé sur le plan de la sécurité. La Commission s'est félicitée de la tenue d'élections présidentielle et municipales libres et régulières et du désengagement israélien de la bande de Gaza et de certains secteurs de Cisjordanie. Elle espère que la poursuite de progrès par les parties dans l'application de la Feuille de route renforcera la stabilité et permettra d'avancer dans le processus de paix et d'améliorer les conditions pour les réfugiés de Palestine en Cisjordanie et à Gaza. La Commission encourage l'UNRWA à continuer à coopérer étroitement avec l'équipe du Quatuor, dirigée par James Wolfensohn, et avec l'Autorité palestinienne sur les questions relatives au désengagement de Gaza et à l'informer régulièrement de sa réponse.

4. Durant la période considérée, la situation en matière de sécurité s'est légèrement améliorée dans le territoire palestinien occupé, malgré la persistance des violences et des incursions et opérations militaires dans les camps de réfugiés et alentour et l'absence de progrès politique. En conséquence, la Commission a noté avec préoccupation la persistance de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, attestée par le déplacement de nombreux Palestiniens du fait de la destruction de leurs logements; de la détérioration des conditions sanitaires; des niveaux élevés de pauvreté; de l'interruption des programmes éducationnels; et de la difficulté croissante de la population palestinienne à subvenir à ses besoins face à la dégradation continue de la situation économique et sociale depuis septembre 2000, décrite dans votre rapport. Ces conditions ont eu des effets particulièrement graves sur les réfugiés palestiniens qui sont souvent parmi les groupes les plus déshérités et les plus vulnérables de la population, et ont exigé un engagement supplémentaire de l'Office.

---

5. La Commission a également noté avec préoccupation que la poursuite de la construction du mur de séparation, les bouclages internes et externes, les couvre-feux et autres restrictions imposés par les autorités israéliennes, tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, entravaient gravement la mobilité des Palestiniens et avaient des répercussions sur leur vie quotidienne et leur avenir. Les restrictions ont aussi entravé considérablement la capacité de l'Office de transférer du personnel et une assistance humanitaire vers ceux qui en avaient un besoin urgent. La Commission a noté l'impact négatif de ces pratiques sur les opérations de l'UNRWA et réaffirmé qu'il était indispensable de prendre d'urgence des mesures afin d'éliminer les restrictions imposées aux mouvements du personnel de l'Office et à ses biens, conformément au droit international et aux accords conclus entre l'UNRWA et le Gouvernement israélien.

6. La Commission s'est également déclarée préoccupée par la situation difficile et instable dans la bande de Gaza, qui a, à maintes reprises, conduit l'ONU à déclarer le niveau de sécurité IV entre le 20 juillet et le 25 décembre 2004 et depuis le 15 août 2005, d'abord en raison des opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza et ensuite du fait de l'aggravation de la violence à Gaza. Cette situation a contraint l'Office à réinstaller la plupart des membres de son personnel international du siège, ce qui a gravement perturbé les opérations au siège. La Commission a rendu hommage au personnel de l'Office qui était demeuré dans la bande de Gaza afin d'y assurer la poursuite de tous les programmes ordinaires et des opérations d'urgence, malgré une situation extrêmement précaire en matière de sécurité. Elle a réaffirmé qu'il était urgent de respecter l'intégrité de l'ONU et les immunités de son personnel, notamment dans le cas du personnel humanitaire qui opérait courageusement dans les zones de conflit, comme il est indiqué dans la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité.

7. La Commission a noté que, jusqu'à la fin de 2004, les donateurs avaient versé des contributions d'un montant de 432,7 millions de dollars, en réponse aux appels d'un montant de 739 millions de dollars. Elle a également noté que l'Office avait lancé des appels d'un montant total de 185,8 millions de dollars pour 2005. Elle a noté avec préoccupation que le niveau de réponse de la communauté internationale aux appels d'urgence n'avait pas augmenté, dans la mesure où, à la mi-septembre 2005, un montant de 93,1 millions de dollars seulement avait été annoncé et où le montant effectivement reçu n'était que de 56,8 millions de dollars. Compte tenu de la persistance de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, la Commission a lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle fasse tout son possible pour augmenter ses contributions aux programmes d'urgence de l'Office et demande à l'UNRWA d'examiner d'autres moyens d'élargir la base des donateurs, afin de répondre aux besoins de l'Office et à ceux des réfugiés. Elle a également demandé à l'UNRWA de continuer à examiner avec attention ses programmes d'urgence et priorités, et ses analyses de ces besoins d'urgence.

8. La Commission a souligné qu'il était primordial d'adopter une approche fondée sur la planification stratégique, lancée par le plan à moyen terme, afin d'orienter l'établissement du budget ordinaire, ce qui est indispensable pour que l'Office puisse répondre de manière appropriée aux besoins de réfugiés dans les cinq zones d'opérations. Elle a également demandé aux donateurs de maintenir des niveaux suffisants de financement, compte tenu des besoins croissants des réfugiés, et à l'UNRWA de poursuivre ses efforts afin de contacter les donateurs non traditionnels.

---

9. La Commission a exprimé sa profonde gratitude aux gouvernements des pays d'accueil et aux donateurs pour le soutien et les services qu'ils continuent de fournir aux réfugiés palestiniens, notant l'importante contribution apportée par l'Organisation de libération de la Palestine et les services qu'elle fournit à ces réfugiés.

10. La Commission a félicité l'Autorité palestinienne des efforts qu'elle a faits pour rembourser sa dette au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) envers l'UNRWA et noté avec appréciation les efforts de l'Office concernant le suivi de cette question. Elle a demandé à ce dernier de continuer à examiner, avec l'Autorité palestinienne, la question de l'exemption de la TVA pour l'UNRWA et du remboursement de la TVA à recouvrer. Elle l'a également prié de continuer à demander aux autorités israéliennes de rembourser toutes les taxes portuaires à régler, conformément à l'accord Comay-Michelmores de 1967 entre Israël et l'UNRWA. La Commission a de nouveau noté qu'un montant de 5,1 millions de dollars n'avait toujours pas été acquitté par le Siège de l'ONU en ce qui concerne les dépenses encourues par l'Office pour le transfert de son siège de Vienne à Gaza en 1996, conformément aux instructions de l'Organisation.

11. La Commission a souligné l'importance du processus de suivi de la Conférence de Genève tenue les 7 et 8 juin 2004. De nombreuses idées et recommandations spécifiques avaient été l'objet de nouvelles discussions dans un cadre ouvert et transparent, et certains aspects sont déjà mis en œuvre. La Commission appuie les efforts poursuivis par l'Office afin de mettre au point un programme de réforme de la gestion, compte tenu notamment des résultats de la Conférence susmentionnée.

12. La Commission s'est également félicitée du lancement récent d'une opération globale de collecte de données qui fournira la base d'une analyse améliorée des besoins et d'une meilleure gestion de ses opérations. Elle se félicite des efforts déployés pour dynamiser son rôle dans le cadre de son mandat actuel consistant à conseiller et à aider, et élargir sa composition afin que les principales parties concernées soient mieux représentées. Elle se félicite enfin de l'expansion des mécanismes de consultation informels de l'UNRWA aboutissant à la réunion des pays d'accueil et des donateurs.

13. La Commission a souligné le rôle crucial joué par l'Office qui fournit aux réfugiés des services essentiels et contribue à la stabilité régionale jusqu'à la mise en œuvre d'un règlement équitable de la question des réfugiés, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et, notamment, à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

La Commission a exprimé sa profonde gratitude pour votre engagement personnel au service des réfugiés et l'autorité avec laquelle vous dirigez l'Office.

La Présidente par intérim  
de la Commission consultative  
(Signé) Rana **Mokaddem**



## Chapitre premier

### Généralités

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1949. Il est devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> mai 1950 et il a commencé à répondre aux besoins humanitaires immédiats d'environ 880 000 réfugiés palestiniens dans la région. Plus de 50 ans plus tard, c'est l'un des programmes des Nations Unies les plus importants; il emploie plus de 25 000 personnes, dont des enseignants, des agents sanitaires, des travailleurs sociaux et d'autres prestataires de services. Il gère quelque 900 établissements dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et des services sociaux, ainsi qu'un programme de microfinancement et de microentreprises, à l'intention de réfugiés de plus en plus nombreux qui sont maintenant plus de 4 millions. L'Office opère en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Environ un tiers des réfugiés vivent dans des camps, où les services sont fournis directement aux intéressés dans les installations de l'Office. Les camps eux-mêmes sont administrés par des autorités gouvernementales ou autres. Si ces services sont financés à l'aide du budget de l'Office, dans la mesure du possible les réfugiés contribuent à leur financement de différentes façons – participation aux frais, mécanismes d'auto-assistance, commissions de participation et contributions volontaires.

2. Les services que l'Office offre aux réfugiés et qui représentent un investissement capital dans les ressources humaines qu'ils représentent, relèvent des grandes catégories suivantes : enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur; formation professionnelle et technique; soins de santé primaires complets, y compris la santé familiale et la lutte contre les maladies; aide à l'hospitalisation; services d'hygiène dans les camps de réfugiés; secours aux ménages vulnérables; et services sociaux destinés aux femmes, aux jeunes et aux handicapés. L'Office a mis au point un programme de microfinancement et de microentreprises en expansion rapide, qui aide les réfugiés à développer leur esprit d'entreprise, à entreprendre des activités génératrices de revenus et à acquérir une plus grande autonomie. Outre son programme ordinaire, l'Office exécute toute une gamme de projets d'infrastructure destinés à améliorer les conditions de vie des réfugiés. En raison de la crise qui sévit actuellement dans le territoire palestinien occupé, l'Office a mis en œuvre un programme complet d'activités d'urgence en faveur des réfugiés de Palestine, notamment dans les domaines suivants : aide alimentaire, assistance financière, création immédiate d'emplois, réparation et reconstruction des logements, enseignement de rattrapage et services de santé d'urgence, notamment des conseils et un soutien psychologique post-traumatiques.

3. M. Peter Hansen, qui détient le record de la durée dans les fonctions de Commissaire général de l'Office, a pris sa retraite en mars 2005 après neuf années à ce poste. Il est remplacé par Karen Koning AbuZayd, que le Secrétaire général a nommée Commissaire générale pour un mandat de trois ans débutant le 28 juin 2005. Elle prend les commandes de l'Office à un moment particulièrement difficile mais avec l'avantage que confèrent cinq années d'expérience en qualité de Commissaire générale adjointe.

4. Les activités de l'UNRWA sont presque entièrement financées au moyen de contributions volontaires d'États Membres et d'autres entités. Les contraintes liées à

l'incertitude du financement à moyen terme sont dans une certaine mesure compensées par la disposition de certains grands donateurs de l'Office à alimenter son budget ordinaire avec des fonds non affectés à une utilisation particulière. Selon le classement établi au 30 juin 2004, les 10 plus grands donateurs de l'Office, qui représentent plus de 90 % de ses recettes actuelles en espèces, étaient, par ordre décroissant, les suivants : Commission européenne, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Norvège, Pays-Bas, Canada, Suisse, Japon et Italie.

5. L'environnement dans lequel opérait l'Office pendant la période à l'examen était encore une fois déterminé par la situation prévalant dans le territoire palestinien occupé et en Israël. Les troubles graves survenus de juillet à décembre 2004 ont été suivis par une période de calme relatif. La première période a été le théâtre de nombreuses incursions des Forces de défense israéliennes (FDI) dans la bande de Gaza, en particulier à Rafah, puis à Beit Hanoun, Beit Lahia et Jabalia. La dernière incursion, baptisée opération « Jours de pénitence » par les autorités israéliennes, faisait suite à une attaque à la roquette qui avait provoqué la mort d'un enfant israélien, et elle a duré 17 jours, occasionnant des destructions massives et des pertes en vies humaines. Au total, 107 Palestiniens ont été tués et 431 blessés au cours de cette opération militaire. Quatre-vingt-onze maisons, abritant 143 familles, ont été détruites et 101 autres logements, habités par 120 familles, ont été endommagés au cours de l'opération militaire dans le nord de la bande de Gaza, tandis que 482 personnes se sont retrouvées sans abri à Rafah au cours du même bref laps de temps. Les opérations de l'Office en Cisjordanie ont été également perturbées par une grève de six semaines du personnel recruté localement, qui exigeait des augmentations de salaire (dans chacune de ses cinq zones d'opérations, l'Office utilise les traitements du secteur public comme référence; les revendications du syndicat du personnel de Cisjordanie étaient excessives au regard tant de la politique des traitements de l'Office que de ses moyens financiers). Cette grève a notablement perturbé la prestation des services d'éducation, de santé et autres services sociaux fournis aux réfugiés pendant cette période.

6. Au cours de la période allant de juillet à décembre 2004, les vastes opérations militaires israéliennes dans le nord de la bande de Gaza ont nettement accru les dangers courus par le personnel international de l'Office. Ce risque était réel aussi bien pendant les déplacements dans la zone de conflit que pendant les longues heures d'attente au point de contrôle d'Erez que les autorités israéliennes imposaient au personnel voulant entrer ou sortir de la bande de Gaza. Cette détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et le fait que les autorités israéliennes n'étaient ni en mesure d'assurer un transit sûr et rapide par le poste d'Erez ni disposées à prévoir un autre point de passage ont conduit les Nations Unies à déclarer la bande de Gaza en stade de sécurité IV le 21 juillet 2004. Cette décision a contraint l'Office à réinstaller pratiquement tout son personnel international à Jérusalem et à Amman, ce qui rendait notoirement plus difficile le fonctionnement de son siège. Le bureau de zone de Gaza a continué de fonctionner et de fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens en dépit des dangers manifestes auxquels le personnel était constamment exposé.

7. L'Office convient parfaitement que le Gouvernement israélien a le droit et le devoir de protéger ses citoyens, mais cela ne modifie aucunement les obligations lui incombant au regard du droit humanitaire international, qui interdit notamment toute réponse militaire disproportionnée, l'assassinat de civils et les châtements collectifs.

Il incombe également au Gouvernement israélien de respecter les privilèges et immunités de l'Office en tant qu'organe des Nations Unies et, en vertu de l'accord bilatéral qui le lie à l'Office, de faciliter à tout moment les opérations de celui-ci.

8. La seconde partie de la période à l'examen a été marquée par un calme relatif, ce qui a permis en décembre 2004 de ramener la bande de Gaza en stade de sécurité III et de mettre fin à la réinstallation forcée du personnel international. Les conditions d'accès ne se sont certes pas radicalement améliorées mais les FDI ont fait montre au cours de cette période d'une plus grande coopération qui s'est traduite par une certaine amélioration de la situation.

9. La grave dépression économique qui frappe l'économie palestinienne depuis septembre 2000 ne s'est pas atténuée au cours de la période examinée. Selon la Banque mondiale, le taux de chômage a légèrement reculé en Cisjordanie mais le taux global de chômage est passé à 26,8 %, avec une pointe à 36 % dans la bande de Gaza, en partie à cause de la très nette diminution de l'accès au marché du travail israélien. Ces chiffres ne tiennent pas compte du travail familial non rémunéré et d'une nette augmentation du travail indépendant, qui tendraient tous deux à masquer le découragement des personnes à la recherche d'un emploi. Même pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, les salaires ont enregistré en valeur réelle une baisse de près de 15 % en Cisjordanie et 3,7 % dans la bande de Gaza depuis la fin de 2000. Le revenu par habitant des Palestiniens est demeuré inférieur de 35 % à ce qu'il était avant l'Intifada, si bien que plus de la moitié de la population palestinienne continuait de vivre en dessous du seuil de pauvreté.

10. Au cours de la période examinée, 31 fonctionnaires de l'UNRWA ont été arrêtés ou détenus par les autorités israéliennes, et l'Office s'est vu systématiquement refuser l'accès à son personnel placé en détention. Le plus souvent, le Ministère des affaires étrangères n'a pas donné suite aux demandes que lui a adressées l'Office qui souhaitait recevoir des informations et documents officiels sur les accusations portées contre ces fonctionnaires, encore que des informations lui ont été fournies sur l'état des poursuites judiciaires ou condamnations concernant certains d'entre eux.

11. L'Office doit beaucoup à son personnel et est conscient de son dévouement et de sa loyauté dans les conditions très difficiles et souvent dangereuses dans lesquelles il opère. C'est avec regret qu'il note le fait que ses 12 000 fonctionnaires recrutés localement dans le territoire palestinien occupé sont les seuls membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies travaillant dans la région à ne pas toucher de prime de risque, eux qui sont sans doute les plus immédiatement exposés au danger. Les démarches entreprises auprès du Siège de l'ONU pour tenter de remédier à une telle anomalie se sont poursuivies, mais n'avaient malheureusement pas encore abouti à des résultats tangibles à la fin de la période considérée.

12. Les conditions dans lesquelles l'Office a dû mener ses activités dans le territoire palestinien occupé continuaient de nuire à sa capacité de fournir des services. Les écoles et autres établissements de l'Office ont subi des dommages considérables. Bouclages et retards aux points de contrôle ont empêché les écoles de fonctionner normalement, quantité d'enseignants et d'élèves ne pouvant ni parvenir jusqu'à leur établissement ni rentrer chez eux. Les employés de bureau, les médecins et les infirmières n'ont pu se rendre sur leur lieu de travail (centres de soins et dispensaires notamment), les camions transportant les fournitures d'aide humanitaire n'ont pu arriver à temps à destination, les ambulances ont été retardées

ou n'ont pu transporter des patients qui avaient besoin de soins d'urgence, et les forces israéliennes ont pris possession des écoles de l'Office pour s'en servir comme bases opérationnelles ou comme centres de détention. Des coups de feu ont été tirés sur les véhicules de l'Office et des fonctionnaires ont été maltraités par les soldats israéliens. Pour chacun de ces incidents, l'Office a protesté auprès du Ministère israélien des affaires étrangères et des FDI ou les a informés des événements, leur rappelant leurs obligations en vertu de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et de l'Accord Comay-Michelmores passé en 1967 entre l'Office et le Gouvernement israélien ainsi que des normes internationales relatives à l'acheminement de l'aide humanitaire (voir chap. IV). Il est aussi arrivé que des militants palestiniens pénètrent dans les locaux de l'UNRWA. Ce dernier a immédiatement pris des mesures pour leur faire quitter les lieux et a protesté auprès de l'Autorité palestinienne.

13. Les opérations militaires menées par les forces israéliennes, notamment l'imposition de couvre-feux et de bouclages et la création de zones militaires fermées, ont nui à la capacité de l'Office de mener à bien ses activités humanitaires en faveur des réfugiés palestiniens. Souvent, l'acheminement des secours humanitaires, en particulier vers des sites où les vivres, médicaments et autres produits étaient attendus d'urgence, s'est trouvé bloqué, retardé ou gravement entravé.

14. Comme l'a indiqué le Commissaire général dans ses précédents rapports à l'Assemblée générale, l'Office a mis en place un vaste programme d'assistance d'urgence à l'intention des réfugiés touchés par le conflit dans le territoire palestinien occupé. Sa principale activité a consisté à fournir une aide alimentaire à plus de 1,3 million de réfugiés. Son programme de création d'emplois d'urgence a produit 2 037 886 jours de travail pendant la période considérée.

15. L'Office a fourni un hébergement temporaire et une aide d'urgence aux réfugiés dont le logement avait été détruit. Il a poursuivi l'exécution de plusieurs projets de relogement pour offrir aux réfugiés de nouvelles habitations qui leur permettent de vivre dans la dignité. En Cisjordanie, la reconstruction du camp de Djénine a été menée à bien. Parallèlement, les destructions de logements dans la bande de Gaza se sont poursuivies jusqu'à la fin de 2004, si bien qu'il a fallu élargir les principaux programmes de reconstruction et de relogement dans cette zone. L'Office est parvenu à fournir 402 nouveaux logements et à remettre en état 339 abris de réfugiés, sans toutefois être en mesure de suivre le rythme des destructions, ce qui fait que quelque 16 000 réfugiés sont encore sans abri.

16. Pour faciliter les activités de l'Office dans le cadre de son programme d'urgence, le programme d'agents chargés de l'appui opérationnel a de nouveau été élargi en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ce programme a joué un rôle déterminant en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire et le libre passage du personnel de l'Office aux points de contrôle, en surveillant l'utilisation des installations de l'Office et, plus généralement, en améliorant la mise en œuvre de ses programmes, conformément aux normes des Nations Unies.

17. Les premiers appels à l'assistance de la communauté internationale en vue de financer les programmes d'urgence de l'Office ont été lancés en octobre et novembre 2000. Au cours de la période considérée, des appels ont été lancés pour 2004 (193,6 millions de dollars) et 2005 (185,8 millions de dollars).



18. La crise étant entrée dans sa cinquième année, et d'autres crises surgies ailleurs dans le monde ayant détourné l'attention des donateurs, la réponse de la communauté internationale à ces appels a progressivement diminué. En 2004, les contributions ont permis de financer 53 % des besoins annoncés dans les appels de l'Office. Le montant des contributions devrait être légèrement plus élevé en 2005, mais dans l'ensemble il ne couvre toujours pas les besoins d'urgence de l'Office. Or, pour assurer la survie des réfugiés palestiniens dans le territoire palestinien occupé, il est absolument indispensable que les appels d'urgence de l'UNRWA bénéficient d'un soutien constant.

19. L'Office espérait que la mise en œuvre du plan de retrait, qui devrait débiter le 15 août 2005, à l'initiative du Gouvernement israélien et avec l'appui du Quatuor, provoquerait un assouplissement du régime des bouclages et permettrait aux marchandises palestiniennes d'accéder sans restriction au monde extérieur. Le désengagement israélien de Gaza pourrait avec le temps entraîner la relance économique et permettre ainsi à l'Office de réduire ses opérations d'urgence et de se concentrer entièrement à la mise en œuvre de ses programmes principaux et de son plan à moyen terme. L'Office n'exclut pas toutefois la possibilité que les restrictions apportées à la liberté de circulation des personnes et des marchandises soient maintenues après le retrait; la détresse économique de la population dans son ensemble et son sentiment de désespoir s'en trouveraient exacerbés. Dans une telle conjoncture, il lui faudrait redoubler d'efforts pour alléger les souffrances des réfugiés, ce qui nécessiterait une augmentation considérable des contributions extrabudgétaires. À la fin de la période considérée, il avait élaboré des plans d'urgence pour faire face aux difficultés qui pourraient surgir lors du retrait. Il a également coopéré étroitement avec l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement. Les opérations de planification de l'UNRWA ont été facilitées par la coordination très étroite avec les FDI qui ont fait des efforts importants pour garantir que l'assistance humanitaire fournie à la population palestinienne ne soit pas indûment perturbée par le processus de désengagement.

20. Au cours de la période considérée, le Gouvernement israélien a également poursuivi la construction d'une barrière de séparation à l'intérieur de la Cisjordanie. Cette barrière a déjà aggravé l'appauvrissement et l'isolement des familles de réfugiés vivant à proximité, en particulier de celles qui se trouvent dans la zone comprise entre la barrière et la ligne d'armistice de 1949, et posé de nouveaux obstacles à l'acheminement des services essentiels de l'Office jusqu'à ces populations. L'Office craint toujours qu'à la fois la partie déjà construite et son prolongement ne constituent un nouvel obstacle de taille. Au cours de la période considérée, la barrière a gravement perturbé le fonctionnement de l'hôpital de l'Office à Qalqiliya, les patients ayant les plus grandes difficultés à s'y rendre.

21. Au cours de la période considérée, l'Office a poursuivi ses programmes ordinaires, en fournissant aux réfugiés de Palestine vivant dans ses cinq zones d'opérations une assistance dans les domaines suivants : éducation, santé, services sociaux et microcrédit. Il a établi et présenté la version définitive de son plan à moyen terme, mis au point parallèlement au plan de développement à moyen terme de l'Autorité palestinienne. Le plan à moyen terme de l'Office met l'accent sur des domaines essentiels pour promouvoir la stabilité, comme la formation, l'élargissement des possibilités de crédit et la création d'emplois, et esquisse à grands traits les priorités de l'Office pour les cinq années à venir. L'Office a également suivi les recommandations de la Conférence de Genève de juin 2004,

dans le cadre de l'approche coopérative tripartite que lui-même et ses interlocuteurs privilégient et renforcent depuis quelques années. On trouvera ci-après des précisions à ce sujet à la section E.

22. L'activité principale de l'Office continue d'être l'éducation. Il gère actuellement 647 écoles qui dispensent un enseignement élémentaire et primaire supérieur à environ 490 000 élèves (dont plus de 50 % de filles), ainsi que cinq établissements d'enseignement secondaire au Liban, huit centres de formation professionnelle et trois instituts pédagogiques. Il continue de recueillir les fruits de son étroite collaboration avec l'UNESCO, laquelle finance des postes de rang élevé d'une importance cruciale au sein de l'Office et lui fournit une assistance technique et des conseils d'ordre général. Les écoles de l'Office suivent le programme d'enseignement national du pays d'accueil dans chacune des cinq zones d'opérations. De ce fait, il tient compte de tous les aménagements apportés à ce programme par les autorités du pays hôte. Or, en raison de la précarité de sa situation financière, il ne peut pas toujours suivre le rythme de ces réformes, comme l'adjonction d'une dixième année de scolarité dans l'enseignement de base dans le territoire palestinien occupé, de cours d'anglais dans les écoles primaires en Jordanie et de cours d'informatique dans les écoles primaires supérieures jordaniennes et syriennes. Des contraintes financières ont également empêché la modernisation du programme d'enseignement et de l'infrastructure de ses centres de formation, compromettant l'efficacité de ces centres d'études avancées. En dépit des difficultés financières rencontrées pendant la période considérée, le Département de l'éducation de l'Office a poursuivi la réforme et l'amélioration des procédures internes, ainsi que des projets spécifiques, telle l'initiative informatique. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les opérations ont été gravement perturbées par la crise en cours. Au cours de la période considérée, 23 élèves ont été tués et 39 blessés. Le nombre de journées d'enseignement perdues s'est élevé à 28 701 et le taux de réussite aux examens a baissé dans les écoles de l'Office en raison du conflit.

23. L'OMS assure la supervision du programme de santé de l'Office sur le plan technique et fournit également les services de fonctionnaires chevronnés et de consultants à court terme, ainsi que des ouvrages et des publications techniques. À l'heure actuelle, le principal souci de l'Office est de préserver l'investissement durable réalisé dans les soins de santé primaires (en mettant l'accent sur la santé maternelle et infantile, la prévention et le traitement des maladies), de continuer à renforcer ses capacités institutionnelles et à mettre en valeur ses ressources humaines. Les réformes de gestion menées pendant la période à l'examen ont abouti à la mise en place de nouveaux systèmes dans le domaine de l'information sanitaire, de la gestion hospitalière et de la gestion de l'approvisionnement en médicaments.

24. La situation dans le territoire palestinien occupé continue d'être préjudiciable à la santé des réfugiés. Une étude menée conjointement par la FAO, le PAM et l'UNRWA a révélé que 1,4 million de Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (soit 40 % de la population totale) vivaient dans l'insécurité alimentaire. Dans certains endroits, le taux de vaccination est tombé en dessous du taux de 95 % soutenu jusque-là. Une épidémie d'oreillons qui s'était déclarée à Naplouse s'est étendue à tous les districts de Cisjordanie en 2004, si bien qu'il a fallu lancer une vaste campagne de vaccination ROR (rougeole, oreillons et rubéole).

25. Au Liban, l'Office a continué d'offrir des services d'hygiène dans les camps de réfugiés dans toutes ses zones d'opérations, en installant de nouveaux systèmes d'évacuation des eaux usées et d'écoulement des eaux de ruissellement ou en perfectionnant ceux qui existaient déjà, en fournissant de l'eau potable et en organisant le ramassage des ordures. Pendant la période considérée, d'importants projets de construction de réseaux de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées étaient en cours dans plusieurs camps de réfugiés situés en République arabe syrienne et au Liban.

26. Le programme d'aide d'urgence et de services sociaux de l'Office répond aux besoins des réfugiés les plus démunis. Il se trouve de plus en plus sollicité en raison des difficultés socioéconomiques en Jordanie, des restrictions imposées à l'emploi des réfugiés palestiniens au Liban et de la crise dans le territoire palestinien occupé. Au vu de son évolution actuelle, il est clair que la pauvreté tend à se féminiser parmi les réfugiés du fait de l'augmentation du nombre des ménages monoparentaux dirigés par une femme qui se trouvent dans une situation précaire. Un consultant spécialiste de la pauvreté a été engagé pendant la période considérée en vue d'aider l'Office à adopter, en matière d'atténuation de la pauvreté, une démarche fondée sur les besoins plutôt qu'une démarche fondée sur le statut.

27. Pendant la période considérée, de grands progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du projet d'immatriculation des réfugiés de Palestine. Une fois terminé, ce projet permettra d'améliorer sensiblement la qualité des données relatives aux réfugiés et, grâce aux outils informatiques, de conserver dans de bonnes conditions de sécurité les archives de l'Office, qui contiennent 16 millions de documents se rapportant à des familles de réfugiés; plus d'un million de documents a été numérisé avec succès pendant cette période.

28. L'Office a continué de favoriser à deux niveaux les activités génératrices de revenus, premièrement dans le cadre général de son programme d'aide d'urgence et de services sociaux, et deuxièmement dans le cadre d'un programme favorisant les microentreprises et les microfinancements commerciaux, autofinancé et axé sur les besoins du marché. Il a étendu ce dernier programme à la Jordanie et à la République arabe syrienne. Pendant la période considérée, 19 766 prêts d'une valeur totale de 17,72 millions de dollars ont ainsi été octroyés dans la région, dont 25 % à des femmes chefs d'entreprise. Ce programme de l'Office, qui a été primé, a connu de grandes difficultés en raison de la grave détérioration de la conjoncture économique dans le territoire palestinien occupé depuis octobre 2000. Il a cependant été autosuffisant sur le plan financier pendant la période considérée, au cours de laquelle le montant des décaissements a doublé.

29. Après la tenue de sa première grande conférence internationale organisée à Genève les 7 et 8 juin 2004, l'Office s'est assuré la participation continue de ses interlocuteurs en mettant en place un processus de suivi global visant à donner suite aux principales recommandations formulées lors de la Conférence. C'est ainsi qu'a été créé un groupe de travail sur les relations avec les parties directement concernées. Ce groupe s'est subdivisé en quatre groupes de rédaction chargés de questions telles que le cycle de programmation de l'Office, la concertation sur les mesures à prendre, les groupes non encore représentés dans les réunions de l'Office et les arrangements structurels visant à améliorer les relations avec les parties directement concernées. Une recommandation spécifique a été celle consistant à élargir la composition de la Commission consultative de l'Office, en vue de la

redynamiser et de mieux tenir compte de la participation des parties directement concernées. Un projet de résolution en ce sens est actuellement en cours de rédaction et sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

30. Parmi les autres initiatives importantes qui ont vu le jour après la Conférence de Genève, on peut citer le lancement, en coopération avec des universités européennes, d'un projet visant à analyser et suivre de façon détaillée la situation socioéconomique des réfugiés, de façon que l'Office soit mieux à même de déterminer leurs besoins. L'Office a continué de s'efforcer de mettre en œuvre une politique globale d'intégration de la perspective sexospécifique et, au cours de la période considérée, des recherches ont été effectuées sur le terrain sous la direction d'un consultant spécialiste de la question. Des donateurs externes ont par ailleurs entrepris d'analyser sa structure et ses processus de gestion.

31. L'Office a également donné suite aux recommandations formulées lors de la Conférence de Genève en créant une Unité d'aménagement des camps au sein de son Département des services opérationnels et techniques. L'Unité devrait s'intéresser essentiellement aux principaux projets d'infrastructure visant à améliorer la condition de vie dans les camps, tout en adoptant une démarche plus globale axée sur des modes de subsistance durable qui fasse appel à la participation des communautés et tienne davantage compte des aspects physiques, sociaux et économiques de la vie des réfugiés. Certains éléments de cette vision globale de l'aménagement des camps font actuellement l'objet de projets pilotes dans le cadre du projet de rénovation du camp de Neirab en République arabe syrienne, dont la première phase prévoit l'installation dans des logements nouvellement construits à Ein El-Tal de 300 familles occupant actuellement des baraquements délabrés dans le camp de Neirab.

32. L'Office est resté fortement tributaire des contributions volontaires pour ce qui est du financement de ses activités opérationnelles ordinaires. Pendant la période examinée, les recettes provenant des contributions de ses donateurs sont passées de 305,9 millions de dollars à 351,2 millions de dollars. En décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé le projet de budget ordinaire de l'Office pour l'exercice biennal 2004-2005 d'un montant de 711,9 millions de dollars. Les annonces de contributions des donateurs s'élevaient à 375,8 millions de dollars à la fin de la période considérée, ce qui représente un déficit de 24,6 millions de dollars par rapport au montant du budget révisé pour 2005 (399,8 millions de dollars). Il faut espérer que ce déficit sera comblé d'ici à la fin de l'année.

33. Même si les contributions étaient à la hauteur du budget approuvé, elles ne suffiraient pas pour couvrir les besoins des réfugiés. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, le programme le plus important de l'Office, 75,2 % des écoles appliquent un système de classes alternées en raison de la pénurie de locaux scolaires. Le taux d'occupation des salles de classe avoisine 40,5 élèves par classe et dépasse parfois 44,7 élèves par classe. Dans l'avenir immédiat, l'Office n'a d'autre choix que de planifier ses dépenses sur la base d'un système de classe alternée, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement – réduction des heures de classe et suppression des activités extra scolaires – et accroît les dépenses d'entretien. Les traitements des enseignants sont tels que l'Office a du mal à recruter et à garder du personnel qualifié. De même, dans le domaine de la santé, le personnel a été lourdement mis à contribution car il a dû s'occuper d'un nombre inhabituellement élevé de patients. L'augmentation du nombre des réfugiés s'est également traduite

par un accroissement du nombre de personnes démunies ayant besoin de secours. Bien que, pendant la période à l'examen, le personnel de l'Office se soit occupé de 62 503 familles qui se trouvaient dans des situations particulièrement difficiles contre 61 296 l'année précédente, des contraintes budgétaires l'ont obligé à limiter l'expansion de la charge de travail des agents.

34. L'insuffisance de financement chronique dont souffrent les programmes ordinaires de l'Office a pesé sur ses ressources humaines et sur ses infrastructures et partant, sur les services qu'il fournit aux réfugiés. Sa situation financière est telle que les pays donateurs doivent prendre des mesures concertées afin d'augmenter suffisamment leurs contributions pour lui permettre de ne pas se laisser dépasser par l'augmentation du nombre des réfugiés, de résorber les déficits structurels de son budget et de lui donner une base solide qui assure sa fiabilité financière future. Il est essentiel de préserver et de renforcer encore la capacité bien connue de l'Office de favoriser le développement humain et d'intervenir en cas de crise humanitaire. L'exécution du plan à moyen terme de l'Office exigera l'allocation de ressources supplémentaires considérables et est indispensable pour établir, préserver et améliorer à l'avenir la qualité des services de l'Office.

35. Les activités de l'Office sont financées depuis 50 ans grâce à l'aide généreuse non seulement de ses principaux pays donateurs, mais aussi de ses pays hôtes. L'Office a continué de bénéficier d'un appui important de la part des Gouvernements jordanien, libanais et syrien, ainsi que de l'Autorité palestinienne, dans la poursuite de ses activités. La coopération opérationnelle avec le Gouvernement israélien s'est améliorée dans la deuxième partie de la période considérée, en particulier à mesure que se rapprochait la date du retrait israélien de la bande de Gaza.

### **Cinq zones d'opérations**

36. La violence, les bouclages israéliens, la destruction de biens et de moyens de subsistance ont entraîné une grave détérioration des conditions de vie des réfugiés dans le territoire palestinien occupé. La réduction draconienne de l'accès au marché du travail israélien depuis septembre 2000 s'est soldée par une augmentation énorme du chômage dans le territoire palestinien occupé et a conduit à une très grande détresse socioéconomique. L'effet de ces mesures et la réponse que l'Office y a apportée ont été décrits dans les paragraphes précédents et font l'objet de précisions au chapitre IV. Les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Office pour l'action menée dans le territoire palestinien occupé se sont élevés à 164 millions de dollars en 2005 contre 156,9 millions de dollars en 2004.

37. La plupart des réfugiés de Palestine habitent en Jordanie. La majorité d'entre eux sont des citoyens jordaniens à part entière; ils peuvent travailler dans les administrations publiques; ils ont accès au marché local de l'emploi ainsi qu'aux institutions gouvernementales et à d'autres formes d'assistance. Le Gouvernement jordanien a annoncé qu'il avait consacré 463 537 976 dollars aux réfugiés de Palestine et aux personnes déplacées. Ces dépenses concernaient des services tels que l'enseignement, les loyers et services collectifs, les allocations et les rations, les services dans les camps, les soins de santé, la sécurité publique et les services sociaux. Les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Office pour l'action menée en Jordanie se sont élevés à 76,1 millions de dollars en 2005 contre 74,6 millions de dollars en 2004.

38. Les réfugiés de Palestine au Liban sont parmi les plus désavantagés de la région. Ils n'ont qu'un accès limité aux services offerts par l'État et doivent compter presque exclusivement sur l'Office pour des services de base. Beaucoup d'entre eux sont au chômage et leurs conditions de vie sont mauvaises. Bien que l'entrée des matériaux de construction soit soumise à l'approbation des autorités militaires, cet état de choses n'a pas entraîné de retards pendant la période considérée. La loi qui interdit aux réfugiés de Palestine d'acquérir des biens immobiliers est toujours en vigueur. Le Gouvernement libanais a annoncé récemment qu'il assouplirait les restrictions qui entravent leur accès au marché du travail. En dépit du fait qu'il ne s'applique pas à toutes les professions, cet assouplissement devrait alléger la détresse économique des réfugiés. Le Gouvernement libanais indique avoir dépensé environ 30 millions de dollars pour les réfugiés de Palestine. Les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Office pour l'action menée au Liban en 2005 s'élèvent à 54,6 millions de dollars contre 52,8 millions en 2004.

39. Les réfugiés de Palestine en République arabe syrienne continuent d'avoir accès à tous les services offerts par l'État ainsi qu'au marché de l'emploi. Le Gouvernement syrien a déclaré avoir dépensé pour eux 116 439 789 dollars au cours de la période considérée. Ces dépenses concernaient l'enseignement, la santé, le logement, les services collectifs de distribution, la sécurité, l'achat de fournitures et les services sociaux. Les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Office pour l'action menée en Syrie se sont élevés à 28,3 millions de dollars en 2005, contre 28,1 millions en 2004.

40. L'Office a entretenu des liens de collaboration étroits avec plusieurs programmes et organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, l'UNESCO, le HCR, le FNUAP, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, l'OMS, le PAM et ONUSIDA. Il a aussi coopéré avec des organisations non gouvernementales locales et internationales dans ses cinq zones d'opérations. Il entretient notamment d'excellentes relations de travail avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Société du Croissant-Rouge palestinien. Pour que le Commissaire général s'acquitte de son mandat en tant que responsable des Nations Unies pour la sécurité et la protection en général du personnel des Nations Unies et de leur famille en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'Office est resté en contact avec l'ONUST. Il a aussi participé activement au renforcement et à l'amélioration des mécanismes multilatéraux de coordination de l'aide fournie dans le territoire palestinien occupé, avec le concours du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, en présidant le Groupe de coordination des activités opérationnelles dans le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dont il assure le secrétariat. L'Office a également participé à la conception de la procédure d'appel global pour le territoire palestinien occupé en 2004 qu'a établie le Bureau et il fait partie des nombreuses instances de coordination de l'aide existantes. Il a coopéré étroitement avec l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement.

41. En 2005, l'Office a entamé sa cinquante-sixième année d'activité. Dans sa résolution 59/117 du 15 décembre 2004, l'Assemblée générale a prorogé son mandat jusqu'au 30 juin 2008. Au fil des décennies, il est devenu le symbole de la volonté de la communauté internationale d'assurer le bien-être des réfugiés de Palestine en

attendant de parvenir à un règlement juste et durable du problème. Le maintien en qualité et en quantité des services qu'il offre aux réfugiés est indispensable tant au regard de l'action humanitaire que la communauté internationale est déterminée à mener et de son engagement en faveur du développement humain que dans l'intérêt de la stabilité de la région.

## Chapitre II

### Évolution générale des programmes de l'Office

#### A. Éducation

42. *Objectifs.* Dans le cadre de quatre grands programmes : enseignement général, formation pédagogique, enseignement professionnel et technique, et planification et gestion de l'enseignement, l'Office a depuis longtemps pour objectif de donner aux réfugiés palestiniens les connaissances de base et les compétences qui leur permettront de devenir des membres autonomes et productifs de leur communauté. Le programme éducationnel s'efforce de refléter l'identité et le patrimoine culturel des réfugiés et de développer un esprit de solidarité et de tolérance, notamment en favorisant une prise de conscience des droits fondamentaux, des moyens de régler les conflits, de la nécessité d'établir l'équité entre les sexes et des éléments de la Convention relative aux droits de l'enfant.

#### Enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur

43. *Effectifs scolaires.* La structure du programme d'éducation de base de l'Office comprend un cycle primaire élémentaire de six ans et un cycle primaire supérieur de trois ou quatre ans, en fonction du système appliqué par les autorités locales si possible. Durant l'année scolaire 2004/05, les 647 écoles de l'Office ont accueilli au total 486 134 élèves (Jordanie : 131 155, République arabe syrienne : 62 916, Liban : 37 888, Cisjordanie : 60 004 et bande de Gaza : 194 171), dont un peu plus de la moitié étaient des filles. Si le taux d'inscription dans la zone d'opérations de la bande de Gaza a augmenté de plus de 1 %, au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie et en Cisjordanie, on a enregistré des taux négatifs de -3,5, -1,6, -2,3 et -0,2 % respectivement. L'augmentation dans la bande de Gaza est due à l'accroissement de la population. La diminution dans les autres secteurs est imputable à divers facteurs : transferts d'élèves vers des écoles publiques en raison de la difficulté d'accès croissante aux écoles de l'Office (du fait de la construction du mur en Cisjordanie); transferts des élèves réfugiés des écoles de l'Office vers des écoles publiques nouvelles situées à proximité des camps de réfugiés; et taux préoccupant d'abandon scolaire au Liban où les enfants entrent dans la vie active en raison de la situation socioéconomique extrêmement difficile. L'Office a conclu des accords de coopération avec les autorités des pays d'accueil, en vue d'assurer un enseignement dans les régions éloignées; 229 530 élèves réfugiés sont ainsi accueillis dans les écoles publiques et privées aux niveaux primaire et préparatoire, tandis que 40 056 élèves non réfugiés fréquentent les écoles de l'Office.

44. *Résultats.* En ce qui concerne l'examen annuel libanais du brevet pour les élèves de fin de troisième année de l'enseignement primaire supérieur, organisé en juillet 2004, les élèves des écoles de l'Office ont obtenu un taux de réussite de 53 % contre 64 % pour les élèves des écoles publiques. Ce décalage est dû à la persistance de l'insuffisance de ressources mais représente une amélioration de 3 % des résultats obtenus par les élèves de l'Office par rapport à l'année scolaire précédente qui peut être imputée aux mesures correctives qu'il a prises. Le taux de réussite des élèves de l'Office à l'examen d'État de fin d'études primaires supérieures de la République arabe syrienne a été de 96 %, contre 66 % pour les écoles publiques. Ce taux élevé s'expliquait en partie par un contrôle et une évaluation efficaces des connaissances et des activités de rattrapage. Des tests de niveau à l'échelle de



l'Office en mathématiques, en sciences et en arabe pour les élèves de la cinquième à la septième année de scolarité ont été organisés dans toutes les zones d'opérations. L'analyse servira à concevoir une base de référence permettant d'évaluer les progrès et l'impact. Les services chargés de l'enseignement en Jordanie et dans le territoire palestinien occupé n'organisent pas d'examens comparables.

### **Cours de rattrapage et éducation spéciale**

45. Les cours de rattrapage et le programme d'enseignement spécial proposés par l'Office garantissent que les enfants ayant des difficultés d'assimilation reçoivent une attention spécialisée, notamment grâce à des programmes audiovisuels, à l'utilisation de moyens destinés à enrichir les programmes scolaires et à des dossiers de cours d'auto-apprentissage. Durant l'année scolaire 2004/05, 12 718 enfants ont bénéficié de ces programmes. En l'absence continue d'un financement durable de l'enseignement spécial, l'Office a examiné les moyens de fournir une assistance à tous les enfants ayant des difficultés d'assimilation en utilisant les ressources et les compétences à sa disposition.

### **Enseignement secondaire**

46. L'Office dispense un enseignement secondaire dans cinq écoles au Liban car les réfugiés palestiniens ont des difficultés à accéder aux écoles publiques et les frais de scolarité dans les écoles privées sont prohibitifs. Au total, 2 661 élèves étaient inscrits dans les cinq écoles secondaires de l'Office pendant l'année scolaire 2004/05. Les taux de réussite enregistrés par l'Office en ce qui concerne l'examen officiel sanctionnant la fin des études secondaires (baccalauréat II) étaient de près de 90 % en 2003/04, contre 67 % dans les écoles privées et publiques.

### **Infrastructure; amélioration des structures**

47. Depuis l'année scolaire 1994/95, le taux d'inscriptions global dans les écoles de l'Office a augmenté de près de 20 % mais le nombre de bâtiments scolaires n'a augmenté que de 1 %. L'infrastructure scolaire n'a pas été améliorée ni entretenue de manière adéquate au cours des dernières années. Le nombre moyen d'élèves par classe pendant la période considérée était de 40,5, allant de 44,7 élèves dans la bande de Gaza à 34,6 au Liban. De nombreux bâtiments scolaires de l'Office, notamment ceux construits dans les années 60, sont en mauvais état et l'Office a continué de rechercher des fonds pour améliorer et développer ses écoles.

48. Le nombre total d'écoles de l'Office est passé à 647 pendant l'année scolaire 2004/05 (soit une diminution de 11 écoles) car certaines des petites écoles louées ont été regroupées (le nombre d'écoles en Jordanie est passé de 190 à 177) ou ont été remplacées par de nouveaux bâtiments plus grands, accessibles aux personnes à mobilité réduite, qui ont des salles de classe plus grandes, des laboratoires de sciences, des bibliothèques, des laboratoires d'informatique et des terrains de jeux. L'Office a également construit trois nouvelles écoles (une au Liban et deux dans la bande de Gaza), 81 salles de classe (6 au Liban, 4 en République arabe syrienne, 30 en Cisjordanie et 41 dans la bande de Gaza) et huit salles spécialisées (une en République arabe syrienne et sept dans la bande de Gaza), afin d'éviter de devoir accueillir une troisième classe par roulement et de remplacer les salles de classe insalubres ou vétustes. Trois bâtiments scolaires supplémentaires en Cisjordanie,

deux salles de classe et quatre salles spécialisées dans la bande de Gaza, et deux salles de classe en Jordanie sont en construction.

49. *Système des classes alternées.* L'Office a continué d'assurer le fonctionnement des écoles sur la base du système des classes alternées, hébergeant deux écoles administrées séparément dans un même bâtiment. Malgré le programme élargi de construction scolaire mis en œuvre depuis 1993 dans le cadre du Programme pour la mise en œuvre de la paix et le financement du projet, le pourcentage de classes alternées est demeuré supérieur à 75 % dans les écoles de l'Office au cours des 10 dernières années.

50. *Location de bâtiments scolaires.* En raison du nombre insuffisant de bâtiments à sa disposition, l'Office a loué des locaux pour certaines de ses écoles, pour la plupart situées à l'extérieur des camps de réfugiés. En général ces locaux n'offraient pas l'espace approprié pour les salles de classe et n'étaient pas suffisamment éclairés, ventilés et spacieux pour y installer des équipements destinés à des activités extrascolaires. Si le nombre de locaux loués a diminué de 16 depuis 1994/95, l'Office n'a pu libérer qu'un bâtiment loué pendant la période à l'examen. Les 72 locaux loués actuellement abritent 107 écoles, dont la plupart sont au Liban et en Jordanie.

### **Réforme de l'enseignement**

51. Le Programme éducationnel a continué de suivre les programmes scolaires des pays d'accueil, ce qui a exigé que l'Office modifie ses programmes en fonction des changements introduits dans les programmes des autorités locales. À l'exception de deux écoles situées dans le secteur de Jérusalem, l'Office n'a toujours pas pu dispenser une dixième année d'études en Cisjordanie et à Gaza. En République arabe syrienne, un nouveau plan d'études, de nouveaux programmes et de nouveaux manuels destinés aux cycles primaire élémentaire et primaire supérieur ont continué d'être introduits progressivement, processus lancé pendant l'année scolaire 2000/01. En Jordanie, l'Office a organisé des cours d'informatique pour les élèves de septième et huitième années. Le programme palestinien, introduit en 2000/01, est en cours d'intégration sur une période de cinq ans et comprend plusieurs innovations, notamment de nouvelles matières comme l'éducation civique et l'informatique, l'enseignement de l'anglais en première année au lieu de la cinquième année et des cours de français.

### **Formation professionnelle, technique et pédagogique**

52. L'Office offre des cours dans 60 spécialisations exigeant deux années d'études dans huit centres de formation situés dans les cinq zones d'opérations aux niveaux postpréparatoire et postsecondaire. Ces centres de formation dispensaient 28 cours dans les domaines de la mécanique, de l'électricité et du bâtiment, ainsi que des cours professionnels à l'intention des femmes et 32 cours de niveau technique et semi-professionnel sur divers sujets techniques, paramédicaux et commerciaux au niveau postsecondaire. Au cours de la période à l'examen, 26 stagiaires de niveau avancé et instructeurs ont été sélectionnés pour suivre des stages de formation à l'étranger de trois mois financés par des donateurs, dans les domaines de la construction mécanique et du génie métallurgique.

53. Au cours de la période considérée, l'Office a organisé de nouveaux stages de formation dans des matières comme les systèmes informatiques, les technologies de

l'information, l'habillement, l'architecture d'intérieur, la gestion bancaire et financière, les soins infirmiers et la sécurité et l'hygiène. Quelque 5 223 étudiants (dont 34,5 % de femmes), étaient inscrits en 2004/05, soit une augmentation de 92 étudiants par rapport à l'année précédente (le nombre de demandes est trois fois supérieur à celui des admissions). Les stages techniques et semi-professionnels offerts variaient d'un centre à l'autre, en fonction des besoins du marché du travail local et de ceux qui étaient proposés dans d'autres établissements. L'Office organise également des stages de formation de courte durée selon les besoins, en coopération avec des entités gouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG). Pendant l'année scolaire 2004/05, 2 045 étudiants étaient inscrits à 67 stages offrant une formation dans de nombreuses disciplines, y compris pour le permis international informatique et la certification Cisco, et d'autres cours techniques.

54. *Résultats.* Les stagiaires de l'Office en Jordanie ont continué d'obtenir d'excellents résultats aux examens généraux d'entrée dans les centres universitaires de premier cycle administrés par le Ministère jordanien de l'enseignement supérieur, en juillet 2004, avec des taux de réussite de 100 % au centre de formation d'Amman et 90 % au centre de formation de Wadi Seer, contre une moyenne nationale de 67 % dans les matières correspondantes. Pour la première fois depuis 1993, l'examen général organisé par le Ministère palestinien de l'enseignement supérieur n'a pas pu se dérouler en raison de restrictions à la liberté de mouvement imposées par les autorités israéliennes. Les autorités libanaises et syriennes chargées de l'éducation n'ont pas organisé d'examens analogues.

#### **Facultés des sciences de l'éducation**

55. Les trois facultés des sciences de l'éducation de l'Office en Jordanie et en Cisjordanie ont continué de dispenser une formation préalable à l'emploi débouchant sur un premier grade universitaire. Le programme d'une durée de quatre ans a été offert à 1 170 diplômés de l'enseignement secondaire, dont 785 étaient des femmes et, en juillet 2004, 135 étudiants ont terminé leur formation. Sur les 226 diplômés en 2002/03, 107 ont été recrutés par l'Office. Ce dernier a également dispensé une formation pédagogique à 119 étudiants au centre de formation de Siblin, au Liban. Sur les 55 stagiaires qui ont terminé leur formation en août 2004, 32 ont été recrutés par l'Office.

#### **Institut pour l'éducation**

56. L'Office a continué d'offrir une formation en cours d'emploi à ses enseignants et directeurs d'école par le biais de l'Institut pour l'éducation UNRWA/UNESCO. En 2004/05, 1 051 enseignants dans les cinq zones d'opérations ont suivi cette formation, la plupart pour des stages d'une durée d'un à deux ans. La formation comprend la planification, l'organisation et l'élaboration des programmes de formation, ainsi que la participation des enfants, la médiation par les pairs, le règlement des conflits et les droits de l'enfant.

#### **Bourses universitaires**

57. Depuis l'année scolaire 1997/98, des contraintes budgétaires obligent l'Office à cesser de subventionner son programme de bourses à l'aide de son budget ordinaire. Grâce aux fonds affectés au titre de projets, ce dernier toutefois a aidé

248 boursiers en 2004/05. Au Liban, l'Office a continué de gérer un projet de bourses d'études pour 110 étudiantes palestiniennes, qui a déjà permis à 15 boursières d'obtenir un diplôme. Quinze autres bourses ont été accordées à des étudiants réfugiés palestiniens à l'Université arabe ouverte. Un nouveau projet a permis à 49 étudiants réfugiés de haut niveau dans les cinq zones d'opérations de l'Office d'entreprendre des études universitaires. L'Office a attribué 55 bourses dans le cadre de l'appel d'urgence et, grâce à un donateur indépendant, 19 autres bourses ont été attribuées à des étudiants se trouvant dans une situation particulièrement difficile en Jordanie.

### **Placement et orientation professionnelle**

58. L'Office a continué à proposer des services de placement et d'orientation professionnelle aux réfugiés palestiniens diplômés de ses centres de formation et d'autres établissements. Des services d'orientation ont été également proposés aux élèves des écoles préparatoires de l'Office en vue de leur faire connaître les possibilités offertes par les centres de formation de l'UNRWA, qui a continué à suivre le cheminement professionnel de ses diplômés et le déroulement de leur carrière après le premier emploi. Sur les 2 439 élèves sortis des centres de formation de l'Office en 2002/03, 78 % occupaient un emploi en 2004. Les bureaux de placement et d'orientation professionnelle de l'Office ont continué à faciliter le recrutement par les employeurs, aidé à trouver des candidats correspondant aux emplois vacants et informé les candidats des possibilités d'emploi. L'Office a en outre effectué des enquêtes périodiques sur la demande de main-d'œuvre afin de mieux adapter ses cours de formation aux exigences du marché du travail.

### **Budget et gestion du programme**

59. L'enseignement est resté le principal domaine d'activité de l'Office, les 19 152 personnes qui y sont affectées (personnel enseignant et administratif) représentant 77 % de l'ensemble des effectifs (24 869 personnes). Le budget ordinaire du programme d'enseignement pour l'année 2004 s'élevait à 188,5 millions de dollars, soit 53,7 % du montant total du budget ordinaire de l'Office. Les dépenses effectives encourues en 2004 se sont élevées à 193 millions de dollars, soit 51,8 % du total des dépenses de l'Office. Dans toutes les zones d'opérations, à l'exception de Gaza, on a demandé aux élèves et aux stagiaires de verser une contribution symbolique facultative d'un montant déterminé pour participer aux frais destinés à améliorer l'équipement et les installations des écoles et centres de formation. Les collectivités ont aussi soutenu le programme d'enseignement grâce à des dons de mobilier, de photocopieuses, de magnétophones et de magnétoscopes, de rétroprojecteurs, de micro-ordinateurs, d'imprimantes et d'autres articles.

### **Projets spéciaux**

60. Les projets spéciaux suivants ont démarré ou se sont poursuivis pendant la période considérée :

a) Un projet, en phase finale d'élaboration, a été lancé pour améliorer les cours existants, les méthodes de gestion, l'organisation et les compétences du personnel et des instructeurs, et pour moderniser le matériel didactique du centre de formation de Sibliin au Liban, ainsi que des centres de Damas et de Gaza;

b) Un autobus équipé d'ordinateurs, offert à l'Office, a commencé à circuler dans la bande de Gaza pour former les écoliers palestiniens à l'utilisation de l'ordinateur. L'autobus desservira les écoles de l'UNRWA selon un calendrier préétabli et permettra d'initier à l'ordinateur les élèves et leur famille qui, autrement, auraient peu ou n'auraient pas de chances d'accéder à l'informatique;

c) Lancée en 1998, l'initiative informatique a dans une large mesure contribué à mettre en place une infrastructure informatique dans tous les centres de l'Office, surtout grâce à l'introduction de cours d'informatique s'appliquant au marché et de programmes de formation sanctionnés par un certificat tels que le permis informatique international agréés de l'Académie Cisco et le réseau de professionnels. Les activités menées pendant la période considérée comprennent la tenue d'ateliers de formation de formateurs, la modernisation continue du matériel informatique, l'élaboration d'un plan-cadre de formation du personnel des centres de formation professionnelle et la création d'un site Web pour l'orientation professionnelle et le placement.

d) Un projet récemment financé dans la bande de Gaza introduira l'informatique dans les écoles de l'UNRWA et en fera une matière obligatoire. Le projet (qui s'étendra sur deux ans) comprend en outre la construction de 103 laboratoires informatiques entièrement équipés;

e) L'école en tant qu'agent du développement : la démarche nouvellement mise au point par l'Office concernant la planification scolaire continue à porter ses fruits dans toutes les zones d'opérations. Des équipes scolaires prennent de plus en plus l'initiative dans les domaines de la planification stratégique, du perfectionnement du personnel scolaire sur place, de l'enseignement et de l'apprentissage, du renforcement des liens entre l'école et les collectivités, ainsi que de la promotion d'un système de contrôle de la qualité. Toutes les zones ont achevé leurs ateliers de formation des formateurs sur le précédent contrôle de la qualité et le programme de formation avait été dispensé dans 50 % des écoles de l'Office en République arabe syrienne et au Liban à la fin de la période considérée. Par ailleurs, les ateliers organisés par le groupe de coordination du contrôle de la qualité ont permis d'élaborer des normes et des indicateurs de résultats que les directeurs d'école doivent appliquer au cours de l'année scolaire 2005/06. Si cette formule présente un intérêt évident, elle alourdit le fardeau d'un personnel enseignant déjà surchargé. Reconnaissant cet état de fait, des évaluateurs externes ont recommandé d'améliorer l'équipement informatique, de créer des postes d'employé pour aider les directeurs d'école, de réduire le volume de travail des enseignants et d'augmenter le personnel d'appui au siège. Avant la fin de 2005, la formule sera pleinement intégrée aux rouages des écoles de l'Office;

f) L'Office a lancé un programme de renforcement des capacités de gestion destiné à améliorer les compétences des responsables du programme d'enseignement, en mettant au point des méthodes de gestion créatrices et flexibles et en procédant aux changements nécessaires en son sein. À cet égard, un groupe de 18 enseignants en gestion ont été formés. Un programme de formation de cadres moyens sera mis en œuvre sur une période de deux ans s'achevant en 2006.

### **Enseignement de la tolérance et du règlement des différends**

61. L'Office a continué de promouvoir la notion et le principe des droits fondamentaux de l'homme, de faire comprendre aux élèves et aux enseignants

l'importance de la tolérance et de sensibiliser les enfants et les adolescents palestiniens réfugiés aux moyens de régler les conflits. Au cours des deux années scolaires 2003/04 et 2004/05, le programme relatif aux droits de l'homme a été étendu à l'ensemble des écoles de l'Office dans les cinq zones d'opérations et à ses huit centres de formation professionnelle. Introduit dans le cursus des facultés des sciences de l'éducation en Cisjordanie et en Jordanie, ce programme fait désormais partie intégrante de la formation en cours d'emploi de l'Institut de l'éducation dans les cinq zones, où des camps d'été sur les droits de l'homme ont été par ailleurs organisés. Il ressort d'une étude d'évaluation interne de l'impact du projet que celui-ci a eu une incidence positive sur les élèves. L'Office s'est employé à promouvoir dans ses écoles le respect des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant au moyen de brochures, d'affiches, de conférences et d'autres activités allant dans le même sens. La participation des enfants à la gestion des écoles par le canal des conseils scolaires a été un élément marquant de cette activité.

### **Incidences de l'insuffisance du financement**

62. L'insuffisance du financement réduit les interactions entre enseignants et élèves, alourdit la charge de travail du personnel enseignant et d'encadrement et rend difficile le recrutement d'enseignants qualifiés. Elle limite en outre la capacité de l'Office de mettre en œuvre les réformes de l'enseignement adoptées par les autorités locales et d'entretenir convenablement les locaux scolaires. Le système de classes alternées, qui est appliqué dans 75 % des écoles de l'Office, place celles-ci en dessous des normes du pays hôte et constitue un sérieux handicap pour la scolarisation des enfants palestiniens réfugiés.

### **Coopération avec l'UNESCO, l'UNICEF et la Ligue des États arabes**

63. Le programme d'enseignement de l'Office est administré en coopération avec l'UNESCO, qui a continué de financer six postes d'administrateur et de spécialiste de haut niveau (2 postes internationaux et 4 postes locaux) dont celui du Directeur de l'éducation. Les participants à la quatorzième réunion annuelle conjointe de l'Office et du Conseil de la Ligue des États arabes pour l'éducation des enfants de Palestine, qui s'est tenue au Caire en décembre 2004, se sont félicités des efforts déployés par l'Office pour dispenser des services éducatifs aux enfants et aux adolescents palestiniens réfugiés, en dépit de ses difficultés financières. Dans le cadre de leur coopération, l'UNESCO offre à l'Office une aide annuelle pour assurer le renforcement des capacités dans le domaine de la formation technique et professionnelle, mener des activités extrascolaires et acquérir de l'équipement.

### **Contraintes opérationnelles**

64. L'exécution du programme d'enseignement de l'Office dans le territoire palestinien occupé a été sérieusement entravée par la crise en cours. L'Office demeure préoccupé par les atteintes au droit à la vie, à l'éducation et à la santé des enfants palestiniens réfugiés. Durant la période considérée, 23 élèves et 2 enseignants ont été tués, 39 élèves et 2 enseignants ont été blessés dans le territoire palestinien occupé. L'imposition de couvre-feux et de bouclages s'est poursuivie, perturbant gravement le fonctionnement et la fréquentation scolaires. La grève de six semaines en Cisjordanie décidée par le syndicat du personnel local de l'Office s'est ajoutée aux facteurs externes pour perturber davantage l'exécution du programme d'enseignement. Les vacances de la mi-année ont été écourtées et

l'année scolaire prolongée pour compenser les périodes d'interruption, mais la grève s'est traduite par la baisse des résultats constatée aux examens unifiés organisés au premier semestre de l'année scolaire 2004/2005. Des cours de rattrapage pour les journées perdues ont été prévus.

## **B. Santé**

### **Objectifs**

65. Le programme de santé de l'Office vise à protéger, préserver et promouvoir la santé des réfugiés de Palestine et à répondre à leurs besoins fondamentaux en la matière, conformément aux principes et règles de l'OMS et aux normes des services de santé publique de la zone d'opérations de l'UNRWA. L'Office demeure attaché à assurer la conformité de ses interventions sanitaires avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dont trois, à savoir, faire baisser le taux de mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et lutter contre la malnutrition et les maladies infectieuses, sont directement liés à la santé, tandis que d'autres ont des effets indirects importants sur la santé.

66. Au cours de la période considérée, les priorités du programme sont demeurées les suivantes : maintenir les niveaux d'investissement requis pour les services de soins de santé primaires, en s'attachant spécialement aux soins de santé maternelle et infantile ainsi qu'à l'action préventive et à la lutte contre les maladies, à un usage sélectif des soins de santé secondaires et aux interventions en cas de situations d'urgence dans le territoire palestinien occupé; et contribuer au développement durable grâce à l'amélioration de l'infrastructure sanitaire dans les camps de réfugiés. Le plan à moyen terme de l'Office pour la période 2005-2009 prévoit de combler l'écart entre les normes de l'Office et celles des autorités locales pour ce qui est de l'allocation des ressources humaines et financières, l'accès aux soins de santé primaires, de l'infrastructure sanitaire dans les camps de réfugiés, du renforcement des capacités institutionnelles, de l'utilisation des technologies de l'information, des besoins de santé prioritaires non satisfaits (soutien psychosocial, par exemple) et du dépistage précoce et de la gestion des handicaps chez l'enfant. La faculté de l'Office de remédier à ces lacunes dépendra des fonds alloués à l'exécution du plan à moyen terme.

### **Profil démographique et épidémiologique des réfugiés de Palestine**

67. Une proportion de 39,4 % de la population des réfugiés de Palestine a moins de 18 ans, et 24,6 % de ces réfugiés sont des femmes en âge de procréer. L'indice de vieillissement de la population (nombre de personnes âgées de 60 ans et plus divisé par le nombre de personnes de moins de 15 ans) est de 30,1, alors que la moyenne mondiale se situe à 33,4. Le taux global de fécondité varie d'une zone à l'autre, le plus faible ayant été enregistré en République arabe syrienne et au Liban (2,5 et 2,6 respectivement) et le plus élevé dans la bande de Gaza (4,4). En raison des progrès de l'alphabétisation, des difficultés socioéconomiques généralisées, d'une plus grande prise de conscience de la part des populations de la nécessité d'espacer les naissances, ainsi que de l'usage très répandu des méthodes contraceptives modernes, les taux d'accroissement démographique exceptionnellement élevés enregistrés dans les camps de réfugiés palestiniens ces 20 dernières années – plus de 3,5 % – sont

récemment redescendus à 2,5 %. Toutefois, cette tendance s'inverse dans la bande de Gaza depuis le début de la crise humanitaire, survenue à la fin de l'année 2000.

68. Selon une étude récente de l'Office, le taux de mortalité infantile dans les cinq zones d'opérations de l'Office est de 22 décès pour 1 000 naissances vivantes. Malformations congénitales, insuffisance pondérale à la naissance et prématurité sont à l'origine de 52 % des décès de nourrissons. Outre la régression constante de la mortalité infantile, juvénile et maternelle, les populations de réfugiés connaissent une évolution épidémiologique proche de celle des pays plus développés et caractérisée par une incidence accrue des maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète, tout en continuant à devoir faire face aux maladies transmissibles. Au près de la population de réfugiés, l'Office a participé à l'éradication totale des maladies transmissibles évitables grâce à la vaccination. Ainsi, aucun cas de poliomyélite, de tétanos néonatal, de coqueluche ou de diphtérie n'a été signalé ces 10 dernières années dans les zones d'intervention. La malnutrition et l'anémie ont fait leur réapparition dans le territoire palestinien occupé et les carences en oligoéléments ont été nettement prévalentes dans la zone d'opérations de l'Office, au cours de la période considérée : 22 % des enfants de Gaza âgés de moins de 5 ans présentaient une carence en vitamine A, et 54,7 % des enfants de moins de 3 ans vivant à Gaza et 34,3 % des enfants de la même tranche d'âge vivant en Cisjordanie souffraient d'anémie. Les handicaps physiques, les maladies mentales et les problèmes psychologiques étaient en progression, surtout chez les enfants du territoire palestinien occupé et du Liban.

### **Ressources budgétaires et humaines**

69. D'après l'OMS, le montant annuel des dépenses de santé dans les pays à faible revenu s'est situé entre 2 et 50 dollars par personne. Le montant moyen des dépenses consacrées à la santé par l'Office en 2004 s'élevait à 14,6 dollars par réfugié<sup>1</sup> pour l'ensemble des services de santé offerts par l'Office – soins ambulatoires, services de laboratoire et de radiologie, santé maternelle et infantile, planification familiale et santé scolaire, prévention et traitement des maladies, soins dentaires, rééducation et services d'hospitalisation. Les services de santé de l'Office se sont révélés performants selon les normes régionales et internationales. D'après une équipe de l'OMS qui a mené une évaluation technique du programme de santé de l'UNRWA au début de 2005, pour que l'Office soit en mesure de maintenir les services qu'il assure actuellement et de prendre en charge les nouvelles priorités, il faut dépenser 10 dollars de plus par habitant.

70. L'écart important qui existe entre les ressources financières allouées et les résultats obtenus dans le domaine de la santé ne peut être préservé si les recettes de l'Office n'augmentent pas pour pouvoir faire face à l'accroissement démographique, à l'inflation, au nouveau profil démographique et épidémiologique de la population réfugiée (y compris une espérance de vie plus élevée et une augmentation des maladies non transmissibles) ainsi qu'à l'évolution des besoins de santé et des priorités connexes. Les difficultés rencontrées pour recruter des professionnels de la santé, notamment des cadres supérieurs, et les retenir, imputables au manque de compétitivité des conditions d'emploi, ont également préoccupé l'Office.

---

<sup>1</sup> Le montant estimatif des dépenses effectives par bénéficiaire est de 20 dollars par an.



71. Environ 56 % des allocations en espèces au programme de santé ont servi à financer le coût de plus de 3 700 agents sanitaires de l'Office recrutés localement qui sont chargés d'exécuter toutes les activités au titre des programmes de base. Les effectifs ont continué de tomber en dessous du niveau requis pour faire face aux besoins croissants, et bien en dessous des normes appliquées par les pays d'accueil. Le budget-programme axé sur les résultats pour l'exercice biennal 2006-2007 a donc été établi de façon à permettre à l'Office de satisfaire aux besoins prioritaires en matière de santé, au cas où de nouvelles ressources seraient disponibles.

72. Malgré des investissements importants dans la formation et le perfectionnement du personnel, les effectifs ont continué d'être excessivement sollicités. Si l'insuffisance des crédits venait à persister, la qualité des services pourrait en pâtir et les succès remportés par l'Office dans le domaine des soins de santé primaires s'en trouver compromis, notamment dans le territoire palestinien occupé, où le taux d'utilisation des services de santé généraux a augmenté de plus de 60 % par rapport à la période qui a précédé la crise. Pour compenser la pénurie d'effectifs, on s'est attaché à améliorer les connaissances, les compétences et les capacités du personnel grâce à la formation en cours d'emploi. Pendant la période considérée, 6 269 journées de formation ont été dispensées au personnel médical, infirmier et paramédical dans les zones d'intervention de l'Office. Conformément à la Déclaration du Millénaire, une attention particulière a été accordée à l'intégration des questions relatives à la condition féminine, y compris l'égalité des chances des femmes dans l'emploi. Les femmes représentaient près de 30 % des spécialistes employés dans le cadre du programme de santé, et environ 40 % du personnel paramédical.

### **Soins de santé primaires**

73. Un réseau constitué de 125 établissements de soins de santé primaires, répartis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps de réfugiés dans les cinq zones d'intervention de l'Office, a assuré des services dans ce domaine, dont des consultations externes et la distribution en fournitures médicales. Ces services ont été complétés par des soins dentaires dispensés par 81 cliniques dentaires et 8 équipes dentaires mobiles, 13 établissements de kinésithérapie et d'autres services d'appui essentiels, dont 99 laboratoires et 16 services de radiologie, qui faisaient tous partie intégrante des établissements de soins de santé primaires. Quelque 46 spécialistes en gynécologie et obstétrique, en cardiologie, en pneumologie et en ophtalmologie ont dispensé des soins ambulatoires à des patients recommandés par des médecins des centres de l'Office.

74. Au cours de la période considérée, les dispensaires de l'Office ont assuré plus de 8 millions de consultations médicales externes et 600 000 consultations dentaires. Le taux d'utilisation des services de l'Office a varié d'une zone à l'autre en fonction de la facilité d'accès aux établissements et de la disponibilité des services offerts par d'autres praticiens, entre autres. La charge de travail maximale prévue pour un médecin est de 70 consultations par jour, mais elle est largement dépassée avec une moyenne de 100 consultations quotidiennes par médecin, ce chiffre atteignant 140 dans la bande de Gaza. Au cours de la période considérée, de nombreuses opérations de modernisation des établissements de soins de santé primaires ont été menées à bien, notamment la reconstruction d'un centre de santé dans la bande de Gaza et d'un autre au Liban, l'agrandissement de trois centres de santé en République arabe syrienne, l'ouverture de trois nouveaux centres de santé – l'un dans la bande de

Gaza et les deux autres en Cisjordanie – et le développement de pharmacies de campagne en République arabe syrienne et en Cisjordanie. En outre, le formulaire médical type et le manuel des techniques de laboratoire de base ont été actualisés pour tenir compte de la liste type des médicaments essentiels et des pratiques optimales de laboratoire établies par l’OMS.

### **Soins de santé secondaires**

75. Outre l’administration de l’hôpital de Qalqiliya comptant 63 lits, en Cisjordanie, l’Office a aidé les réfugiés de Palestine à bénéficier de soins secondaires en remboursant partiellement les traitements dispensés dans les hôpitaux publics et ceux d’ONG, ou en passant des contrats avec ces derniers ou avec des hôpitaux privés. L’Office applique des critères stricts pour l’orientation médicale des patients, conserve l’usage du ticket modérateur payable par les réfugiés et suit l’évolution de la morbidité des patients hospitalisés et celle du taux d’utilisation des services. Par un décret gouvernemental, la République arabe syrienne a décidé d’augmenter de 460 % les coûts d’hospitalisation à compter de 2005, aggravant par là même les difficultés de l’Office en matière de prise en charge des soins secondaires. Au cours de la période à l’examen, 57 882 patients au total ont bénéficié des soins hospitaliers financés par l’Office, ce qui représente plus de 148 535 journées d’hospitalisation. Les bouclages et couvre-feux imposés à la population ont gravement entravé l’accès aux hôpitaux avec lesquels l’Office a passé des contrats dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, grevant davantage le maigre budget de l’Office et nécessitant des appels de fonds d’urgence.

76. Une étude réalisée par l’Office sur ses services hospitaliers a mis en évidence la nécessité d’appliquer des politiques plus équitables et plus performantes dans les cinq zones d’intervention. À cet effet, le budget pour l’exercice biennal 2006-2007 prévoyait une augmentation des crédits alloués aux secteurs défavorisés (Jordanie, bande de Gaza et République arabe syrienne). De plus, l’aide fournie par l’Office au titre des services de soins de chaque patient de la bande de Gaza est passée de 60 à 75 % pour couvrir les dépenses encourues par les réfugiés qui reçoivent des soins de santé secondaires et tertiaires en milieu hospitalier. Une évaluation des services hospitaliers disponibles a été entreprise pour déterminer les moyens rentables et abordables d’améliorer la qualité des soins hospitaliers dans la bande de Gaza.

### **Protection et promotion de la santé**

77. Au cours de la période considérée, l’Office a continué d’accorder une attention particulière à la santé des femmes et des enfants au moyen d’un programme de santé maternelle et infantile élargi, parfaitement intégré dans ses activités de soins de santé primaires, et a offert des services de santé prénatale, postnatale et de planification de la famille, ainsi que d’aide aux parturientes. La prestation de ces services a été assurée par l’hôpital de l’Office à Qalqiliya en Cisjordanie et par les maternités qu’il gère dans la bande de Gaza, ou encore grâce au subventionnement de l’aide aux accouchements à haut risque dans les hôpitaux publics ou ceux avec lesquels l’Office a des arrangements contractuels.

78. L’Office a également mené des activités de suivi de la croissance et d’immunisation des enfants de moins de 3 ans et dispensé des soins préventifs aux enfants de 6 à 15 ans scolarisés dans ses établissements. Il a poursuivi activement sa politique d’évaluation, de suivi et de gestion de la santé maternelle et a dispensé des

soins préventifs aux femmes enceintes ainsi que des soins spéciaux aux femmes dont la grossesse présentait des risques importants. Il a également poursuivi la pratique des enquêtes confidentielles en cas de décès maternel.

79. Au cours de la période considérée, les établissements de soins de santé primaires de l'Office ont dispensé des soins préventifs à 224 579 enfants de moins de 3 ans, soit environ 92 % de la population des réfugiés recensés dans cette catégorie d'âge, et des soins prénatals à quelque 85 637 femmes enceintes, chiffre qui correspondait à environ 68,7 % des grossesses prévues pour les femmes réfugiées en âge de procréer. Il a également fourni des soins obstétricaux à 77 274 femmes dans ses maternités de la bande de Gaza ou des hôpitaux. Dans l'ensemble, 99,3 % des accouchements signalés ont bénéficié de l'assistance d'un personnel qualifié et 98,8 % des femmes enceintes suivies par l'Office ont été vaccinées contre le tétanos. L'Office a également dispensé des soins postnatals à environ 90,6 % des femmes ayant reçu des soins prénatals. Le nombre d'utilisatrices des services de planification familiale a augmenté de 9,4 % au cours de la période considérée, et au total, 104 803 femmes ont eu recours à des méthodes contraceptives modernes.

80. La prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes et les enfants de 6 à 24 mois a régulièrement été évaluée dans le cadre d'une stratégie d'apport en fer et en acide folique à des fins prophylactiques. En outre, l'Office a fourni une aide alimentaire aux femmes enceintes et allaitantes sous forme de rations sèches, et a fait distribuer de la farine de blé enrichie à des groupes cibles. Selon les études menées au cours de la période considérée, 33,8 % des enfants de moins de 3 ans et 26,2 % des femmes enceintes étaient atteints d'anémie (légère, dans la plupart des cas), les taux les plus élevés étant enregistrés dans la bande de Gaza, avec 54,7 % et 44,7 % respectivement. Conformément aux recommandations de l'OMS, une opération de déparasitage a été menée dans l'ensemble des zones d'intervention auprès des enfants d'âge scolaire, auxquels un traitement vermifuge extrêmement efficace en une prise unique a été administré durant trois années consécutives.

81. Au cours de la période considérée, la stratégie de l'Office en matière de services de santé scolaire a été modifiée de façon à relever le niveau de qualité des prestations et à accorder une plus grande attention aux enfants présentant des besoins médicaux spéciaux. De plus, des directives techniques ont aussi été mises au point pour le démarrage d'un programme de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, premières causes de morbidité et de mortalité chez les femmes.

82. Une étude, menée aux fins d'évaluer la connaissance qu'ont les adolescents des questions de santé de la famille et de la procréation et des pratiques liées au mode de vie ainsi que les comportements qu'ils adoptent à cet égard, a révélé que les adolescents inscrits dans les établissements scolaires de l'Office étaient généralement bien informés des dangers d'une union consanguine, des questions d'espacement des naissances, des modes de transmission du VIH/sida, de l'allaitement maternel et de la vaccination. Certaines conclusions concernant les déterminants sociaux qui influent sur la santé – taux de chômage des parents, travail des enfants – étaient alarmantes. L'étude a également révélé que 76 % des personnes interrogées aspiraient à un niveau d'éducation supérieur et qu'il existait des différences importantes entre les hommes et les femmes face au tabagisme, aux aspirations professionnelles, au mariage consanguin et aux activités de loisir. Elle a mis en lumière la nécessité d'élaborer des programmes de préparation à la vie active destinés aux enfants et jeunes scolarisés.

83. Les participants à la conférence tenue à Genève en juin 2004 et consacrée à la satisfaction des besoins humanitaires des réfugiés palestiniens au Moyen-Orient ont salué les résultats obtenus par l'Office dans le domaine de la santé et énoncé plusieurs recommandations tendant à affermir encore les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment l'accès universel des femmes et des enfants aux services de base de santé prénatale et postnatale, à un accouchement sans risque, à la vaccination, à la nutrition et à la santé mentale. Pour donner suite à ces recommandations, le programme de soutien psychosocial dans la bande de Gaza et en Cisjordanie a été développé : rationalisation des structures organisationnelles, réajustement de la portée des interventions et réadaptation des supports pédagogiques, coopération technique avec le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale pour l'évaluation du programme, renforcement des capacités des personnels de santé, des formateurs et des travailleurs sociaux, et renforcement de la coopération et de la complémentarité des services à l'intérieur du cadre que constitue le plan national palestinien de santé mentale.

84. L'Office a assuré le financement d'un certain nombre d'activités majeures de protection et de promotion de la santé, dont un programme de détection et de prise en charge précoces des handicaps de l'enfant, accordant une attention particulière aux déficiences visuelles chez les enfants scolarisés de République arabe syrienne, un programme de dépistage des troubles visuels et auditifs chez les enfants inscrits dans les écoles de l'Office, et d'autres programmes visant à distribuer des doses de fer et de vitamine aux enfants de 6 à 36 mois, ainsi qu'une enquête d'évaluation des problèmes de santé mentale chez les réfugiés de Palestine au Liban.

#### **Prévention et traitement des maladies**

85. Au cours de la période considérée, la poursuite des activités de l'Office en matière de prévention et de traitement des maladies a porté sur la lutte contre les maladies qui peuvent être évitées par la vaccination et les maladies contagieuses importantes sur le plan de la santé publique, la prévention des maladies infectieuses telles que le VIH/sida, phénomène nouveau dans la région, le traitement des maladies infectieuses qui réapparaissent, telles que la tuberculose, et la prévention des maladies non transmissibles chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète sucré (voir le tableau 6 à l'annexe I).

86. Une épidémie d'oreillons, qui s'était déclarée en décembre 2003 à Naplouse, s'est propagée à d'autres districts de Cisjordanie au cours de la période considérée. Plus de 4 000 enfants, réfugiés ou non, dont 85,6 % étaient âgés de plus de 6 ans, ont été touchés. Le fait que 76 % des enfants contaminés avaient été vaccinés contre les oreillons est préoccupant. Une analyse des données recueillies essentiellement par l'Office menée conjointement par les Centers for Disease Control and Prevention (centres pour la prévention et la lutte contre les maladies) et l'OMS ayant permis de conclure qu'il y avait peu de risque qu'une épidémie survienne chez les populations ayant reçu une dose du vaccin associé ROR, il a été recommandé de lancer une campagne de vaccination générale contre ces trois maladies dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Cette campagne a été menée en Cisjordanie en mai 2005, en collaboration entre le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, l'Office et l'UNICEF.

87. Une épidémie de rubéole a été signalée dans plusieurs districts de Jordanie, incitant le Ministère de la santé à mener une campagne de vaccination massive

contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, visant les enfants des localités touchées. On a continué d'avoir recours à la technique d'évaluation rapide pour suivre les progrès accomplis par l'Office dans son programme de vaccination élargi. On a ainsi appris qu'en 2004, l'objectif consistant à assurer plus de 95 % de la couverture vaccinale pour les premières injections et les injections de rappel était atteint.

88. L'Office a continué de s'attacher à atteindre les objectifs définis par l'OMS, l'UNICEF et les Centres for Disease Control and Prevention des États-Unis concernant l'éradication de la poliomyélite, l'élimination du tétanos néonatal et la réduction de moitié du taux de mortalité due à la rougeole d'ici à 2005. Au cours de la période considérée, on s'est particulièrement attaché à assurer la prescription rationnelle d'antibactériens afin de réduire la résistance à ce type de médicaments.

89. L'Office a également mis en œuvre la stratégie de traitement rapide à observation directe préconisée par l'OMS, méthode à court terme pour le traitement de la tuberculose. Si les programmes de santé au Liban et en République arabe syrienne ont atteint les objectifs fixés, la Jordanie, Gaza et la Cisjordanie ont accusé un retard important. Inquiet du manque de surveillance de la maladie dans le territoire palestinien occupé, l'Office a chargé le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale de procéder, en coopération étroite avec tous les prestataires de soins de santé, à une évaluation complète des activités de prévention de la tuberculose et de lutte contre cette maladie menées dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Dans tous ces domaines, l'Office a dépassé les objectifs fixés, entretenu des liens de collaboration étroits avec le ministère de la santé des pays d'accueil, et participé à toutes les réunions de l'OMS, consacrées au programme élargi de vaccination et de lutte contre la tuberculose et le VIH/sida.

90. À la fin de 2004, 121 653 patients au total, dont les deux tiers étaient des femmes, avaient bénéficié des soins dispensés par l'Office pour le traitement des maladies non contagieuses. Ce chiffre ne rend toutefois pas compte du profil épidémiologique de la population, mais plutôt du schéma de fréquentation des établissements de soins de santé primaires de l'Office. L'augmentation des chiffres dans les domaines de la morbidité, des handicaps et de la mortalité due aux maladies non contagieuses inquiète beaucoup l'Office. Toutefois, il s'avère plus rentable de dépister et de traiter ces problèmes au niveau des soins de santé primaires, ce qui permet d'éviter les coûts élevés engendrés par le traitement des complications et des handicaps qui en découlent, aux niveaux secondaire et tertiaire. Au cours de la période considérée, la stratégie d'intervention de l'Office en matière de prévention et de traitement des maladies non transmissibles a été révisée de façon à améliorer le dépistage et la détection précoce, à rendre rationnelles la panoplie d'examen de laboratoire et leur fréquence et à mettre l'accent sur la prévention des complications cardiovasculaires. Les deux programmes d'éducation sanitaire sur la prévention du tabagisme et celle du VIH/sida, lancés en 1996, ont été exécutés sous forme d'activités pluridisciplinaires s'adressant aux adolescents et aux écoliers. En outre, l'enregistrement des cas de cancer et d'anémie héréditaire s'effectue dans toutes les zones d'intervention afin de suivre les tendances en matière d'incidence et de prévalence.

## Salubrité

91. Environ 1,3 million de réfugiés de Palestine résidant dans 58 camps de réfugiés dans les cinq zones d'intervention, soit 30 % de l'ensemble de la population recensée, ont bénéficié des services de salubrité publique que l'Office a dispensés en collaboration avec les municipalités locales (évacuation des eaux usées, canalisation des eaux de ruissellement, adduction d'eau potable, ramassage et élimination des déchets et extermination des insectes et des rongeurs).

92. L'Office a continué de jouer un rôle actif dans la planification et l'exécution de grands projets de construction de réseaux d'égouts, de drainage et d'adduction d'eau dans les camps, et dans la modernisation des systèmes de ramassage et d'élimination des déchets solides grâce à la mécanisation. Des projets de modernisation des réseaux d'adduction d'eau, de drainage et d'égouts dans cinq camps de réfugiés au Liban ont été menés à bien. Parallèlement, des travaux devraient démarrer sous peu pour la construction d'un réseau d'égouts dans un camp de réfugiés et d'un réseau d'adduction d'eau et d'égouts dans un autre camp de réfugiés en République arabe syrienne.

93. Dans le cadre de son programme spécial de salubrité publique, mis en place en 1993 dans la bande de Gaza, l'Office a effectué des études de faisabilité détaillées et exécuté des projets dont le coût a été estimé à 36,5 millions de dollars, les projets en cours étant estimés à 23 millions de dollars. La première étape d'un projet de protection du littoral de la bande de Gaza, destiné à protéger de l'invasion marine les infrastructures situées le long de la côte, et de nouvelles phases du projet d'amélioration des réseaux d'égouts dans les camps intermédiaires ont été menées à bien. Le programme a également joué un rôle prépondérant dans le lancement d'une initiative de création d'emplois d'urgence ainsi que dans l'exécution de projets d'infrastructure portant sur l'adduction d'eau, l'évacuation des eaux usées, la canalisation des eaux de ruissellement, l'alimentation en électricité et la voirie, en vue de reloger les familles dont les abris avaient été détruits à la suite d'opérations militaires israéliennes. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, des projets inscrits sur la liste des priorités de l'Office, dont les phases finales des réseaux d'égouts des camps intermédiaires et un réseau d'égout dans la région de Khan Younis, d'un montant estimatif de 11 360 000 dollars, seront mis en route.

## Suivi et évaluation

94. L'Office entreprend un examen périodique des diverses composantes de son programme de santé afin d'évaluer l'efficacité du système ainsi que la pertinence et le coût-efficacité des stratégies d'intervention approuvées, et d'en définir l'orientation future en fonction de l'analyse des besoins et des priorités. Les ressources disponibles étant limitées, ces autoévaluations ont été menées à bien en tirant parti des compétences techniques qui existaient dans le cadre du programme. Au cours de la période considérée, une étude a porté sur le programme de soins médicaux de l'Office et notamment l'évaluation des tendances relatives à l'utilisation des fournitures médicales, celle du rendement et de l'efficacité des laboratoires et des services dentaires, ainsi qu'une évaluation au cas par cas des services de santé maternelle et infantile. En outre, comme indiqué précédemment, des études ont été réalisées pour évaluer la prévalence de l'anémie ferriprive chez les femmes et les enfants, les connaissances et les comportements des adolescents

scolarisés dans les établissements de l'Office, ainsi que les pratiques actuelles en matière de prescription de médicaments antibactériens.

95. Outre ces différentes autoévaluations et études, l'Office a achevé la mise au point d'un nouveau système intégré de gestion de la santé, qui vise à améliorer la surveillance, le suivi et l'évaluation des services de santé maternelle et de traitement des maladies non transmissibles, ainsi que la qualité des interventions au niveau de la prestation des services. La portée de ce projet, exécuté à l'origine en collaboration avec les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis, a été étendue afin d'inclure d'autres volets du programme, notamment un système d'information sur la gestion des fournitures médicales, un système d'information sur la gestion des hôpitaux et un projet d'informatisation des fichiers des hôpitaux. Une évaluation individuelle de tous les établissements de soins de santé primaires a été effectuée dans les cinq zones d'intervention, afin de déterminer les tendances en ce qui concerne l'attribution des ressources et le nombre des patients à traiter, ainsi que les besoins en matière de redéploiement des ressources humaines et matérielles. Ces initiatives ont permis au personnel de se perfectionner dans la prestation des services et aux responsables de prendre des décisions de gestion fondées sur une information avérée.

#### **Coopération avec les autorités des pays d'accueil**

96. L'Office a de tout temps collaboré étroitement avec les services de santé publique des pays d'accueil. Les professionnels de la santé les plus chevronnés de l'Office dans la bande de Gaza et en Cisjordanie sont membres de toutes les commissions techniques créées par le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne pour étudier les aspects pratiques de la politique de celle-ci en matière de santé et coordonner l'action dans ce domaine, et les cadres supérieurs en poste en Jordanie ont participé à l'ensemble des activités de planification et de mise en place des services de santé organisées par le Ministère jordanien de la santé. L'Office a également pris part aux travaux des commissions nationales chargées de la nutrition et de l'alimentation qui élaborent les politiques et les stratégies concernant la sécurité alimentaire et les apports en oligo-éléments.

97. Le Ministère jordanien de la santé a fourni à l'Office les produits contraceptifs et les vaccins utilisés dans le cadre de ses programmes de planification de la famille et de vaccination. De plus, les enfants scolarisés dans les établissements de l'Office ont reçu de ce même ministère des doses de vitamine. En République arabe syrienne, le Ministère de la santé a continué de fournir les vaccins demandés par l'Office qui ne sont pas prévus au programme de l'UNICEF, tels que le vaccin contre l'hépatite B et celui contre l'*haemophilus influenzae B*. L'Office a coopéré avec l'Autorité générale gouvernementale pour les réfugiés de Palestine, l'UNICEF et la Société palestinienne du Croissant-Rouge dans le cadre d'un programme de dépistage et de conseil destiné aux populations à risque face à l'anémie héréditaire. Pour sa part, le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne a fourni tous les vaccins nécessaires à l'Office pour son programme élargi de vaccination dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. L'Office a aussi pris part aux activités de dépistage menées par le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne en vue de détecter les malformations congénitales chez le nouveau-né. Dans l'ensemble des zones d'intervention, les ministères de la santé ont pu fournir à l'Office les quantités nécessaires de médicaments antituberculiques et assurer des services de laboratoire performants pour le contrôle des maladies évitables par la vaccination et

du VIH/sida. L'Office a également participé à toutes les journées nationales de vaccination et aux campagnes de rattrapage organisées par les autorités des pays d'accueil.

### **Coopération avec l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies**

98. Depuis 1950, l'OMS supervise techniquement le programme de santé de l'Office. L'appui indéfectible du Bureau régional pour la Méditerranée orientale a notamment consisté à détacher auprès du siège de l'Office, en tant que prêt non remboursable, des fonctionnaires de l'OMS, y compris le Directeur et le Directeur adjoint de la santé de l'Office, et à prendre en charge les traitements et dépenses connexes de trois chefs de division au siège de l'Office.

99. À la demande de l'Office, une équipe d'experts du siège de l'OMS et du Bureau régional pour la Méditerranée orientale a entrepris une évaluation technique du programme de santé de l'Office dans ses cinq zones d'intervention. Menée en février et mars 2005, cette étude a porté sur toutes les facettes des systèmes de prestation de soins, de la santé maternelle et infantile, de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, de la nutrition, de la santé mentale, de la salubrité publique, des systèmes d'information, des partenariats et du financement des systèmes de santé. Les experts ont conclu que le programme de soins de santé de l'Office était rentable et qu'il avait déjà donné d'excellents résultats avec la moitié des dépenses par habitant recommandées comme nécessaires par l'OMS pour la prestation des services de santé de base. Ils ont également formulé des recommandations importantes sur les améliorations à apporter en matière de nutrition, de traitement des maladies non transmissibles, de santé mentale, de formation du personnel, de recherche, de handicap, de prévention du cancer et de soutien psychosocial. L'Office a fait part de ces conclusions aux parties intéressées en mars 2005 et au cours de la réunion informelle des autorités des pays d'accueil et des grands donateurs en mai 2005, et il a établi un plan d'action axé sur les résultats visant à mettre en œuvre lesdites recommandations, au cas où de nouvelles ressources seraient disponibles.

100. L'Office a également participé aux réunions des groupes de travail sur la nutrition, la santé mentale, la santé en matière de procréation et les systèmes de sécurité alimentaire, organisées par le bureau de l'OMS à Jérusalem. Il a continué à entretenir des liens de travail étroits avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF avec lequel il a collaboré à l'Initiative de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. L'UNICEF continue aussi de fournir régulièrement à l'Office les quantités requises de vaccins et d'équipement de réfrigération pour la lutte contre les six principales maladies évitables par la vaccination qui sévissent au Liban et en République arabe syrienne. En outre, l'Office a maintenu sa collaboration avec les bureaux de pays de l'UNICEF en Jordanie et en République arabe syrienne en vue de coordonner les activités de promotion de la santé, la formation du personnel et l'approvisionnement en fournitures et équipement médicaux. Au cours de la période considérée, l'UNICEF a fourni les produits requis pour la conduite d'une vaste campagne de vaccination systématique dans le territoire palestinien occupé. L'Office a également assuré la maintenance d'un système de partage de l'information sur des domaines d'intervention compatibles avec ONUSIDA.



### **Conséquences pour le programme de santé de la situation d'urgence dans le territoire palestinien occupé**

101. Le chômage endémique et les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire ont entraîné une augmentation des taux de pauvreté et une détérioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population en général, et des réfugiés en particulier. Il est ressorti d'une évaluation de la sécurité alimentaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, menée en 2004 par la FAO en collaboration avec le PAM et l'Office, que les problèmes d'accès à la nourriture et de coût de celle-ci sont dus aux restrictions à la liberté de mouvement. Quelque 1,4 million de réfugiés (environ 40 % de la population de la Cisjordanie et de la bande de Gaza) sont en situation d'insécurité alimentaire et 1,1 million d'autres réfugiés (soit 30 %) pourraient se trouver dans cette situation si les conditions actuelles persistent. En outre, la tendance à la baisse des taux de fécondité dans la bande de Gaza s'est inversée avec la crise actuelle.

102. Dans certaines localités de Cisjordanie, en particulier dans les secteurs de Jérusalem et d'Hébron, le taux d'administration de la première série de vaccins aux enfants de moins de 12 mois a chuté en dessous des taux de vaccination toujours supérieurs à 95 % précédemment enregistrés. Bien qu'elle ne soit pas spectaculaire, cette réduction soudaine du taux de couverture vaccinale alors qu'une couverture quasi maximale avait pu être maintenue depuis plusieurs années ne laisse pas d'être préoccupante. Plus grave encore est le risque d'épidémies qui franchissent les frontières, notamment de rougeole, voire de poliomyélite. Ainsi, en 2003, une épidémie d'oreillons s'est propagée du nord de la Cisjordanie à l'ensemble des districts de la Cisjordanie. L'épidémie n'avait toujours pas reculé à la fin de la période considérée.

103. Les services de santé de l'Office dans le territoire palestinien occupé ont continué de souffrir des bouclages et des couvre-feux, qui ont empêché les personnels de santé de se rendre à leur travail. Au total, ce sont 2 528 journées de travail qui ont ainsi été perdues dans la bande de Gaza pendant la période considérée. Ces bouclages ont aussi rendu bien plus difficiles la supervision du programme et le perfectionnement du personnel, et la qualité des services a commencé à s'en ressentir, en particulier en Cisjordanie.

104. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 274 000 Palestiniens qui vivent dans 122 localités seront rapidement isolés entre la barrière et la Ligne verte, ou à l'intérieur d'enclaves clôturées. Outre les problèmes que rencontrent déjà les établissements et les services de l'Office situés dans ces zones, la barrière créera des difficultés supplémentaires pour les réfugiés qui entrent dans les enclaves ou en sortent, ainsi que pour les unités sanitaires mobiles et les équipes de distribution de l'Office qui, en l'absence du permis d'entrée spécial que l'Office se refuse à demander, se trouvent dans l'impossibilité de franchir les points de passage de la barrière et de se livrer à leurs activités courantes ou d'urgence.

105. L'Office a mis en place cinq équipes médicales d'urgence en Cisjordanie afin de faciliter l'accès des réfugiés aux services de santé dans les zones reculées ou bouclées. Le projet de création de deux nouvelles équipes mobiles en 2005 n'a pu être mené à bien faute de ressources (réponse insuffisante à l'appel d'urgence lancé pour les financer). L'Office a aussi poursuivi un programme de conseil et de soutien psychosocial à l'intention des groupes à risque dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, qui a été inscrit au budget-programme ordinaire à compter de 2005.

106. Préalablement à la crise actuelle, le taux d'occupation des lits était de 67,5 % à l'hôpital de l'Office à Qalqiliya, en Cisjordanie. Comme suite aux restrictions à la liberté de mouvement, y compris les couvre-feux et les bouclages, et tout récemment à la construction de la barrière autour de la ville, ce taux est tombé à 44,7 % seulement. L'achèvement de la construction de la barrière autour de Jérusalem entraînera des problèmes analogues en empêchant les patients qui auront besoin de soins d'urgence de se rendre dans les hôpitaux privés de Jérusalem-Est, y compris ceux avec lesquels l'Office a passé des contrats pour la prestation de services. Globalement, on estime que 30 % de la population de Cisjordanie éprouvera des difficultés pour accéder aux lieux de travail, à la terre et aux services.

107. L'Office s'est préparé à relever ces défis en acquérant des fournitures et du matériel médicaux supplémentaires, en allouant dans la mesure du possible, des ressources pour répondre à la demande accrue de services hospitaliers et en recrutant davantage de personnel pour faire face à la lourde charge de travail occasionnée par cette augmentation de la demande.

### **Difficultés, contraintes et objectifs non atteints**

108. Le programme de santé de l'Office a joué un rôle de premier plan dans la prévention des maladies transmissibles grâce à la vaccination et dans la lutte contre les maladies qui se trouvent encore en tête des priorités sanitaires dans le monde (paludisme, poliomyélite, tétanos néonatal, notamment). Il a aussi favorisé l'élimination de la malnutrition protéo-énergétique chez les enfants et la réduction des taux de fécondité grâce au recours largement répandu aux moyens de contraception modernes. De plus, le programme a contribué à la salubrité dans les camps de réfugiés par l'amélioration de l'approvisionnement en eau et des infrastructures d'évacuation des eaux usées et de gestion des déchets solides, et leur intégration dans les réseaux municipaux et régionaux.

109. Malgré les succès enregistrés, le programme de santé se heurte à de graves contraintes et difficultés qui l'empêchent de faire correctement face à l'évolution des besoins et priorités, notamment à l'augmentation des maladies chroniques non transmissibles – maladies cardiovasculaires, diabète sucré et cancers, notamment – qui viennent s'ajouter aux maladies transmissibles qui refont surface ou d'apparition récente. L'insalubrité qui règne dans les camps de réfugiés, en particulier dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et au Liban, les attentes de plus en plus grandes tant de la part des autorités du pays d'accueil que de la part des réfugiés et la hausse des coûts des soins de santé secondaires et tertiaires sont autant de difficultés supplémentaires.

110. La faible augmentation des ressources financières et humaines allouées au programme ces 10 dernières années a creusé l'écart entre les normes de l'Office et celles des autorités des pays hôtes, mobilisé à l'extrême les capacités du système du programme de santé, et empêché l'Office de moderniser et d'élargir les centres de soins de santé primaire et d'assurer correctement la prévention des problèmes de santé psychosociale, des carences en oligo-éléments, des handicaps et du cancer, ainsi que la lutte dans ces domaines.

111. La crise qui continue de sévir dans le territoire palestinien occupé a fait naître de nouveaux besoins et de nouvelles exigences en matière de système de soins de santé, qui ont imposé de poursuivre les activités de programme ordinaires tout en gérant le risque de ruptures dans la prestation des services et de dégradation de la

qualité des services assurés, tout cela avec des moyens financiers insuffisants. Le plan à moyen terme de l'Office pour la période 2005-2009 prend en compte toutes ces difficultés et les besoins de santé prioritaires non pourvus dans le contexte de la dégradation des conditions opérationnelles.

### **C. Aide d'urgence et services sociaux**

112. Le programme d'aide d'urgence et de services sociaux a pour mission d'apporter une aide humanitaire aux réfugiés palestiniens les plus démunis et d'aider les plus vulnérables d'entre eux (femmes, enfants, jeunes et handicapés) à devenir autonomes. De plus, il est dépositaire des dossiers d'archives et des dossiers actuels des réfugiés, dossiers qui servent à déterminer qui peut être admis à bénéficier des services de l'Office. Au cours de la période à l'examen, la mission a été accomplie conformément au plan à moyen terme de l'Office, aux recommandations formulées à la conférence de Genève de juin 2004 et au plan quinquennal de développement de l'aide d'urgence et des services sociaux (2005-2009), qui énonce les objectifs et stratégies à moyen terme du programme en tenant dûment compte des objectifs de développement du Millénaire.

#### **Ressources budgétaires et humaines**

113. Le budget ordinaire du programme pour 2004 s'établissait à 34,3 millions de dollars, soit 9,8 % du budget total de l'Office. La plus grosse part de ce budget (soit 79 %) a servi à aider les familles démunies. Cette aide a été assurée par les 229 travailleurs sociaux du Département de l'aide d'urgence et des services sociaux, qui en constituent la catégorie professionnelle la plus nombreuse (785 personnes). Vu le développement constant du programme d'aide aux organismes de microcrédit, un poste de directeur de programme a été créé au siège de l'Office à Amman pour que le personnel en poste sur le terrain puisse bénéficier d'un appui technique. Les fonds extrabudgétaires consacrés à des projets (à l'exclusion de ceux destinés à financer les appels d'urgence concernant la Cisjordanie et la bande de Gaza) se sont élevés à 1 683 809 dollars.

#### **Immatriculation des réfugiés**

114. À la fin de juin 2005, 4 283 892 réfugiés palestiniens étaient immatriculés auprès de l'Office, soit 2,3 % de plus qu'en juillet 2004 (voir annexe I, tableau 1). Environ 41,9 % (soit 1 795 326) étaient immatriculés en Jordanie, 22,6 % (soit 969 588) dans la bande de Gaza, 16,1 % (soit 690 988) en Cisjordanie, 10 % (soit 426 919) en République arabe syrienne et 9,4 % (soit 401 071) au Liban. Afin d'élargir l'accès aux services d'immatriculation et d'admission au bénéfice des prestations de l'Office, un certain nombre de membres du personnel chargés de l'immatriculation ont été transférés, au cours de la période à l'examen, des bureaux de l'Office sur le terrain et de ses bureaux de secteur dans des camps. Environ 70,5 % de l'ensemble des réfugiés immatriculés résident à l'extérieur des 58 camps de réfugiés.

115. Au total, 469 761 demandes de modification des dossiers d'immatriculation et 796 nouvelles demandes d'immatriculation familiale ont été traitées. L'incorporation manuelle de données provenant des dossiers des réfugiés de 1948 dans les dossiers de leurs descendants a été menée à bien au Liban, en République

arabe syrienne et dans la bande de Gaza; elle était achevée à 98 % en Cisjordanie à la fin de la période à l'examen. En Jordanie, l'opération s'effectuera électroniquement dans le cadre du projet Dossiers des réfugiés de Palestine.

116. Le Département met constamment à jour les cartes d'immatriculation des réfugiés (c'est-à-dire, essentiellement, les informations qu'elles contiennent sur les naissances, les mariages et les décès), y compris pour le compte du programme spécial d'aide d'urgence, et délivre environ 25 000 nouvelles cartes par mois. On réaménage actuellement le système d'immatriculation dans le cadre du projet Dossiers des réfugiés de Palestine afin que l'on puisse y accéder via intranet et centraliser la mise à jour des informations sur les réfugiés recueillies dans tous les bureaux d'immatriculation de l'Office et, par là même, accroître la précision des données et améliorer la prestation des services. La procédure d'appel d'offres pour l'élaboration des logiciels par une entreprise extérieure doit être achevée en octobre 2005 au plus tard. Le deuxième grand volet du projet Dossiers des réfugiés de Palestine, à savoir le scannage et la conservation numérique des données, a débuté en Jordanie en août 2004 et au Liban en mai 2005; il débutera ultérieurement dans les autres zones d'opérations. Les images scannées d'environ 16 millions de documents touchant à l'histoire des réfugiés seront incorporées ultérieurement dans la base de données sur l'immatriculation pour que l'on puisse mieux confirmer les informations.

117. L'Office a porté à l'attention des parties prenantes la terrible situation humanitaire des femmes réfugiées démunies mariées à des non-réfugiés et de leurs enfants, qui ne bénéficient pas actuellement de la plupart de ses services (les enfants ne peuvent être immatriculés auprès de l'Office selon les directives en vigueur concernant l'immatriculation). Afin de répondre à leurs besoins essentiels ainsi que de rendre les directives relatives à l'immatriculation neutres en matière de genre et de les aligner sur les normes du système des Nations Unies, l'Office a continué à examiner comment il pourrait modifier la situation et à inciter les parties prenantes à l'aider dans son entreprise.

#### **Programme spécial d'aide d'urgence**

118. Au cours de la période à l'examen, les 5,8 % des réfugiés immatriculés qui étaient considérés comme ayant besoin d'une aide spéciale d'urgence se rangeaient en majorité dans trois catégories : les personnes âgées, les ménages dirigés par une femme et les réfugiés ne pouvant travailler pour cause de maladie chronique ou de handicap. Peuvent également être considérées comme ayant besoin d'une aide d'urgence les familles dirigées par un adulte de sexe masculin, ou comprenant un tel adulte, étudiant à temps complet ou effectuant un service militaire obligatoire. En plus des services habituels de l'Office, les personnes ou familles recevant une aide d'urgence bénéficient de produits alimentaires de base, d'une aide à l'amélioration du logement, d'une aide en espèces (une fois par année civile) et d'un accès préférentiel à d'autres services de l'Office tels que l'admission dans un centre de formation professionnelle. Au total, 433 personnes allocataires d'une aide d'urgence (dont 143 femmes) ont pu bénéficier de cet accès préférentiel au cours de la période à l'examen.

119. Le montant maximum des fonds consacrés aux rations alimentaires des personnes bénéficiaires de l'aide d'urgence augmentait de 3,5 % par an en raison de l'accroissement démographique, mais il n'a augmenté que de 2,5 % en 2004 et a été

gelé en 2005. Au cours de la période précédente, le nombre total de personnes inscrites au programme spécial d'aide d'urgence a augmenté de 1,2 % et le nombre de rationnaires de 1 % (voir annexe I, tableau 8). À la fin de la période, c'était toujours au Liban que le pourcentage de réfugiés inscrits au Programme par rapport à l'ensemble des réfugiés de la même zone d'opérations était le plus élevé (11,5 %), contre 8,7 % dans la bande de Gaza, 6 % en Cisjordanie, 7,3 % en République arabe syrienne et 2,6 % en Jordanie.

120. Alors même que 13,8 % des ménages de réfugiés étaient dirigés par des femmes, les mêmes ménages constituaient 46 % des familles bénéficiaires, ce qui montre bien la féminisation de la pauvreté chez les réfugiés. L'aide d'urgence a été également fournie à 386 familles dirigées par une femme veuve, divorcée ou abandonnée dont le mari n'était pas immatriculé. Il n'est pas distribué de rations aux enfants de moins d'un an, aux détenus et aux personnes disparues, à celles qui sont en voyage à l'étranger ou effectuent un service militaire obligatoire. Comme suite à des contrôles effectués lors de visites à domicile par des travailleurs sociaux, 6 029 personnes ou familles bénéficiaires de l'aide d'urgence ont été considérées comme ne réunissant plus les conditions nécessaires pour être admises à en bénéficier.

121. Jusqu'à présent, l'admissibilité au bénéfice de cette aide était fondée sur le statut. Compte tenu de la nécessité de la fonder sur les besoins et donc de réviser les seuils d'admissibilité, un conseiller principal en matière de pauvreté a été recruté en octobre 2004 pour établir des profils socioéconomiques, définir des seuils de pauvreté, améliorer la collecte et l'analyse des données et concevoir un mécanisme qui permette d'établir une distinction entre pauvreté chronique et pauvreté temporaire.

#### **Aide alimentaire**

122. Au 30 juin 2005, le programme spécial d'aide d'urgence fournissait une aide alimentaire en nature ou en espèces à 62 503 familles, soit 249 810 personnes tous les trimestres (voir annexe I, tableau 8). L'aide alimentaire en nature, dont le coût a été évalué à 110 dollars par personne et par an, est constituée de farine, de sucre, de riz, d'huile végétale, de lait entier et, au Liban seulement, de lentilles rouges. La farine est le produit de base de l'aide fournie par l'Office depuis 1950 et est considérée par les bénéficiaires comme le symbole des obligations de la communauté internationale vis-à-vis des réfugiés palestiniens, mais son inclusion dans l'aide alimentaire ne correspond plus à une utilisation rationnelle des ressources. En effet, compte tenu des subventions publiques et du fait que la plupart des bénéficiaires ne s'en servent plus pour préparer chez eux, elle est généralement vendue à des marchands locaux à des prix inférieurs à ceux du marché. L'Office a donc révisé le contenu de son aide alimentaire et, à compter de juillet 2005, un mélange de légumineuses sera substitué à la farine en Jordanie, en République arabe syrienne et au Liban, du thon devant être ajouté à l'ensemble des produits fournis en janvier 2006. Afin d'atténuer toute éventuelle réaction négative, l'Office a expliqué longtemps à l'avance la raison de ce changement de politique aux réfugiés et aux autorités des pays d'accueil.

123. L'aide alimentaire est distribuée au moyen d'un réseau de 60 centres de distribution fixes et de 123 antennes mobiles de distribution dans les zones éloignées. Ce même réseau est utilisé pour distribuer une aide alimentaire d'urgence

à grande échelle en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En Jordanie, au cours de la période considérée, une aide alimentaire spéciale a été fournie par l'intermédiaire du HCR à 83 familles de réfugiés palestiniens qui se sont enfuies d'Iraq en 2003 et sont maintenues dans des camps de réfugiés à la frontière (soit 388 personnes).

#### **Aide sélective en espèces**

124. Au cours de la période considérée, une aide sélective d'urgence en espèces d'un montant total de 877 165 dollars a été distribuée à 5 291 familles démunies (soit 8,5 % de l'ensemble de ces familles) et 27 912 dollars ont été distribués à 91 autres familles. Le montant de l'aide en espèces au Liban a été de 51 % supérieur à celui des autres zones d'opérations parce que les familles de réfugiés y sont très pauvres et qu'il n'y a pas de programmes d'aide d'urgence comparables à ceux mis en œuvre dans le territoire palestinien occupé. Selon les informations recueillies au cours de visites à domicile, 93,8 % des familles qui ont bénéficié de cette aide l'ont utilisée aux fins prévues (remplacer les biens du ménage détruits par les eaux ou un incendie, apporter des améliorations mineures aux logements, acheter du fioul domestique, répondre aux besoins d'urgence à court terme résultant de la perte soudaine du chef ou soutien de famille ou acheter des fournitures scolaires ou des vêtements à des enfants pour qu'ils puissent aller à l'école).

#### **Remise en état des logements**

125. Au cours de la période considérée, 13 139 familles démunies (soit 21 % de ces familles) vivaient dans des logements qui devaient faire l'objet de réfections ou être entièrement reconstruits. Cent trente-huit logements ont pu être remis en état à l'aide de fonds extrabudgétaires au cours de la période à l'examen, contre 178 au cours de la période examinée dans le précédent rapport (soit 1 % seulement de ceux qu'il aurait fallu remettre en état d'urgence), faute de fonds suffisants. Le programme de remise en état des logements vise à faire en sorte que les familles démunies disposent au moins d'une pièce polyvalente, d'une cuisine et d'installations sanitaires bien éclairées et ventilées et que l'on puisse aisément nettoyer. La priorité est donnée aux familles vivant dans des logements dont la structure présente un danger, où les mauvaises conditions d'hygiène créent des problèmes de santé ou dans lesquels se posent de graves problèmes sociaux (tel le surpeuplement). Dans environ 89 % des cas, ce sont les réfugiés eux-mêmes qui, avec l'aide de l'Office, ont effectué les réfections et les travaux de reconstruction, leur famille et la collectivité leur ayant fourni de la main-d'œuvre bénévole, de l'argent et des matériaux de construction achetés au rabais.

#### **Services sociaux**

126. Le programme de services sociaux a continué à aider les réfugiés de Palestine à répondre à leurs besoins socioéconomiques prioritaires tels qu'ils ont été recensés au moyen d'enquêtes locales. Il vient en aide aux femmes, aux handicapés, aux enfants et aux jeunes essentiellement, grâce à diverses activités, notamment l'octroi de crédit. L'Office coiffe un réseau de 104 associations locales, dont des centres pour femmes et des centres locaux de réadaptation dirigés par des bénévoles, dont 63 % sont des femmes. Outre qu'ils fournissent des services collectifs, ces centres constituent un important vivier d'emplois : 1 395 instructeurs et 121 superviseurs y sont employés (les superviseurs à temps complet) et les 149 projets générateurs de revenus qu'ils ont conçus, et qu'ils gèrent, ont créé 390 emplois. Le personnel et les

bénévoles des associations locales ont nettement amélioré leurs compétences administratives grâce à la formation technique qu'ils reçoivent et aux directives des associations en matière de gestion. De plus, l'amélioration de la coopération et de la coordination avec les ONG locales a permis d'accéder plus largement aux réfugiés en dépit de gros problèmes financiers. L'un des grands acquis récents de la période considérée a été la constitution d'un système informatisé de données sur les associations locales, qui est destiné à renforcer leurs capacités en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et facilitera la collecte de données sur l'utilisation de leurs installations et services, ventilées par sexe, âge, handicap, situation économique et sociale, etc. Ce système devrait être installé dans toutes les zones d'opérations à la mi-2006.

### **Programme en faveur des femmes**

127. Soixante-cinq des associations locales sont des centres pour femmes où les réfugiées acquièrent les connaissances et les compétences dont elles ont besoin pour participer plus étroitement à la vie locale. Conformément aux enquêtes de ces associations sur les préférences des collectivités, les formations les plus fréquentes sont plutôt traditionnelles – couture, tricot, broderie, industrie alimentaire et restauration – mais les réfugiées se montrent de plus en plus intéressées par des domaines tels que l'informatique, le commerce et la photographie, ce qui fait que de plus en plus de cours sont proposés. La sensibilisation est un autre domaine d'activité critique des centres, dont les réunions portent surtout sur la santé, la nutrition, l'hygiène, les questions juridiques, le principe de l'égalité des sexes, l'environnement et l'éducation des enfants. Ces réunions ayant accru la demande d'autres activités, les centres proposent désormais des consultations juridiques et psychosociales, des cours de culture physique et des activités sociales et récréatives. Ils ont en outre créé 44 jardins d'enfants et 28 crèches qui sont d'un grand secours aux mères souhaitant participer à leurs activités et à celles qui travaillent. Au cours de la période à l'examen, un nouveau centre pour femmes a été créé au camp de Djénine en Cisjordanie. Un cybercafé a été ouvert au centre pour femmes du camp de Baqa'a en Jordanie et une brochure décrivant dans le détail les principales activités des centres pour femmes a été diffusée au Liban auprès des réfugiés et de toutes les parties prenantes.

### **Programme d'aide aux handicapés**

128. À l'aide d'un réseau de 39 centres communautaires de réadaptation, le programme d'aide aux handicapés promeut une approche sociale du handicap, dispense des services de réadaptation et fait en sorte que les handicapés puissent bénéficier des mêmes chances que les non-handicapés. La formation et les conseils qu'il fournit aux familles et à certains membres des collectivités contribuent sensiblement à la réadaptation des handicapés et permettent à ceux-ci de mieux s'insérer dans leur famille et au sein de la collectivité. Afin que les handicapés puissent prendre part aux décisions les concernant, le Département de l'aide d'urgence et des services sociaux de l'Office a adopté une politique ayant pour slogan « Ne rien faire qui nous concerne sans notre participation », selon laquelle les handicapés doivent être associés à toutes les activités les concernant, y compris l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.

129. Au cours de la période considérée, les centres communautaires de réadaptation situés dans les cinq zones d'opérations de l'Office ont fourni des services à

30 348 réfugiés handicapés et à leur famille. Des services à domicile ont été fournis à 15 237 personnes et à leur famille; 11 128 personnes ont participé à 304 réunions de sensibilisation; 24 728 personnes ont bénéficié de services de réadaptation directs; 5 016 personnes ont été orientées vers des institutions spécialisées; 1 503 prothèses ont été placées et 107 logements ont été modifiés pour que les handicapés qui y habitent puissent se déplacer plus facilement. En outre, 794 enfants handicapés ont été intégrés dans des écoles ordinaires et 5 622 enfants et jeunes handicapés et non handicapés sont partis en colonies de vacances d'été et d'hiver.

130. Au cours de la période à l'examen, un nouveau centre de réadaptation a été créé au camp numéro 1 de Naplouse, en Cisjordanie, et un service de prothèses a été mis en place à Djénine, en Cisjordanie également. Deux bénévoles qui souhaitaient travailler dans le service de prothèses ont suivi une formation en Jordanie pendant six mois. Par ailleurs, un nouveau centre de physiothérapie a été ouvert au centre de réadaptation de Deir El-Balah, dans la bande de Gaza; sur les six physiothérapeutes qui y travaillent, deux sont parrainés par le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne et trois par le programme d'aide d'urgence à la création d'emplois de l'Office. Cinq des sept centres communautaires de réadaptation de la bande de Gaza ont reçu du Ministère de l'éducation de l'Autorité palestinienne l'agrément nécessaire pour dispenser un enseignement spécial aux malentendants; 20 % des 112 enseignants de ces centres sont parrainés par l'Autorité palestinienne.

131. Alors que les centres de réadaptation sont administrés par des membres des collectivités locales, le centre de réadaptation Al Nour pour malvoyants de Gaza est directement administré par l'Office. Il a continué à offrir des services spécialisés à 52 élèves malvoyants dans des jardins d'enfants et des écoles maternelles et primaires et dans le cadre d'activités de formation professionnelle et d'information. Au cours de la période considérée, il a aussi dispensé divers cours de formation pratique à des adultes des deux sexes dont 12 ont pu trouver un emploi. Dix-huit écoliers malvoyants ont été intégrés dans des écoles ordinaires et 65 familles d'enfants de moins de 4 ans malvoyants ont bénéficié de consultations et de conseils. Le centre a aussi œuvré en faveur d'un dépistage et d'interventions précoces en dispensant une formation à des parents.

132. Le programme d'aide aux handicapés a tenu à l'intention de tout le personnel spécialisé un atelier régional qui visait à faire connaître la politique de l'Office en matière d'invalidité et il a été recommandé notamment la mise en place d'un mécanisme de suivi de cette politique dans toutes les zones d'opérations. Dans ce contexte, le programme a étudié comment l'Office et les centres locaux de réadaptation pourraient renforcer encore la formation professionnelle des handicapés et leur insertion sur le marché du travail. Il a organisé à cette fin, en mai 2005 à Amman, en partenariat avec l'OIT, un atelier régional intitulé « Enhancing Employment Opportunities for Persons with Disabilities » (Améliorer les possibilités d'emploi des handicapés), qui a permis à l'Office d'améliorer l'insertion professionnelle des handicapés au moyen des centres locaux de réadaptation. Il a également tenu, en Jordanie, un atelier qui a mis à profit les compétences de l'OIT en matière d'emploi pour résoudre les problèmes des handicapés dans ce domaine.

### **Activités en faveur des enfants et des jeunes**

133. L'Office a continué à améliorer le bien-être des enfants et des jeunes en menant diverses activités auprès des associations locales et des réfugiés et les a



encouragés à participer à des activités constructives. Au cours de la période à l'examen, 48 séances d'information sur les droits des enfants tels qu'ils sont énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, à savoir essentiellement le droit de s'exprimer librement, d'être protégés de tout mauvais traitement, d'accéder à l'information et de bénéficier d'activités culturelles et artistiques et, pour les enfants handicapés en particulier, le droit à la dignité, ont été organisées à l'intention de 2 836 enfants, de leurs parents et de leur collectivité. De nombreuses activités de sensibilisation ont pris la forme de pièces de théâtre ou de spectacles de marionnettes. De plus, 25 241 enfants et jeunes réfugiés défavorisés ont pu bénéficier de diverses activités de formation, de tutorat et d'apprentissage en informatique, en langues, en encadrement, en sport, en théâtre et en musique et sont partis en colonies de vacances d'hiver et d'été. Parmi les activités les plus réussies, on mentionnera la formation, en Jordanie, de 100 enfants et jeunes à la production de film et à la narration numérique, qui a débouché sur la production d'un documentaire sur le travail des enfants. Environ 305 enfants et jeunes de Cisjordanie et 2 400 de la bande de Gaza ont bénéficié de consultations et d'un soutien psychologiques pour faire face aux conséquences de la violence. Dans la bande de Gaza, le centre pour femmes de Rafah a élaboré une brochure sur les droits de l'enfant qui doit faire l'objet d'une distribution publique. Au Liban, la méthode d'enfant à enfant a été utilisée pour associer des enfants à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'activités sous la supervision d'animateurs compétents. Toujours au Liban, un répertoire de tous les clubs et centres de jeux ouverts dans les camps a été établi et distribué à tous les parties prenantes.

#### **Programme d'aide aux organismes de microfinancement**

134. Le programme d'aide aux organismes de microfinancement vise à améliorer la situation socioéconomique et l'autonomie des réfugiés palestiniens les plus pauvres en venant en aide aux femmes, aux handicapés et aux membres des familles allocataires de l'aide d'urgence et en aidant les associations locales à octroyer des prêts. Il complète le programme de microfinancement et de microentreprises de l'Office, plus important et orienté vers le marché. Les 199 532 dollars d'intérêts qu'ont rapportés les 1 361 prêts en cours de remboursement pendant la période considérée ont servi à financer de nouveaux prêts.

135. Sur les 1 361 prêts octroyés au cours de la période considérée, 44 % environ ont été gérés directement par le personnel du département et se sont répartis comme suit : 392 prêts pour l'amélioration des logements (531 429 dollars), 164 prêts de faible montant à des entreprises (599 411 dollars) et 43 prêts subventionnés à des conditions libérales à des familles démunies (185 936 dollars). Les prêts subventionnés ont permis à 21 familles démunies d'être radiées des listes de rationnaires. L'un des résultats importants obtenus au cours de la période à l'examen a été l'octroi de prêts à l'amélioration des logements à des réfugiés du Nord-Liban et de Damas, dont 371 personnes et leur famille ont pu bénéficier. Les 56 % de prêts restants (601 395 dollars) ont été gérés par des associations locales. La plupart sont des prêts collectifs garantis, les autres des prêts individuels « subventionnés ». Au cours de la période considérée, 799 prêts d'un montant total de 342 405 dollars ont été octroyés à 155 membres de groupes et à leur famille. Les associations locales ont également octroyé 607 prêts individuels d'un montant total de 258 990 dollars. Les programmes de prêts des associations locales dont les centres pour femmes sont

les initiateurs ont pris de l'ampleur et, au cours de l'année écoulée, trois centres locaux de réadaptation ont octroyé un prêt à des handicapés en Jordanie.

136. Le programme d'aide aux organismes de microfinancement vient aussi au secours des personnes démunies en les aidant à suivre une formation professionnelle puis à trouver un emploi. Au cours de la période considérée, 95 personnes démunies ont été formées en Cisjordanie et 31 placées sur le marché du travail. Au Liban, le succès remporté par le programme pilote d'apprentissage lancé par deux associations locales en 2004 a permis de l'élargir à d'autres parties de cette zone d'opérations et de placer 33 personnes sur le marché du travail.

### **Renforcement des capacités internes**

137. L'un des principaux objectifs de l'Office pendant la période considérée était d'affiner ses pratiques en matière d'aide sociale en formant son personnel pour qu'il puisse aider plus efficacement les réfugiés vulnérables à développer et exploiter leur potentiel. C'est à cette fin qu'au cours de l'été 2004, l'Office a décidé d'élaborer, en partenariat avec l'école de service social de l'Université de l'Illinois du Sud à Carbondale (États-Unis d'Amérique), un programme de formation à l'intention de ses travailleurs sociaux. L'école a évalué les compétences de ces derniers, y compris en les accompagnant lors de visites à domicile dans les cinq zones d'opérations, puis a conçu une série de huit cours qui a reçu le label de programme éducatif agréé. Le programme est dispensé en arabe, sur une période de deux ans, à 353 membres du personnel de l'Office dans les cinq zones d'opérations; à ce jour, 138 travailleurs sociaux et d'autres membres du personnel ont achevé les deux premiers cours. Dans d'autres domaines du renforcement des capacités du personnel, 638 personnes ont participé à 113 séances de formation qui portaient sur diverses disciplines, dont les technologies de l'information, la gestion, le microfinancement, l'administration et le principe de l'égalité des sexes et l'invalidité. De plus, 1 801 bénévoles ont bénéficié d'un certain nombre de cours de formation sur le développement communautaire, qui ont porté notamment sur l'encadrement, la planification, la gestion, l'évaluation participative et la réadaptation au niveau local.

### **Principe de l'égalité des sexes**

138. L'équipe de travail du département chargée des questions liées à la situation des femmes a tenu sa première réunion et élaboré un plan d'action devant permettre une prise en compte systématique de la situation des femmes. Les principales activités prévues dans le plan consistent à former le personnel du département et des bénévoles aux questions liées au principe de l'égalité des sexes, à renforcer les capacités des instructeurs en poste sur le terrain, à consolider les réseaux interdépartementaux de l'Office et à resserrer la coordination avec les organisations locales et nationales. Au cours de la période considérée, les instructeurs ont organisé, dans les cinq zones d'opérations, des ateliers de sensibilisation aux questions de parité auxquels ont participé 299 membres du personnel et des bénévoles d'associations locales. De surcroît, le responsable des questions de parité du département a organisé un atelier sur l'analyse de ces questions à l'intention des travailleurs sociaux à Ein El-Tal, à l'extérieur d'Aleppo (République arabe syrienne).

### **Coopération avec les autorités des pays d'accueil et les ONG**

139. La coopération avec les autorités des pays d'accueil, qui est très importante, a été renforcée pendant la période à l'examen. Au Liban et en République arabe syrienne, les registres d'immatriculation destinés à faciliter la délivrance de documents de voyage aux réfugiés palestiniens ont été tenus correctement et mis à jour. En Jordanie, des activités de sensibilisation à la santé en matière de procréation ont été organisées en coordination avec le Ministère jordanien du développement social dans les 14 centres pour femmes. Dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, la coopération et la coordination avec les Ministres des affaires sociales, de l'éducation, de la santé et de la planification de l'Autorité palestinienne ont été maintenues à un niveau satisfaisant.

140. Les partenariats avec les entités non gouvernementales locales et internationales, dont les institutions compétentes de l'ONU, constituent un important aspect du programme d'aide d'urgence et de services sociaux. Au cours de la période considérée, ils se sont développés, ce qui a permis aux associations locales de disposer de ressources supplémentaires d'un montant total de 1 282 777 dollars qui les a rendues financièrement plus viables. De plus, des activités techniques ont été organisées en coopération avec des ONG locales et internationales. Ainsi, en Jordanie, l'Initiative pour de meilleurs soins parentaux, qui vise à inculquer aux parents les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer le bien-être mental et physique de leurs enfants, s'est poursuivie en collaboration avec l'UNICEF et une aide des donateurs a permis d'appuyer davantage les bureaux de consultation juridique des centres pour femmes. En République arabe syrienne, une enquête sur les handicaps a été menée en collaboration avec l'UNICEF et l'Autorité générale gouvernementale pour les réfugiés de Palestine, et des activités organisées en coopération avec une ONG locale ont permis de lancer, à l'intention des réfugiés handicapés de la localité concernée, un programme de diffusion prévoyant la formation de 54 membres du personnel de l'Office et de bénévoles, la distribution de matériel pédagogique et des visites réciproques.

141. L'un des objectifs du département pour l'année 2006 est de renforcer les partenariats en établissant une carte numérique des services sociaux à l'usage des travailleurs sociaux et des bénévoles des associations locales. Il découle de sa volonté de recenser plus systématiquement les ressources et les services disponibles au sein des collectivités de réfugiés et sur lesquels il peut s'appuyer pour atténuer ou réduire la pauvreté, assurer la formation, fournir des services spécialisés ou forger de nouveaux partenariats.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

142. En 2005, l'insuffisance des fonds alloués au programme d'aide alimentaire aux familles démunies a contraint l'Office à réduire son aide alimentaire en République arabe syrienne, au Liban et en Jordanie et à geler le nombre des bénéficiaires du programme. Les fonds réservés par les donateurs à l'aide sélective en espèces aux personnes démunies ont été très en deçà des besoins, en particulier en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. De ce fait et compte tenu de la pénurie de ressources ordinaires et de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires servant à appuyer les principaux sous-programmes d'aide d'urgence et de services sociaux, tels que le sous-programme d'amélioration des logements, l'Office n'a pu venir en aide aux

réfugiés les plus pauvres. Le fait qu'il doive restreindre de plus en plus son appui aux personnes vulnérables est particulièrement inquiétant au Liban et dans le territoire palestinien occupé, où les taux croissants de pauvreté ont des effets négatifs sur la plupart des activités d'aide sociale. Les associations locales, par exemple, ne tirent plus suffisamment de recettes de leurs cotisations pour financer leurs frais de fonctionnement.

143. Les effectifs des services sociaux étant insuffisants, il a été difficile de collecter les données nécessaires pour améliorer la conception ou la mise en œuvre des programmes et la charge de travail excessive imposée au personnel – chaque travailleur social doit s'occuper en moyenne de 250 familles – a nui à son efficacité. Il a été impossible, faute de fonds, d'enquêter sur les besoins des réfugiés, en particulier ceux concernant les femmes, les handicapés, les enfants et les jeunes. En raison de considérations budgétaires, il a fallu faire des coupes sombres dans bon nombre d'activités de formation technique régionales relatives aux notions et aux pratiques de développement, et l'utile formation en cours d'emploi à la faveur de visites réciproques sur le terrain n'a pu se concrétiser.

144. L'Office ne peut actuellement répondre aux besoins des réfugiés les plus vulnérables, de plus en plus nombreux, car il ne peut à la fois secourir les nombreuses personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté qui ne bénéficient d'aucune aide, en maintenant les mêmes prestations. L'aide qu'il apporte aux personnes démunies est désormais inférieure à celle octroyée par l'Autorité palestinienne et le Gouvernement jordanien aux familles à faible revenu. Pour combler l'écart, il lui faudrait accéder plus largement aux personnes démunies et disposer d'effectifs suffisants et compétents. Il faudrait aussi que s'instaure un climat politique et économique plus favorable, en particulier dans le territoire palestinien occupé et au Liban.

## **D. Programme de microfinancement et de microentreprises**

### **Introduction**

145. Alors que dans le territoire palestinien occupé, la communauté palestinienne est étranglée sur le plan économique par une crise humanitaire de longue durée, l'Année internationale du microcrédit a permis à l'Office de montrer que le microfinancement pouvait être efficace face à un chômage, une pauvreté et des difficultés persistants. L'Office a, en sus de ses activités d'assistance d'urgence, utilisé les ressources financières de son programme de microfinancement et de microentreprises pour appuyer les stratégies de lutte et de survie économique des plus pauvres, en octroyant des prêts aux microentreprises et des crédits à la consommation à des milliers d'hommes, de femmes et de jeunes contraints de se tourner vers le secteur de l'économie informelle pour répondre à leurs besoins essentiels. Le programme continue de jouer un rôle de premier plan dans le secteur du microfinancement. C'est lui qui est à l'origine de la moitié des 180 millions de dollars que les organismes de microfinancement ont investis dans l'économie palestinienne au cours de la dernière décennie. Durant toute cette période, il a octroyé à chaque entreprise du territoire palestinien occupé l'équivalent de 1,4 prêt. En outre, il a financé 56 % des 26 000 prêts que les organismes de microfinancement ont accordés aux entreprises palestiniennes. Avec sa part de marché, il est devenu le principal prestataire de services financiers de bon nombre

de microentreprises comptant parmi les plus pauvres, notamment celles qui sont dirigées par des femmes ou par des jeunes.

### **Objectifs**

146. Le programme de microfinancement et de microentreprises a continué d'œuvrer à la réalisation de l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir mettre en place un système viable et complet de microfinancement à même de soutenir les petites entreprises, les microentreprises et les consommateurs les plus pauvres et ainsi, de développer l'esprit d'entreprise, de créer des emplois, de rendre les femmes et les jeunes autonomes sur le plan économique, d'alléger la pauvreté et de faciliter la constitution d'avoirs en Jordanie, en République arabe syrienne ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Là encore, le montant des prêts accordés au titre du Programme et le nombre de ceux qui en ont bénéficié ont de nouveau augmenté, accusant une hausse de 26 %.

147. Bien qu'il ne joue encore qu'un rôle modeste dans le secteur du microfinancement en Jordanie et en République arabe syrienne, le programme de microfinancement et de microentreprises de l'Office constitue aujourd'hui la principale source de crédit aux microentreprises du territoire palestinien occupé où à la fin de 2004, il détenait 56 % du portefeuille des prêts consentis à ces entreprises. Ces prêts représentaient 17 % du marché potentiel constitué par les 43 000 microentreprises qui, de l'avis de la Banque mondiale, pourraient tirer parti de services d'intermédiation financière.

148. Le programme de microfinancement et de microentreprises a accordé 19 766 prêts d'un montant de 17,2 millions de dollars à des entreprises situées tant dans le territoire palestinien occupé qu'en Jordanie et en République arabe syrienne. Vingt-cinq pour cent de ces prêts ont été octroyés à des femmes qui se trouvaient à la tête de microentreprises, et 24 % à des dirigeants d'entreprises âgés de moins de 28 ans. Depuis sa création en 1991, le programme a accordé des prêts d'une valeur totale de 98 610 000 dollars.

### **Réforme et développement du programme**

149. L'Office a donné le coup d'envoi à une nouvelle initiative importante lorsqu'il a conclu avec le Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), un accord administratif portant création d'un fonds d'affectation spéciale, connu sous le nom de PalFund et destiné à venir en aide aux entreprises palestiniennes du territoire palestinien occupé. C'est là la première fois que l'Office a eu recours à ce type d'instrument de financement qui a permis d'élargir la base financière du programme. Durant la période considérée, le Fonds pour le développement international de l'OPEP, après une annonce de contribution initiale de 2,5 millions de dollars, a déboursé 1,5 million de dollars qui ont servi à financer 1 453 prêts à des microentreprises.

150. Au bureau central comme dans les succursales, la restructuration organisationnelle du programme s'est soldée par un redéploiement d'effectifs et par le recrutement de nouveaux agents. Au bureau central, ces efforts ont été compromis par la situation économique difficile qui empêche la création de revenus suffisants pour couvrir toutes les dépenses afférentes à la création des nouveaux postes requis. Aussi le bureau a-t-il réduit au minimum le nombre de nouveaux postes, en attendant que la situation financière du programme s'améliore.

151. Par ailleurs, les travaux entrepris aux fins de la mise en place d'un nouveau système informatisé de gestion des prêts ont été menés à bien et ont donné lieu au lancement d'appels d'offres. Le nouveau système aura pour effet d'accélérer la prise de décisions, de décentraliser les contrôles, de faciliter la circulation de l'information et d'améliorer les normes en matière d'établissement de rapports. Il permettra de fournir, le cas échéant, des données intégrées en temps réel au personnel affecté à des tâches de gestion, financières et administratives. Il constituera l'élément final du nouveau modèle d'activité que le programme a adopté et qui devrait moderniser de fond en comble ses modalités de fonctionnement.

152. Durant la période à l'examen, le programme a connu deux changements importants. Pour commencer, un nouveau service de microfinancement se présentant sous forme de prêt au logement a été introduit dans la bande de Gaza. Ce nouveau produit qui aidera les réfugiés palestiniens vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps de réfugiés à améliorer leurs conditions de logement actuelles et permettra d'élargir le parc immobilier à leur disposition, fait actuellement l'objet d'une expérience pilote menée dans la bande de Gaza. Si cette expérience est concluante, elle sera étendue à la Cisjordanie, puis à la Jordanie et à la République arabe syrienne. Dans un deuxième temps, le programme continuera de développer le réseau de ses succursales en inscrivant à son budget la création en Jordanie d'une deuxième succursale qui devrait ouvrir ses portes dans le courant de l'année 2005. Aussitôt qu'il aura rassemblé les fonds nécessaires, il envisage de créer deux nouvelles succursales à Qalqilya en Cisjordanie et d'ouvrir une deuxième succursale à Damas (République arabe syrienne).

### **Impact des mesures restrictives**

153. Depuis le début de l'Intifada actuelle, le programme est parvenu à atténuer l'impact des mesures de bouclage, des couvre-feux et des restrictions à la liberté de circulation imposés par les autorités israéliennes, sur ses opérations de prêts, et ce, en redéployant ses employés dans les succursales les plus proches de leur domicile. Pour éviter que les mesures de bouclage ne viennent perturber ses opérations de prêt, il a été contraint de recruter le personnel de ses nouvelles succursales sur place afin de lutter contre l'absentéisme causé par les barrages routiers et par les points de contrôle qui empêchent les gens de se rendre sur leur lieu de travail.

154. Toutefois cette solution ne convient ni pour le bureau de Jérusalem, où la majorité des fonctionnaires affectés au programme de microfinancement et de microentreprises vit en Cisjordanie, ni pour le bureau principal de la bande de Gaza dont les employés résident sur l'ensemble du territoire. Les cadres travaillant à Jérusalem et résidant en Cisjordanie pâtissent des restrictions qui les empêchent de circuler en voiture entre les deux zones pour s'acquitter de leurs tâches, les autorités israéliennes leur refusant le droit de conduire dans Jérusalem, y compris Jérusalem-Est. Aussi les difficultés d'accès continuent-elles de poser un grave problème au personnel, notamment en Cisjordanie où l'achèvement du mur et l'ouverture d'une série de « portes frontalières » pourraient perturber davantage les opérations.

155. Dans la bande de Gaza, le programme attend les effets du désengagement israélien qui, sur le plan économique, pourraient être aussi bien négatifs que positifs. L'ouverture des échanges pourrait à long terme être très bénéfique pour l'économie dans la mesure où elle permettrait aux entreprises de reprendre leurs activités et de commencer à rechercher de nouveaux débouchés. Cependant,

l'abrogation unilatérale par Israël de l'Union douanière conjointe avec l'Autorité palestinienne créée en vertu du Protocole de Paris d'avril 1994 plongerait la bande de Gaza dans une pauvreté encore plus grande et paralyserait davantage l'activité des entreprises.

156. La grève générale du personnel de l'Office qui a eu lieu en octobre et novembre 2004 a gravement perturbé les activités menées par le programme en Cisjordanie et limité considérablement la portée de ce dernier durant les six semaines pendant lesquelles tous les bureaux ont été fermés, les employés en grève empêchant leurs collègues non-grévistes de venir travailler. Ce mouvement a entraîné une baisse des taux de remboursement, les clients n'ayant pu entrer dans les bureaux pour y effectuer leurs paiements, ainsi qu'une augmentation du portefeuille à risques et des dépenses afférentes au programme. La grève a pour ainsi dire annulé les progrès accomplis par le programme en Cisjordanie et limité considérablement le recouvrement des coûts pendant la période à l'examen. Un autre obstacle rencontré dans bon nombre de régions de la Cisjordanie durant la même période a été l'absence d'autorités de police, qui a empêché l'application des décisions judiciaires relatives aux ruptures de contrats.

### **Tendance générale**

157. Durant la période à l'examen, le programme s'est développé de façon non négligeable et le fait qu'au début de 2005, il ait retrouvé sa pleine capacité dans la bande de Gaza n'a fait qu'accélérer cette tendance. Toutefois, et comme nous l'avons indiqué plus haut, cette croissance a été entravée en Cisjordanie. En dépit des difficultés rencontrées, le programme a une fois encore et pour la deuxième année consécutive dépassé les niveaux qu'il avait atteints avant l'Intifada, accordant au total 19 766 prêts durant la période considérée. Le gros des prêts est allé à la bande de Gaza où il a octroyé 11 494 prêts contre 10 205 durant la période précédente. En Cisjordanie, il a accordé 4 744 prêts contre 3 120 durant la période précédente. Il a aussi octroyé 3 528 autres prêts en Jordanie et en République arabe syrienne. Si cette tendance se maintient, il pourrait devenir viable sur le plan opérationnel et amortir toutes ses dépenses d'ici à la fin de 2005.

### **Prêts aux microentreprises**

158. Les prêts à court terme destinés à financer les fonds de roulement, qui sont accordés aux microentreprises, constituent le principal service qu'offre le programme. Ce type de prêt a été mis au point il y a environ une dizaine d'années et s'obtient aujourd'hui auprès de toutes les succursales du programme qui se trouvent dans le territoire palestinien occupé, ainsi qu'en Jordanie et en République arabe syrienne. Un pourcentage croissant des crédits est accordé aux pauvres travaillant dans des entreprises du secteur non structuré. Ces prêts continuent d'augmenter à mesure qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le secteur de l'économie structurée se rétrécit et que celui de l'économie non structurée se développe. Ces prêts sont d'un montant minimal de 600 dollars, bien que quelques entrepreneurs plus établis obtiennent des crédits dont le montant peut aller jusqu'à 12 000 dollars. Durant la décennie écoulée, certains des bénéficiaires les plus anciens de ces prêts ont contracté jusqu'à 18 emprunts auprès du programme. En dépit des difficultés économiques auxquelles font face les entreprises palestiniennes, les taux de remboursement de ces prêts sont demeurés élevés s'établissant entre 92 à 99 % par an dans chaque secteur, sauf en Cisjordanie où ces pourcentages sont tombés à 80 %

en raison d'une grève du personnel de l'Office. Au total, 13 593 prêts de ce type d'une valeur de 13 590 000 dollars ont été accordés à des microentreprises situées dans le territoire palestinien occupé ainsi qu'en Jordanie et en République arabe syrienne. Le programme a aussi consenti près de 57 731 prêts d'une valeur de 56 990 000 dollars à des microentreprises.

#### **Prêts avec garantie mutuelle**

159. Ces prêts qui sont réservés aux femmes, sont accordés uniquement dans la bande de Gaza, les conditions du marché ne permettant pas de les étendre aux centres urbains situés à l'extérieur de cette région. Ils ont fait leur apparition dans la bande de Gaza il y a plus d'une dizaine d'années et ils se sont avérés un excellent outil qui a permis de rendre autonomes sur le plan économique, les femmes pauvres aux activités génératrices de revenus limités. La majorité des femmes chef de microentreprise qui ont bénéficié de ces prêts travaillent dans le secteur non structuré qui ne leur procure souvent que des revenus très limités. La formule permet d'accorder des prêts destinés à financer des fonds de roulement, à des femmes qui, une fois qu'un cycle de remboursement a été accompli, peuvent augmenter le montant de leur emprunt, et ainsi améliorer leurs débouchés et développer leur entreprise. Les prêts sont accordés à des femmes organisées en groupes, qui peuvent ainsi garantir mutuellement leurs emprunts respectifs. Le taux de remboursement annuel de ces prêts est demeuré relativement constant, se chiffrant à 91 % en 2004. Il a été consenti 4 593 prêts d'un montant de 2 840 000 dollars tandis que 33 571 prêts à garantie mutuelle d'une valeur de 22 280 000 dollars ont été accordés depuis que ce type de prêt a été institué en 1994.

#### **Prêts aux petites entreprises**

160. Le nombre de prêts destinés à financer les investissements d'entreprises industrielles et de services a considérablement diminué depuis 2000, la récession économique ayant obligé bon nombre de ces entreprises à fermer leurs portes ou à réduire considérablement leurs activités. L'Office a décidé de maintenir le gel de ce programme de prêt en Cisjordanie et d'en limiter la portée dans la bande de Gaza. Les risques financiers que fait courir ce type de prêts à haut risque et à long terme, dans le contexte économique que connaît actuellement le territoire palestinien occupé, sont bien trop grands pour que le produit puisse être étendu. Toutefois, l'Office s'apprête aujourd'hui à réintroduire ce type de prêts par l'intermédiaire de sa succursale de Ramallah (Cisjordanie), de même qu'il se propose d'en accorder davantage dans la bande de Gaza durant la période à venir. La rapidité avec laquelle ces initiatives seront mises en place et l'ampleur qu'elles prendront seront nécessairement en fonction des progrès et des efforts de redressement économiques qui auront été accomplis. Cinquante prêts d'un montant de 460 000 dollars ont été accordés à des petites entreprises. Depuis qu'ils ont été introduits en 1991, 1 257 prêts d'un montant total de 18 030 000 dollars ont été consentis, dont 7 % à des femmes chefs d'entreprise.

#### **Prêts à la consommation**

161. Bien que le marché des prêts à la consommation soit limité par le fort taux de chômage, le programme de microfinancement et de microentreprises a augmenté le nombre de prêts de ce type accordés aux ouvriers et aux salariés faiblement rémunérés, par l'intermédiaire de sa succursale de Rimal, dans la ville de Gaza. Des



prêts de cette nature pourront également être obtenus auprès d'autres succursales situées dans la bande de Gaza au début du prochain exercice, c'est-à-dire au moment où la formule sera elle aussi introduite en Cisjordanie. Ce type de prêt à court terme vise à octroyer des crédits à la consommation aux familles ouvrières qui n'ont pas la possibilité d'obtenir des prêts individuels auprès des banques. Ils aident aussi les familles les plus pauvres à se constituer des avoirs, à faire face aux dépenses de santé imprévues et à combler les déficits de revenu imputables aux frais d'éducation et au financement d'autres services. Le programme a accordé 1 530 prêts à la consommation d'un montant total de 840 000 dollars. Le taux de remboursement de ces prêts a été de 92 % en 2004. Depuis 2002, 2 843 prêts à la consommation d'un montant total de 1 480 000 dollars ont été accordés à des familles ouvrières au titre du programme.

### **Prêts au logement**

162. À la fin de la période à l'examen, l'Office a commencé à mettre en place à titre pilote un nouveau plan de microfinancement des logements. Le système de crédit à utiliser, le manuel de procédures à suivre, la base de données à exploiter et les accords de crédit à conclure ont tous été définis et approuvés. La commercialisation de ce nouveau produit a commencé; les clients potentiels ont fait des demandes de prêts et les premiers emprunts de cette nature ont été contractés en juillet 2005. Contrairement aux prêts que le programme a consentis aux entreprises, ce type de produit est uniquement destiné aux réfugiés palestiniens vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps de réfugiés qu'il doit aider à aménager, à réparer et à construire leurs maisons. Pour commencer, il sera testé dans la bande de Gaza, avant d'être étendu à la Cisjordanie, puis à la Jordanie et à la République arabe syrienne.

### **Programme de formation à la gestion des petites entreprises et des microentreprises.**

163. Outre ses services de microfinancement, le programme de microfinancement et de microentreprises a continué de dispenser une formation commerciale et une formation à la gestion d'entreprise par la voie de son programme de formation à la gestion des petites entreprises et des microentreprises. Malheureusement, durant la période considérée, aucun donateur ne lui a alloué de fonds susceptibles de couvrir le faible montant de ses dépenses administratives. Malgré cela, il a continué de financer ces cours à l'aide des frais de participation versés par les étudiants. Il a permis de dispenser 56 cours de formation à la gestion des entreprises à 1 210 participants. Depuis sa création en 1994, 392 cours de formation ont été organisés à l'intention de 8 483 étudiants.

### **Gaza**

164. En dépit des changements de plus en plus nombreux qui se sont produits ailleurs, le gros des activités menées au titre du programme de microfinancement et de microentreprises, à savoir la mise en place de capacités institutionnelles et l'octroi de prêts, est resté concentré dans la bande de Gaza où près de la moitié des 200 employés du programme travaillent au bureau de l'Office et dans ses trois succursales. Hormis une période de quelques mois durant laquelle les bouclages internes ont été très fréquents, le programme a mieux su faire face aux difficultés dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie où il a davantage pâti des bouclages internes et du climat d'anarchie ambiante. Durant cette période, le nombre de prêts

en cours a dépassé le chiffre atteint au moment où l'Intifada a éclaté, se chiffrant à 7 838 à la fin de juin 2005 alors qu'il n'était que de 6 506 en septembre 2000. Toutefois, bien que le programme se soit développé, la valeur du solde du portefeuille reste inférieure au montant qu'elle avait atteint en 2000, soit 6 560 000 dollars. Bien que le programme se soit développé, le montant des prêts qu'il a accordés n'était que de 4 560 000 dollars à la fin de juin 2005. Au total, 11 494 prêts d'une valeur de 9 380 000 dollars ont été accordés dans la bande de Gaza où depuis 1991, 71 082 prêts aux entreprises et prêts à la consommation d'une valeur totale de 730 160 000 dollars ont été consentis.

### **Cisjordanie**

165. La nouvelle succursale de Ramallah qui a ouvert ses portes à la fin de la dernière période à l'examen, devrait contribuer pour une part non négligeable à la croissance du programme. Les opérations menées en Cisjordanie ont permis d'accorder 4 744 prêts d'un montant de 5 090 000 dollars à des microentreprises. Depuis 1991, le programme a consenti 18 092 prêts d'une valeur totale de 20 620 000 dollars et dont 6 % ont été octroyés à des femmes. Bien que l'économie de la Cisjordanie coure de plus grands risques que celle de la bande de Gaza, le programme a été en mesure de faire passer son taux de remboursement ponctuel qui était relativement bas, de 70 % à 77 % entre la fin de la période précédemment considérée et la période actuellement à l'examen.

### **Jordanie**

166. Les résultats obtenus par le programme de microentreprises et de microfinancement en Jordanie se sont sensiblement améliorés, le personnel et la direction de la succursale jordanienne s'étant davantage familiarisés avec les méthodes suivies par le programme pour l'octroi de prêts. La succursale du programme qui est dans le camp de Wihdat reste viable, et couvre tous ses coûts de fonctionnement à l'aide de son portefeuille. Après avoir procédé à plusieurs études de marché, le programme a décidé d'ouvrir une nouvelle succursale dans le centre d'Amman, à proximité du camp Hussein. Le budget de la nouvelle succursale a été établi, de nouveaux locaux ont été trouvés, du personnel est actuellement recruté et la nouvelle succursale devrait démarrer ses opérations de prêts en septembre 2005 au plus tard. La succursale de Wihdat a accordé 1 919 prêts d'une valeur totale de 2 160 000 dollars à des microentreprises. Depuis qu'il a commencé ses opérations de prêts en mars 2003, le programme a consenti 3 313 prêts d'une valeur de 3 440 000 dollars à des microentreprises. Son portefeuille est d'excellente qualité, avec un taux de remboursement annuel qui, à la fin de 2004, s'établissait à 97 %. Toutefois, pour qu'il puisse donner la pleine mesure de ses capacités et atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés dans son plan à moyen terme pour 2005-2009, il lui faudra se doter d'un fonds de roulement de 4 millions de dollars pour la Jordanie.

### **République arabe syrienne**

167. Durant la dernière partie de la période à l'examen, la première succursale du programme de microfinancement et de microentreprises en République arabe syrienne, qui se trouve à Damas, a considérablement élargi la portée de ses activités. Cette succursale (succursale de Yarmouk) a accordé 1 609 prêts d'une valeur de 890 000 dollars à des microentreprises. Depuis qu'il a démarré ses opérations de

prêts en juin 2003, le programme a consenti 2 915 prêts d'un montant de 1 390 000 dollars à des microentreprises. À la fin de 2004, le taux de remboursement annuel, dans sa succursale syrienne, s'élevait à 97 %.

## **E. Relations avec les parties directement concernées**

168. Durant la période à l'examen, la direction de l'Office a consacré de gros efforts à l'examen des moyens qui permettraient d'appliquer au plus vite les principales recommandations formulées lors de la Conférence de l'UNRWA de juin 2004 tenue à Genève. Des réunions ont été tenues avec certains donateurs et représentants des autorités du pays hôte, afin d'examiner conjointement les moyens d'aller de l'avant et de rendre compte des progrès accomplis et des obstacles susceptibles d'empêcher la mise en œuvre rapide des recommandations susmentionnées. Sur le plan pratique, les efforts menés ont porté sur deux aspects parallèles : les questions techniques en rapport avec le Programme, et les questions de gouvernance, c'est-à-dire les moyens de redonner une nouvelle vie aux structures existantes et de renforcer les relations avec les parties directement concernées en général, grâce à une meilleure concertation et à la diffusion d'informations.

169. À la fin de septembre 2004, un groupe de travail sur les relations avec les parties directement concernées a été créé et chargé d'entreprendre un examen d'ensemble du fonctionnement des organes statutaires créés par l'Assemblée générale et de mécanismes de consultation officiels mis sur pied par le Commissaire général de l'Office. Le groupe de travail a tenu plusieurs réunions auxquelles ont assisté quelque 50 participants représentant l'UNRWA, les autorités des pays d'accueil et certains donateurs. L'accent a essentiellement été mis sur le fonctionnement et la composition de la mission consultative et sur la réunion officielle des principaux donateurs et autorités des pays d'accueil, ainsi que sur les liens unissant les deux organes : les débats ont porté essentiellement sur les moyens d'améliorer les modalités actuelles de consultation sur les questions intéressant le budget-programme. Il a été convenu que le plan à moyen terme biennal devrait porter davantage sur le fond et que la participation devait être élargie, de manière notamment à inclure les organes et organismes des Nations Unies et autres instances internationales compétentes ainsi que les ONG. Un consensus s'est dégagé quant à la nécessité de redonner un souffle nouveau à la Commission consultative. Un projet de résolution sera soumis à l'Assemblée générale à la fin de 2005, projet qui, s'il est adopté, élargira la composition de la Commission de façon à permettre une participation plus efficace des principaux partenaires de l'Office.

170. Sur le plan technique, l'Agence a travaillé, pendant six mois, en étroite collaboration avec l'Institut universitaire d'études du développement de l'Université de Genève et avec l'Université catholique de Louvain (Belgique) en vue d'étudier de manière complète les conditions de vie et les besoins des réfugiés dans l'ensemble des cinq secteurs. Ces études seront conduites en 2005. Les conclusions auxquelles elles permettront d'aboutir seront prises en compte dans le plan à moyen terme de l'Office qui est en cours et suivies, et donneront lieu, dans un deuxième temps, à la mise en place de systèmes de gestion des connaissances à l'Office. Ce dernier a également entrepris de mettre en œuvre rapidement les autres recommandations de la Conférence, en recherchant par exemple des moyens d'améliorer la protection des enfants, et d'élargir son programme de santé psychosociale.

## F. Collecte de fonds

171. Durant la période à l'examen, l'UNRWA a développé ses nouvelles activités de collecte de fonds en privilégiant notamment deux éléments prometteurs : les donateurs arabes, notamment ceux qui vivent dans les États membres du Conseil de coopération du Golfe, et la création de groupes d'appui indépendants à l'échelle nationale.

172. En juin 2004, l'UNRWA a ouvert à titre expérimental un bureau de collecte de fonds à Abou Dhabi, afin de tirer parti du soutien massif que les individus, les gouvernements, et certaines institutions appuyées par l'État pourraient apporter à ses activités, notamment à l'appel d'urgence en faveur du territoire palestinien occupé. Le bureau n'a obtenu aucun résultat et, en janvier 2005, l'Office a décidé de rapatrier les activités qu'il mène en direction des donateurs arabes à son siège à Amman. Bien que l'augmentation des contributions de donateurs arabes à l'Office (qui, en avril 2005, représentait 6,25 % du total des recettes de l'Office) montre que le potentiel susmentionné existe réellement, l'écart entre, d'une part, les vastes ressources allouées au financement de projets et de secours d'urgence et, d'autre part, les ressources de base minimales allouées au budget ordinaire, reste considérable.

173. L'Office s'est aussi efforcé d'accroître le nombre de ses donateurs un peu partout dans le monde, en s'adressant aussi bien aux individus qu'aux sociétés et aux ONG. On a entrepris de créer une base de données relative aux donations privées, qui s'est considérablement enrichie durant les quatre années écoulées. L'Office a également réfléchi à la possibilité de collaborer avec Microsoft à la réalisation de plusieurs projets. Des recherches ont été entreprises en vue de dresser une liste d'ONG partenaires dont le savoir-faire et les compétences pourraient être utiles à l'Office. L'on a également relevé un intérêt croissant chez certaines ONG souhaitant financer des projets par l'intermédiaire de l'UNRWA ou de faire office de partenaire d'exécution, notamment au Liban.

174. Durant la période à l'examen, deux groupes d'appui à l'échelle des pays, dont le premier a été créé aux États-Unis et le second en Espagne, ont été officiellement associés aux activités de collecte de fonds. Ces groupes lèveront des fonds pour le compte de l'Office et renseigneront le public sur les activités et programmes que mène ce dernier. Le groupe qui se trouve aux États-Unis s'attachera à recueillir des fonds auprès d'individus, de sociétés et de fondations, tandis que le groupe situé en Espagne mettra pour commencer davantage l'accent sur la coopération au niveau des gouvernements régionaux et la collecte de fonds destinés au financement du développement. Les deux groupes qui ont leur propre personnalité juridique et leur propre conseil d'administration sont présidés par d'éminentes personnalités connues au niveau national. Bien que l'on s'attende à ce que dans un premier temps la quantité de fonds recueillis soit modeste, l'on estime toutefois que les deux groupes devraient, dans un proche avenir, être capables de subvenir à leurs propres besoins. Si la stratégie décrite ci-dessus réussit, l'Office l'étendra à d'autres pays.

## G. Appels d'urgence

175. *Réponse apportée aux appels d'urgence.* L'Office continuera d'offrir une aide d'urgence dans le territoire palestinien occupé, en privilégiant l'aide alimentaire, la

création d'emplois d'urgence, la remise en état et la reconstruction de logements, l'assistance financière, l'appui psychosocial et les activités sanitaires et éducatives complémentaires durant les six premiers mois de la période à l'examen. Néanmoins, durant la phase de planification pour 2005, il a été décidé d'inscrire certaines des activités susmentionnées au budget ordinaire. Cette décision s'explique par le caractère à long terme des problèmes que ces activités sont censé traiter et par le fait que les appels précédents n'ont pas permis de recueillir des fonds suffisants. L'envoi d'urgence de fournitures médicales, l'aide au financement des coûts d'hospitalisation, les activités de physiothérapie, les programmes d'hygiène du milieu relèvent désormais du programme sanitaire, tandis que l'appui psychosocial d'urgence du programme éducatif et du programme sanitaire et l'enseignement compensatoire d'urgence, les activités d'enseignement à distance, les activités extrascolaires destinées aux enfants, et la formation professionnelle du programme éducatif.

176. Durant la période à l'examen, l'Office a participé activement au processus d'appel global coordonné par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en contribuant à l'élaboration du document d'appel global pour 2005, et en prenant part à l'examen semi-annuel. Conformément à la pratique qu'il avait suivie jusqu'ici, il a lancé son propre appel d'urgence, qui est pleinement répercuté dans l'appel global, en vue de demander un montant de 185,8 millions de dollars pour la période allant de janvier à décembre 2005.

177. En 2004, faute de ressources financières suffisantes, l'Office a été contraint de revoir les priorités de son appel d'urgence, en donnant la préférence à l'aide alimentaire, à la création d'emplois d'urgence et à l'assistance financière. Les annonces de contributions devant être allouées à certains secteurs précis qui ont fait suite à l'appel de 2005, ont contribué pour une part non négligeable au relogement de quelque 2 400 familles sans abri dont les logements avaient été détruits par l'armée israélienne.

178. Durant la période à l'examen, l'Office a achevé de reconstruire 273 logements dans la bande de Gaza et en a réparé 52 autres en Cisjordanie. Durant l'année, environ 6 525 emplois à court terme supplémentaires ont été créés en son sein et il a créé 2 037 886 journées de travail temporaire par embauche directe et par la voie de projets d'infrastructure et de construction à l'échelle des collectivités locales. Chaque trimestre, un certain nombre de familles vulnérables (128 675 en moyenne dans la bande de Gaza et 59 000 en Cisjordanie), ont reçu une aide alimentaire. L'Office a aussi offert une aide financière à certaines familles incapables de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Au titre du programme sanitaire, des dispensaires mobiles circulant dans toute la Cisjordanie ont dispensé des soins de santé de base et des premiers secours à 120 877 patients empêchés en raison des restrictions à la liberté de circulation, d'accéder aux installations sanitaires de l'Office. Parmi les autres services de santé d'urgence offerts, on citera notamment les services d'aide psychosociale, en particulier ceux qui sont destinés aux enfants et visent à prévenir les problèmes à long terme et à réduire les taux d'abandon scolaire. Les autres formes d'assistance d'urgence, incluent notamment la distribution de tentes, de couvertures et d'ustensiles de cuisine destinés aux familles de sans abri ainsi que la remise en état des logements.

179. *État du financement.* Au 30 juin 2005, l'Office avait reçu, au titre de l'appel d'urgence 2005, des contributions d'un montant de 88 480 000 dollars, soit 48 % du

total de la somme demandée. Les contributions versées au titre de l'appel d'urgence pour 2004, qui s'était fixé pour objectif un montant de 193,6 millions de dollars, ont atteint 110,3 millions de dollars, soit 53 % de la somme demandée. Durant la période à l'examen, les montants décaissés au titre de l'appel se sont élevés à 105 960 476 dollars.

## Chapitre III

### Finances

#### A. Structure financière

180. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, l'Office a reçu des contributions et engagé des dépenses au titre des rubriques suivantes :

- a) Budget ordinaire;
- b) Budget des projets;
- c) Appels d'urgence.

181. Le budget ordinaire a servi à financer toutes les dépenses renouvelables engagées au titre des programmes de l'Office en matière d'éducation, de santé et de secours et de services sociaux, ainsi que de services d'appui. Pour 2005, les activités revêtant une importance capitale inscrites dans le plan à moyen terme, ainsi que celles faisant l'objet d'appels d'urgence, notamment le soutien psychosocial, les cours de rattrapage scolaire et les soins de santé complémentaires, figurent en tant qu'ajustement forfaitaire au budget ordinaire initialement approuvé.

182. Le projet des budgets a servi à financer des projets et activités de caractère non renouvelable tels que la construction d'écoles et de centres de soins, l'infrastructure d'hygiène du milieu et le programme de formation d'administrateurs auxiliaires.

183. L'Office a lancé sept appels d'urgence entre septembre 2000 et décembre 2004 pour faire face à des besoins issus du conflit en cours en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En 2004, les appels lancés se montaient à 209,4 millions de dollars, dont un appel de 15,8 millions de dollars pour pourvoir aux besoins critiques apparus du fait d'une vaste opération militaire israélienne lancée en mai 2004 à Rafah, dans la bande de Gaza. Pour 2005, il a été lancé un appel d'urgence d'un montant de 185,8 millions de dollars.

#### B. Budget, recettes et dépenses

184. Certaines caractéristiques structurelles de l'Office ont une influence déterminante sur sa situation financière : son rôle de prestataire direct de services aux réfugiés palestiniens, aux fins duquel il recourt à ses propres installations et à son propre personnel; le caractère public de ses services, qu'il dispense à toutes les personnes répondant à sa définition opérationnelle du réfugié palestinien; l'augmentation régulière du nombre des bénéficiaires de ses services en raison de l'accroissement naturel de la population des réfugiés; et le fait qu'il n'ait pas accès aux sources traditionnelles de recettes du secteur public que sont l'emprunt et l'impôt et soit de ce fait tributaire de contributions volontaires.

185. L'Office établit un budget tous les deux ans, bien que le financement de ses opérations s'effectue sur une base annuelle. L'élaboration du budget pour 2006-2007 a permis d'améliorer la transparence budgétaire en perfectionnant la méthode de budgétisation axée sur les résultats adoptée par l'Office en 2002 et en associant les donateurs et les autorités à l'examen de ce processus (en novembre 2004 et mars et mai 2005).

186. Le budget pour l'exercice biennal 2006-2007 présente les caractéristiques suivantes :

a) Les aspects relatifs au programme ont été intégrés aux descriptifs des ressources selon une démarche de gestion axée sur les résultats, qui relie les activités des programmes aux objectifs et réalisations escomptées de ceux-ci. Ces réalisations sont évaluées au moyen d'indicateurs de résultats clefs. Le budget gagne ainsi en pertinence en tant qu'outil de planification, de gestion et de collecte de fonds tout en préservant la transparence financière de l'Office;

b) Le programme de travail précise les buts, les objectifs, les produits prévus et les réalisations escomptées, mesurés par des indicateurs de succès, pour tous les programmes et sous-programmes de l'Office. Tous les activités inscrites au budget sont assorties de motifs et de descriptifs;

c) Le budget biennal couvre les ressources financières dont l'Office a besoin pour ses programmes ordinaires, au titre du budget ordinaire et de celui des projets;

d) Des données relatives aux exercices biennaux antérieurs sont fournies pour faciliter les comparaisons et, le cas échéant, disposer d'une base permettant de discerner les tendances du programme et du budget;

e) L'établissement du budget repose sur le principe de l'adaptation aux besoins, en prévoyant les fonds nécessaires pour intégrer des nouvelles activités de base, appliquer les changements promulgués par les autorités hôtes et pourvoir à des besoins fondamentaux prioritaires de caractère récurrent. Des hypothèses propres au programme, ainsi que d'autres à caractère stratégique plus général, sont utilisées, notamment celles retenues dans le plan à moyen terme.

187. *Examen de l'exécution du budget.* À des fins de suivi, il est procédé à des examens périodiques de l'exécution du budget dans le cadre desquels des directeurs de programme rendent compte de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs inscrits dans le budget. Cet examen a été perfectionné par l'utilisation d'indicateurs de résultats clefs.

188. *Budget ordinaire.* Le budget ordinaire de l'Office pour 2004 s'est élevé à 351 millions de dollars, dont 330,3 millions de dollars de contributions en espèces et 23 millions de dollars de contributions en nature, essentiellement des dons destinés aux personnes en situation particulièrement difficile et aux programmes d'aide alimentaire. Le budget ordinaire de l'Office pour 2005 se monte au total à 361 millions de dollars, dont 339,3 millions de dollars en espèces et 21,7 millions de dollars en nature (voir annexe I, tableau 10). En termes réels, le budget biennal de l'Office pour 2004-2005 fait apparaître une croissance négative si l'on tient compte de l'accroissement du nombre des bénéficiaires et de l'inflation. Le budget pour 2006-2007 intègre une augmentation des ressources jugées nécessaires, parce qu'il procède d'une démarche d'adaptation aux besoins.

189. *Budget des projets.* Le budget des projets de l'Office était de 47,1 millions de dollars.

190. *Recettes et sources de financement.* Les recettes pour 2004 se montaient à 476,2 millions de dollars, dont 342,3 millions au titre du budget ordinaire, 22,9 millions au titre des projets et 111 millions au titre des appels d'urgence. Les contributions volontaires des gouvernements et de la Communauté européenne



représentaient 450 millions de dollars, soit 94,4 % du total des recettes (voir annexe I, tableau 11). Sur le total des recettes, près de 16,4 millions de dollars étaient destinés à l'achat de produits alimentaires et 1,3 million de dollars supplémentaires correspondaient à des contributions en nature. Les autres organismes des Nations Unies ont fourni 17,4 millions de dollars (3,6 % du total des recettes) pour couvrir les dépenses de personnel. Le Secrétariat de l'ONU a financé 110 postes internationaux et l'UNESCO et l'OMS quatre postes internationaux, dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Le solde de 8,8 millions de dollars (2 % du total des recettes) provenait de sources diverses : ONG, gains de change, etc.

191. *Dépenses et résultats financiers.* Le montant total des dépenses de 2004 s'établissait à 503,3 millions de dollars, dont 332,2 millions de dollars prélevés sur le budget ordinaire, 37,5 millions de dollars provenant des budgets des projets et 133,6 millions de dollars provenant des appels d'urgence. L'Office a clôturé l'année 2004 avec un déficit de 8,7 millions de dollars par rapport au budget initial. Toutefois, la différence entre le montant effectif des recettes en espèces, soit 322,3 millions de dollars, et le montant effectif des dépenses en espèces, soit 308,3 millions de dollars, correspondait à un excédent de 14 millions de dollars pour la partie en espèces du budget ordinaire. Sur cet excédent, 1,5 million de dollars correspondaient à des gains de change. En août 2004, l'administration a abrogé le règlement du personnel de 1999 en raison de ses effets préjudiciables sur le recrutement et la conservation du personnel et de la différenciation injuste qu'il instaurait entre des agents faisant le même travail. Cette décision correspond à une dépense d'environ 8 millions de dollars par an.

192. *Indemnités de licenciement.* Les budgets ordinaires de 2004-2005 et 2006-2007 ne contenaient aucune provision au titre des indemnités de licenciement qui seraient dues au personnel local en cas de suppression de l'Office. Celui-ci n'a pas été en mesure de constituer une telle provision. Le montant estimatif actuel de ces indemnités, soit 156,1 millions de dollars au 31 décembre 2004, représente un passif éventuel non financé de l'Office.

### **C. Activités non financées par le budget ordinaire**

193. *Projets postérieurs à 1999.* Au 31 décembre 2004, le solde au titre des projets postérieurs à 1999 était de 30 millions de dollars, représentant la différence entre 82 millions de dollars de recettes et 52 millions de dollars de dépenses.

194. *Appels d'urgence.* Au 31 décembre 2004, le solde au titre des appels d'urgence était de 62,5 millions de dollars, dont 13 millions de dollars représentant des montants promis mais non reçus. Depuis le lancement du premier appel, en octobre 2000, et jusqu'au 31 décembre 2004, l'Office a reçu des contributions se montant à 410,8 millions de dollars et engagé des dépenses se montant à 348,3 millions de dollars.

### **D. Situation financière actuelle**

195. *Fonds de roulement.* Au 31 décembre 2004, le solde du fonds de roulement était de 46,5 millions de dollars, dont 36,8 millions de dollars reportés de décembre 2003. L'application constante de contrôles financiers rigoureux et la réalisation de

gains de change ont contribué à l'excédent de 9,7 millions de dollars des recettes sur les dépenses constaté en fin d'année.

196. *Situation de la trésorerie.* La situation de trésorerie de l'Office s'est améliorée au cours de la première moitié de la période à l'examen, passant de 134,2 millions de dollars au début de 2004 à 162,1 millions de dollars au 31 décembre de la même année. Cette amélioration s'explique en partie par le remboursement par l'Autorité palestinienne de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) prélevée les années antérieures. Il subsiste un solde de contributions en espèces non versées au titre du budget ordinaire se montant à 12,5 millions de dollars au 31 décembre 2004. Par ailleurs, à la même date, l'Autorité palestinienne devait encore 12,4 millions de dollars au titre du remboursement de la TVA.

197. *Situation financière au 30 juin 2005.* Les dépenses en espèces prévues au titre du programme ordinaire pour 2005 s'établissent à 386 millions de dollars, contre des prévisions de recettes en espèces de 359 millions de dollars.

## Chapitre IV

### Affaires juridiques

#### A. Personnel de l'Office

##### Arrestation et détention de membres du personnel

198. Le nombre total de membres du personnel de l'Office arrêtés ou détenus a diminué, passant de 52 au cours de la période couverte par le rapport précédent à 45 au cours de celle couverte par le présent rapport (voir annexe I, tableau 12). Le nombre de membres du personnel arrêtés ou détenus par les autorités israéliennes est tombé de 34 à 31, dont 30 membres du personnel de l'Office dans le secteur de la Cisjordanie et un autre dans celui de Gaza. Au vu des renseignements communiqués par écrit à l'Office, neuf ont été condamnés par des tribunaux militaires israéliens pour atteinte à la sécurité et sept autres sont en cours d'inculpation. Le nombre de membres du personnel arrêtés ou détenus par les autorités palestiniennes a diminué, passant de huit à six. Au 30 juin 2005, 18 membres du personnel étaient toujours détenus par les autorités israéliennes et un par les autorités palestiniennes. Par ailleurs, trois membres du personnel ont été arrêtés en Jordanie et deux au Liban, tous ayant été par la suite relâchés sans inculpation ni procès, après une détention de courte durée. Trois membres du personnel ont été arrêtés en République arabe syrienne, dont deux ont fait l'objet d'enquêtes pour infractions mineures et ont été relâchés et un était toujours en détention à la fin de la période à l'examen, pour une affaire de différend familial.

##### Protection des membres du personnel détenus

199. Le plus souvent, l'Office n'a pas été suffisamment bien, ou suffisamment tôt, informé par les autorités compétentes des motifs de l'arrestation ou de la détention des membres de son personnel et il s'est, de ce fait, trouvé dans l'impossibilité de déterminer si celle-ci était liée à leurs fonctions officielles et donc de s'assurer que les droits et obligations énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et dans les dispositions pertinentes du Statut et du Règlement du personnel avaient été dûment respectés.

200. En ce qui concerne les membres de son personnel détenus par les autorités israéliennes, l'Office a finalement reçu des copies de certaines des pièces judiciaires officielles relatives à des membres du personnel qui auraient été inculpés ou condamnés. S'agissant du membre du personnel détenu par les autorités palestiniennes dans la bande de Gaza, l'Office n'a obtenu aucune réponse à ses demandes d'éclaircissements. Trois fonctionnaires arrêtés par les autorités palestiniennes en Cisjordanie au cours de la période à l'examen ont été par la suite relâchés après une courte détention et avant que des éclaircissements n'aient été demandés ou reçus. L'Office a été informé qu'un quatrième fonctionnaire arrêté par les autorités palestiniennes en Cisjordanie (qui a été relâché en attendant son procès) est accusé de complicité de meurtre; un cinquième fonctionnaire a été arrêté peu de temps avant la fin de la période à l'examen. Les autorités libanaises ont fourni à l'Office des informations suffisantes sur les motifs de détention du membre de son personnel, comme l'Office l'avait demandé, tandis qu'en Jordanie, les motifs indiqués pour la détention de membres du personnel de l'Office se limitaient à

« l'atteinte à la sécurité ». En République arabe syrienne, l'Office a obtenu suffisamment de renseignements officiels sur les trois membres de son personnel arrêtés.

#### **Accès aux membres du personnel détenus**

201. L'Office n'a pas été autorisé à entrer en contact avec les membres de son personnel arrêtés par les autorités israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Quatre des membres du personnel de l'Office détenus par les autorités palestiniennes au cours de la période à l'examen ont été relâchés avant que l'Office n'ait pu demander à entrer en contact avec eux et la demande d'accès au cinquième était toujours en souffrance à la fin de la période à l'examen. Au Liban et en Jordanie, les membres du personnel ont été libérés avant que l'Office n'ait demandé à entrer en contact avec eux. Étant donné la nature des trois affaires en République arabe syrienne, l'Office n'a pas abordé avec les autorités la question de l'accès aux intéressés.

202. L'Office n'ayant été en mesure de rendre visite à aucun des membres de son personnel détenus par les autorités israéliennes, la situation de ces derniers demeure inconnue. Au cours de la période à l'examen, aucun des neuf membres du personnel de l'Office détenus par les autorités jordaniennes, syriennes, libanaises ou palestiniennes ne s'est plaint de mauvais traitements.

#### **Liberté de circulation des membres du personnel dans le territoire palestinien occupé**

203. Invoquant des raisons de sécurité, les autorités israéliennes ont continué à imposer des restrictions très poussées à la liberté de circulation du personnel de l'Office dans le territoire palestinien occupé : bouclages extérieurs de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, couvre-feu et bouclages intérieurs, mise en place de points de contrôle fixes et mobiles et maintien de procédures contraignantes obligeant le personnel résidant en Cisjordanie à produire des permis et des cartes magnétiques pour entrer en Israël et à Jérusalem-Est.

204. Les autorités israéliennes ont aussi continué à imposer des restrictions au passage du personnel et des véhicules de l'Office aux frontières et aux points de passage extérieurs, notamment au pont Allenby (Roi Hussein), qui relie la Cisjordanie à la Jordanie, au poste frontière de Rafah entre la bande de Gaza et l'Égypte et à l'aéroport Ben Gourion en Israël. Ces restrictions ont entraîné une augmentation des coûts, de l'absentéisme et des difficultés d'acheminement des livraisons d'aide humanitaire, entravant ainsi l'exécution des programmes de l'Office dans le territoire palestinien occupé. Elles sont en tout état de cause incompatibles avec les principes bien établis du droit international, la Charte des Nations Unies, la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et l'échange de lettres bilatéral de 1967 entre l'Office et le Gouvernement israélien (dit Accord Comay-Michelmores).

205. Les autorités israéliennes affirment que ces restrictions sont nécessaires pour des raisons de sécurité militaire ou se justifient par le droit naturel de légitime défense, notamment contre les attentats terroristes. L'Office a continué à leur faire des représentations à tous les niveaux, notamment à l'occasion de réunions tenues avec des représentants des Ministères israéliens des affaires étrangères et de la

défense, pour obtenir la suppression ou l'allègement des restrictions qui entravent ses activités et pour faciliter la liberté de circulation des membres de son personnel et d'autres organisations internationales et humanitaires dans le territoire palestinien occupé. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, une meilleure coordination, par l'entremise des attachés de liaison des FDI, a quelque peu facilité les mouvements du personnel, sans toutefois entraîner une amélioration notable de la situation d'ensemble, et les possibilités de libre circulation des membres du personnel de l'Office sont demeurées imprévisibles.

### **Bouclages extérieurs de la Cisjordanie et de la bande de Gaza**

206. Les procédures instituées par les autorités israéliennes après septembre 2000, qui réglementent strictement l'entrée et la sortie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza des membres du personnel recrutés localement, sont restées en vigueur durant la période à l'examen. Les membres du personnel de l'Office résidant dans ces zones sont restés soumis à l'obligation de produire un permis pour entrer en Israël et à Jérusalem-Est. Le passage du point de contrôle d'Erez demeurait aléatoire, ce qui portait gravement préjudice aux opérations menées par le siège et le bureau de zone de l'Office à Gaza.

207. Dans la bande de Gaza, le point de passage d'Erez a été totalement interdit au personnel recruté localement pendant 156 jours et, partiellement, pendant 32 jours. L'autre point d'entrée et de sortie possible pour ces agents, le terminal de Rafah, a été totalement fermé 81 jours et partiellement 20 jours supplémentaires, et fermé aux personnes de sexe masculin âgées de 16 à 35 ans pendant 224 jours. Le point de passage de Sofa, par où passent les matériaux de construction entrant dans la bande de Gaza, était totalement fermé pendant deux jours et partiellement pendant 259 jours. Le seul point de passage des marchandises, à Karni, a été totalement fermé pendant 39 jours, et connaissait des problèmes techniques ou autres les jours où il était théoriquement ouvert. La Cisjordanie a souvent fait l'objet d'un bouclage extérieur total.

### **Couvre-feux et bouclages intérieurs en Cisjordanie**

208. La liberté de mouvement du personnel de l'Office en Cisjordanie a été considérablement restreinte du fait des couvre-feux et des bouclages. Des couvre-feux ont été décrétés dans les villes, les villages et les camps de réfugiés et ont touché en moyenne 150 540 habitants par mois. C'est à Naplouse et Hébron qu'ont été appliquées les restrictions les plus sévères. Même lorsqu'il n'y avait pas de couvre-feux ou d'opérations militaires, les membres du personnel n'ont pas pu arriver jusqu'à leur lieu de travail en raison des points de contrôle et des barrages routiers. Au cours de la période considérée, des points de contrôle permanents, tenus par les FDI ou la police des frontières, et divers types de barrages routiers ont continué d'être maintenus sur toutes les routes principales et la plupart des routes secondaires dans l'ensemble de la Cisjordanie. Pour des raisons de sécurité, les FDI ont souvent érigé d'autres points de contrôle temporaires ou mobiles. Les routes et les chemins en terre à destination ou en provenance des villages étaient quotidiennement obstrués par des monticules de terre, des blocs de béton, des tranchées profondes, des palissades et des barrières métalliques. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a estimé que le nombre d'obstructions de ce type avait été ramené de plus de 700 au début de la période à 605 au 12 avril 2005, et il semble que leur nombre ait encore fortement diminué à la fin de la période.

considérée. Le personnel de l'Office a rencontré les pires difficultés aux points de contrôle des régions de Naplouse et Hébron, et ce, plus fréquemment depuis janvier 2005, dans la région de Jérusalem. Chaque mois, 69 incidents sérieux ont été signalés en moyenne au bureau de l'Office en Cisjordanie, incidents au cours desquels 290 employés voyageant à bord de véhicules de l'UNRWA ont été refoulés ou retardés à des points de contrôle. Comme la plupart des employés se rendent à leur travail en Cisjordanie et en reviennent à bord de véhicules particuliers, le problème de l'accès est plus grave que ces données seules ne le donneraient à penser.

### **Couvre-feux et bouclages intérieurs dans la bande de Gaza**

209. Le personnel de l'Office travaillant dans la bande de Gaza a continué d'être en butte à de sévères restrictions dans leurs déplacements en raison des couvre-feux et des bouclages intérieurs. De juillet 2004 à février 2005, les FDI ont continué à imposer des restrictions à la liberté de mouvement des personnes et des biens en divisant la bande de Gaza en deux et parfois en trois. Le point de contrôle d'Abou Houli-Gush Qatif, un point de contrôle permanent situé dans le sud de la bande de Gaza, était officiellement ouvert de 6 heures à 20 heures, et le passage à bord de véhicules particuliers, dans des charrettes tirées par des ânes ou à pied était interdit. Néanmoins, ce point de contrôle a été complètement ou partiellement fermé pendant 222 jours. À l'issue du sommet de Charm El-Cheikh tenu le 8 février 2005, les restrictions et les retards ont été sensiblement réduits à ce point de contrôle, de même que sur la route de la côte, au carrefour de Netzarim situé au milieu de la bande de Gaza, où les FDI coupent souvent le centre et le sud de la ville de Gaza et du nord. Mais la route de la côte et le point de contrôle d'Abou Houli-Gush Qatif étaient généralement ouverts 24 heures sur 24. Le 13 mars 2005, les restrictions imposées au passage des véhicules particuliers au point de contrôle d'Abou Houli-Gush Qatif ont été levées. Cependant, des retards importants de la circulation ont continué de se produire car les véhicules n'étaient autorisés à se déplacer que dans une seule direction à la fois, les autorités israéliennes fouillant régulièrement les véhicules au point de contrôle, ou des bouclages continuant d'être imposés par intermittence.

### **Répercussions sur les opérations menées par l'Office à Gaza**

210. Dans la bande de Gaza, par suite de ces bouclages et des retards occasionnés, l'Office a perdu 29 422 jours d'enseignement, soit un coût estimé à 592 268 dollars. En outre, 91 695 heures de travail ont été perdues du fait que le personnel non enseignant n'a pu se rendre à l'heure à son lieu de travail ou n'a pu arriver jusque-là, soit un coût estimé à 306 628 dollars. Par ailleurs, l'Office a été obligé de loger le personnel local essentiel dans des hôtels de Gaza et de déboursier 96 680 dollars pour payer les frais d'hôtel et les indemnités de réinstallation. En février 2005, la condition exigée depuis avril 2002, selon laquelle les véhicules passant par le point de contrôle d'Abou Houli-Gush Qatif devaient transporter au moins trois personnes, a été levée pour les véhicules de l'ONU.

### **Bouclages dans la bande de Gaza**

211. Les régimes de bouclage imposés en juillet 2001 dans la zone de Seafa, adjacente aux colonies de Dugit et Alai Sinai, dans le nord de la bande de Gaza, en décembre 2001 dans le secteur d'Al Mawasi, dans le sud, et en janvier 2004 dans la

zone de Mahata-Al Ma'ani, adjacente à la colonie de Kfar Darom, sont restés en vigueur : couvre-feux nocturnes, sévères restrictions à la circulation des personnes et des biens, et fouilles fréquentes. Les zones d'Al Mawasi et de Seafa ont parfois été complètement bouclées pendant de longues périodes. En mars 2005, les FDI ont érigé une nouvelle barrière autour de la zone palestinienne d'Abu Nahiya, au sud de la colonie de Kfar Darom, enfermant environ 180 personnes à l'intérieur de ce nouveau périmètre. Un point d'accès dans la clôture permettait aux résidents de passer à bord d'un véhicule ou à pied.

212. D'importantes restrictions imposées pour des raisons de sécurité ont gravement perturbé les opérations menées par l'Office à l'intérieur des zones bouclées d'Al Mawasi, de Seafa et de Muhata-Al Ma'ani. L'accès de ces zones a été refusé aux entrepreneurs et à ceux qui transportent les matériaux de construction nécessaires pour réparer les abris de réfugiés à Al Mawasi, de même qu'aux camions de l'Office transportant des vivres à Al Mawasi et Seafa. Pour livrer l'aide alimentaire à Seafa, l'UNRWA a été contraint de décharger et de faire passer la cargaison dans une machine à rayons X. À partir d'avril 2005, l'Office a été autorisé à transporter des vivres à Al Mawasi en empruntant les routes desservant les colonies et des camions immatriculés en Israël.

213. Par suite d'une amélioration de la coopération avec les FDI, l'Office a été en mesure de faciliter l'accès du personnel médical de l'Office, ainsi que de ses éboueurs, de ses travailleurs sociaux et de l'aide alimentaire dans les zones bouclées, ce qui a permis d'améliorer les services dispensés aux populations. En dépit de ces tentatives de coordination avec les FDI, celles-ci ont souvent annulé ou reporté les visites du personnel de l'Office à ces zones sans notification préalable ou en prévenant au dernier moment. Lorsque l'Office était autorisé à s'y rendre, son personnel, ses véhicules et leur contenu étaient soumis à des fouilles et retardés.

#### **Extension des zones de sécurité et multiplication des démolitions d'habitations à Gaza**

214. Les FDI n'ont cessé d'élargir les zones placées sous couvre-feux à la tombée de la nuit, en particulier au bord des implantations israéliennes et des routes réservées aux Israéliens. Elles se sont en outre livrées à de très nombreuses destructions de terres arables et de logements et ont de fait créé des zones de sécurité étendues à proximité des colonies israéliennes et le long de la frontière entre Israël et l'Égypte. Étant donné qu'il est considéré comme extrêmement dangereux de circuler dans ces régions, même en plein jour, en raison du risque que les positions israéliennes ouvrent le feu, l'Office s'est vu contraint d'y réduire ses activités. Malgré la résolution 1544 (2004), dans laquelle le Conseil de sécurité demandait expressément à Israël de respecter l'obligation qui lui était faite de ne pas se livrer aux destructions d'habitations, qui sont contraires au droit humanitaire international, les FDI ont continué jusqu'à la fin de 2004 de se livrer à de multiples destructions d'habitations dans la bande de Gaza, où elles ont détruit ou irrémédiablement endommagé 721 logements au total, privant 1 123 familles de leur foyer. En outre, 392 habitations ont été gravement endommagées et nécessitaient d'importants travaux de réparation. Durant la période considérée, l'Office n'a pu reconstruire que 402 logements et a participé à la réparation de 339 autres. À la fin de la période à l'examen, 148 logements supplémentaires devant abriter 165 familles étaient en cours de reconstruction ou faisaient l'objet d'un appel d'offres et 272 autres étaient en cours de réparation. Depuis le début de l'actuelle

Intifada, les FDI ont complètement démolis 2 521 logements de réfugiés dans la bande de Gaza, privant 4 337 familles (soit 24 151 personnes) de leur foyer. Durant la même période, l'Office a reconstruit 775 logements pour 831 familles pour un coût total de quelque 20,6 millions de dollars, y compris les 148 logements actuellement en cours de construction ou faisant l'objet d'un appel d'offres.

#### **Délivrance par les autorités israéliennes de permis d'entrée et de circulation au personnel local de l'Office**

215. L'interdiction d'entrée en Israël et à Jérusalem-Est sans permis spécial pour les détenteurs de cartes d'identité de la Cisjordanie et de Gaza, y compris le personnel local de l'Office, a été maintenue. Pour pouvoir obtenir un permis, les membres du personnel local de l'Office ont dû tout d'abord obtenir une carte magnétique (payante) prouvant qu'ils étaient en règle avec les services de sécurité.

216. À la fin de la période à l'examen, 401 employés porteurs de cartes d'identité de la Cisjordanie détenaient un permis en cours de validité pour se rendre à Jérusalem-Est (soit 84 % des 474 employés qui en avaient besoin). Dans la bande de Gaza, sur les 67 permis demandés, 45 seulement ont été délivrés. Les demandes de permis ont souvent été rejetées pour des raisons de sécurité non spécifiées. La plupart des permis qui ont été délivrés n'étaient valables que pour des voyages effectués dans la journée et pendant une période de trois mois seulement. L'Office a par ailleurs demandé et obtenu des permis spéciaux pour deux de ses employés palestiniens installés à Gaza, afin qu'ils puissent rester la nuit en Israël ou à Jérusalem-Est à des dates précises. Lors des fréquentes fermetures à tous les Palestiniens du point de passage d'Erez, les employés de l'Office, y compris ceux porteurs de cartes d'identité de Jérusalem, n'ont pas été autorisés à franchir le point de passage alors qu'ils disposaient d'un permis.

217. Le permis d'entrée accordé au personnel local en Cisjordanie et dans la bande de Gaza interdit expressément à son titulaire de conduire à Jérusalem-Est ou en Israël.

#### **Chauffeurs recrutés sur le plan international**

218. L'interdiction faite aux membres du personnel local porteurs de cartes d'identité de Gaza ou de la Cisjordanie de conduire en Israël ou à Jérusalem-Est étant toujours en vigueur, l'Office a dû faire appel à des chauffeurs recrutés sur le plan international pour tous ses services de messagerie, ce qui lui a valu des frais supplémentaires considérables.

#### **Point de contrôle d'Erez**

219. Durant la présente période à l'examen, et comme c'était le cas lors de la période précédente, les membres du personnel international ont été autorisés à franchir le point de passage d'Erez entre Israël et la bande de Gaza. Hormis pour un nombre relativement limité de personnes bénéficiant du statut diplomatique accordé par les autorités israéliennes, les membres du personnel international ont dû soumettre leurs véhicules et leurs bagages à une longue fouille avant d'entrer en Israël.

220. Les restrictions imposées à la liberté de mouvement du personnel de l'Office et des Nations Unies au point de contrôle d'Erez se sont intensifiées et ont



fréquemment été modifiées sans avertissement ni coordination préalable. Les autorités israéliennes ont exigé que l'Office et les autres organismes des Nations Unies adressent par écrit, et en respectant un préavis de cinq jours ouvrables, une demande aux autorités israéliennes pour que des personnes (excepté celles bénéficiant du statut diplomatique) soient autorisées à entrer pour la première fois dans la bande de Gaza, mais le respect de ces exigences n'a pas toujours garanti la délivrance d'une autorisation dans les délais voulus.

221. À la suite de plusieurs attentats palestiniens dirigés contre les FDI au point de passage d'Erez et dans la zone industrielle voisine, les autorités israéliennes ont imposé une nouvelle série de restrictions, qui ont porté préjudice aux opérations de l'Office et à son personnel. Du 11 septembre au 18 octobre 2004, il a été interdit à tous les fonctionnaires de l'ONU de franchir le point de contrôle d'Erez en voiture, à moins d'être accompagné par un collègue possédant un visa diplomatique délivré par Israël.

222. Comme lors de la précédente période, l'ONU a maintenu la décision qu'elle avait prise de ne pas autoriser son personnel à franchir le point de passage d'Erez à pied. De nombreux membres du personnel n'ont donc pu entrer dans la bande de Gaza ou en sortir que s'ils étaient transportés par des hauts fonctionnaires de l'ONU possédant des visas diplomatiques délivrés par Israël. Cette restriction a été assouplie le 18 octobre 2004, lorsque les fonctionnaires internationaux ne détenant pas de visa diplomatique ont pu « exceptionnellement » franchir le point de contrôle d'Erez à bord d'un véhicule, mais seulement à condition que ce déplacement ait été préalablement coordonné avec les autorités israéliennes. À la fin de la période à l'examen, cette obligation était maintenue.

223. Du 11 septembre 2004 à mars 2005, les employés palestiniens détenant des cartes d'identité de Gaza, de la Cisjordanie ou de Jérusalem n'ont pas été autorisés à franchir le point de passage d'Erez même dans les véhicules de l'ONU conduits par des chauffeurs recrutés sur le plan international. Ainsi, dans la pratique, le personnel palestinien n'a pas pu franchir le point de passage même s'il possédait le permis nécessaire. À partir de mars 2005, les détenteurs de cartes d'identité de Jérusalem possédant un permis ont été à nouveau autorisés à franchir ce point de passage dans des véhicules de l'ONU conduits par des chauffeurs recrutés sur le plan international, à condition qu'ils donnent un préavis de deux jours et, à partir de la mi-avril 2005, les détenteurs de cartes d'identité de Gaza possédant un permis, qui occupent un poste de niveau intermédiaire ou supérieur à l'Office, ont été autorisés à franchir le point de passage dans des véhicules de l'ONU, à condition qu'ils donnent un préavis de deux jours, à quelques exceptions près et parfois après de longues heures d'attente.

224. L'obligation instituée lors de la précédente période à l'examen, en vertu de laquelle tous les fonctionnaires de l'ONU doivent s'arrêter au poste de contrôle palestinien dans la bande de Gaza pour obtenir une autorisation des autorités israéliennes par téléphone avant de rejoindre le terminal israélien, a été maintenue, causant de longs retards, souvent de plusieurs heures, et les exposant à des risques inutiles lorsque, comme cela est arrivé fréquemment, des coups de feu éclataient dans la zone. Depuis février 2005, le temps d'attente au poste de contrôle palestinien a été sensiblement réduit, mais il arrive encore qu'il y ait des retards longs et imprévisibles.

**Phase IV de sécurité dans la bande de Gaza**

225. Le 20 juillet 2004, l'ONU a déclaré la bande de Gaza en phase IV de sécurité, ce qui l'a obligée à déplacer les fonctionnaires internationaux, hormis ceux qui s'occupaient directement des opérations d'urgence, des secours humanitaires ou des questions de sécurité. Cette décision a été prise à la suite de vastes opérations militaires menées par Israël dans le nord de la bande de Gaza, qui ont rendu le passage au point de contrôle d'Erez difficile et dangereux. Ainsi, à partir du 21 juillet 2004, pratiquement tous les fonctionnaires internationaux du siège de l'Office à Gaza ont été réinstallés à Jérusalem et à Amman. Cela étant, toutes les opérations du programme ordinaire et des secours d'urgence dans la bande de Gaza se sont poursuivies, les effectifs du bureau local de l'Office à Gaza étant restés au complet. Le 21 décembre 2004, l'ONU a décidé de revenir à la phase III de sécurité à Gaza et les fonctionnaires internationaux du siège de Gaza sont retournés à leur lieu d'affectation.

**Pont Allenby (Roi Hussein)**

226. À cinq occasions en octobre et décembre 2004, les autorités israéliennes ont demandé, en violation des obligations incombant à Israël en vertu du droit international, à inspecter au scanneur, au pont d'Allenby, la valise diplomatique de l'Office transitant par la Jordanie. À chaque fois, l'Office a refusé l'inspection et le courrier diplomatique a été renvoyé en Jordanie ou a été autorisé à passer sans inspection, après des interventions du Ministère israélien des affaires étrangères ou des FDI. Par ailleurs, de juillet à novembre 2004, les bagages des fonctionnaires internationaux en poste en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et possédant une carte d'identité israélienne délivrée par le Ministère des affaires étrangères n'ont pas été fouillés. Depuis novembre 2004, les membres du personnel ont à nouveau été obligés de passer par un détecteur de métaux et de soumettre leurs bagages à la fouille.

227. Depuis la mi-2002, les autorités israéliennes ont limité le nombre de personnes détenant des cartes d'identité de la Cisjordanie et de Gaza admises à traverser le pont Allenby pour se rendre en Jordanie. Ces personnes, parmi lesquelles des membres du personnel local de l'Office, doivent obtenir à l'avance que l'Autorité palestinienne leur établisse une réservation et effectuer leur voyage à partir d'une « maison de repos » à Jéricho, où elles doivent parfois passer la nuit avant d'être transportées au pont Allenby. Il leur fallait généralement obtenir une autorisation des autorités jordaniennes avant leur voyage, ce jusqu'au 25 mai 2005, date à laquelle les autorités jordaniennes ont levé cette obligation. Les autorités israéliennes ont autorisé, au cas par cas, quelques fonctionnaires de haut niveau de l'Office porteurs de cartes d'identité de Gaza ou de la Cisjordanie à voyager entre Gaza et Jérusalem ou Amman en passant directement par le pont Allenby sans avoir à passer par la « maison de repos » à Jéricho.

**Aéroport Ben Gourion**

228. Au cours de la période à l'examen, les efforts de l'Office pour obtenir des permis autorisant les membres de son personnel porteurs de cartes d'identité de la Cisjordanie ou de Gaza à utiliser l'aéroport Ben Gourion sont restés vains. En conséquence, ceux qui devaient prendre l'avion ont dû passer par les aéroports

d'Amman ou du Caire, ce qui a considérablement augmenté la durée et les frais de voyage des membres du personnel de l'Office.

### **Passage de Rafah**

229. Le passage de Rafah est généralement demeuré le seul point de sortie de la bande de Gaza pour la plupart des membres du personnel local effectuant un voyage en mission. Le passage a été complètement fermé pendant 81 jours et partiellement fermé pendant 20 jours au cours de la période examinée. Même lorsqu'il était ouvert, les membres du personnel ont souvent dû attendre plusieurs jours pour passer, à cause de la foule qui attendait et du nombre limité de personnes autorisées par les autorités à traverser chaque jour. De juillet 2004 à la mi-février 2005, les autorités israéliennes ont interdit aux hommes palestiniens, y compris les membres du personnel de l'Office, âgés de 16 à 35 ans, de franchir le passage de Rafah. À la suite d'une attaque par des militants palestiniens le 12 décembre 2004, le passage de Rafah a été complètement fermé jusqu'au 21 janvier 2005. Trente sept membres du personnel local qui étaient en voyage à l'étranger n'ont pas pu rejoindre leur poste à Gaza pendant cette période, ce qui s'est traduit par une perte de productivité considérable et des dépenses importantes pour l'Office.

### **Visas du personnel**

230. Durant la période à l'examen, aucun membre du personnel international de l'Office ne s'est vu refuser son visa par les autorités israéliennes qui ont commencé à approuver de nombreuses demandes de visa de service présentées de longue date par l'Office pour des membres de son personnel local et international affectés en Jordanie, en Syrie ou au Liban, mais qui avaient besoin de se rendre dans les bureaux situés en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza. Cependant, au lieu des visas à entrées multiples valables pour un an, les autorités israéliennes n'ont délivré que des visas pour une seule entrée valables pour trois mois. En République arabe syrienne, certains membres du personnel international se sont heurtés à des problèmes pour renouveler leur visa de résidence et des employés locaux détenant un laissez-passer de l'ONU ont eu des difficultés pour obtenir un visa de sortie. En juillet 2004, l'Office a été informé que la validité des visas de sortie délivrés par la Syrie serait réduite de six à trois mois, mais cette décision a été annulée en octobre 2004. En Jordanie, en mars 2005, les autorités ont finalement renouvelé le permis de résidence annuel d'un membre du personnel, qui avait été réaffecté de Cisjordanie en Jordanie en 1994.

### **Emploi d'agents recrutés sur le plan local en République arabe syrienne et en Jordanie.**

231. Au cours de la période à l'examen, les autorités syriennes se sont opposées à l'embauche pour une durée déterminée de quatre agents recrutés dans le pays, pour des raisons de sécurité non spécifiées. Aucun de ces fonctionnaires n'a par la suite obtenu le feu vert des services de sécurité syriens. Les autorités jordaniennes se sont, quant à elles, opposées à l'emploi de 13 candidats locaux, pour des raisons de sécurité non spécifiées. Trois de ces candidats ont par la suite obtenu le feu vert des services de sécurité jordaniens.

## B. Services et locaux de l'Office

232. De l'avis de l'Office, les restrictions que les autorités israéliennes continuent d'imposer à la liberté de circulation de ses agents, ses véhicules et ses marchandises au cours de la période considérée sont incompatibles avec les principes établis du droit international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, dans la quatrième Convention de Genève et dans l'Accord Comay-Michelmore de 1967. Aux termes de l'Accord, le Gouvernement israélien a notamment pour obligation de faciliter la tâche de l'Office dans toute la mesure de ses moyens, sous réserve uniquement des règlements ou arrangements susceptibles d'être nécessités par des considérations de sécurité militaire. Les autorités israéliennes et l'UNRWA n'ont pas pu se mettre d'accord sur la portée ou l'application des considérations de sécurité militaire.

### Accès aux services sanitaires

233. Au cours de la période considérée, l'accès aux services sanitaires en Cisjordanie a été entravé, aussi bien pour les patients que pour le personnel, par les mesures de restriction des déplacements prises par les Forces de défense israéliennes (FDI). Le personnel médical (médecins, infirmiers, pharmaciens, techniciens de laboratoire, physiothérapeutes, radiologues, etc.), a été touché par ces restrictions et au total 288 jours de travail ont été perdus de ce fait. Les équipes médicales mobiles ont souvent été dans l'impossibilité d'accomplir leur mission et les centres de santé ont été complètement fermés à cinq reprises en raison de couvre-feux, de bouclages ou de restrictions des déplacements. Les autorités israéliennes ont exigé que tout le personnel local des Nations Unies soit muni de permis spéciaux pour pénétrer dans la zone (dénommée la « zone de jointure ») entre la ligne d'armistice de 1949 et les tronçons de la barrière construite à l'intérieur de la Cisjordanie. À plusieurs reprises, les équipes médicales de l'UNRWA se sont vu interdire l'accès à des enclaves de la zone de jointure comme Barta'a Al-Sharqiya parce que le personnel local n'était pas muni de permis.

234. La prestation de services médicaux dans la bande de Gaza, en particulier de soins médicaux spécialisés (cardiologie, pédiatrie, gynécologie et ophtalmologie notamment), a également été entravée pendant la période considérée, le personnel médical et sanitaire n'ayant souvent pas pu se rendre dans les centres de santé, ce qui a entraîné une perte d'environ 2 528 journées de travail. L'accès des équipes médicales de l'Office à des zones bouclées, comme El Mawasi et Seafa a été sérieusement restreint.

### Accès à l'éducation

235. En Cisjordanie, les enseignants et, dans une moindre mesure, les élèves n'ont souvent pas pu accéder aux écoles en raison de bouclages internes, de couvre-feux, de retards ou de refus de passage aux postes de contrôle. Pendant l'année scolaire allant de septembre 2004 à mai 2005, 1 193 journées d'enseignants ont été perdues dans 93 écoles de l'Office en Cisjordanie, représentant une perte financière de 32 211 dollars pour l'Office. En partie grâce à des mutations et recrutements visant à ce que, dans la mesure du possible, les enseignants enseignent et vivent dans les mêmes localités, le nombre de journées d'enseignant perdues au cours de la période considérée a été sensiblement inférieur aux 6 518 journées perdues au cours de la

période précédente. Durant la période en cours, 41 journées d'instructeur ont été perdues dans les trois centres de formation de l'UNRWA en Cisjordanie, ce qui représentait une perte supplémentaire de 1 558 dollars (contre 726 journées d'instructeur perdues pour un coût de 27 951 dollars au cours de la période antérieure). Depuis septembre 2000, quelque 120 357 journées d'enseignant ont été perdues en Cisjordanie, ce qui a coûté 3 152 813 dollars à l'UNRWA, et 19 382 journées d'instructeur ont été perdues dans les centres de formation pour un coût estimé à 749 296 dollars.

236. Dans la bande de Gaza, les restrictions imposées par les autorités israéliennes à la liberté de circulation ont empêché environ 512 enseignants et éducateurs de se rendre sur leur lieux de travail à diverses reprises pendant la période considérée. Dans les 180 écoles de l'UNRWA dans la bande de Gaza, quelque 291 journées d'école et environ 27 508 journées d'enseignant ont été perdues, ce qui représentait une perte estimée à 550 160 dollars pour l'Office. Au centre de formation de Gaza, 1 914 journées d'instructeur ont été perdues, qui ont coûté 42 108 dollars à l'Office. Depuis septembre 2000, à peu près 263 913 journées d'enseignant ont été perdues dans les écoles de l'UNRWA dans la bande de Gaza, ce qui a entraîné une perte estimée à 5 278 260 dollars, auxquels il fallait ajouter 12 099 journées d'instructeur perdues au centre de formation de Gaza pour un coût estimé à 266 178 dollars.

237. Dans la bande de Gaza en particulier, l'Office estime que les pertes d'heures d'enseignement, de même que la situation générale, à savoir les attaques lancées par les Forces de défense israéliennes contre les écoles de l'Office durant les heures de classe, les blessures infligées aux élèves et aux enseignants dans l'enceinte des écoles, ainsi que les bombardements, les fusillades et la démolition de logements dans les zones civiles ont gravement affecté la santé psychologique et les résultats scolaires des élèves de l'Office.

#### **Accès à l'aide d'urgence et aux services sociaux**

238. Le programme de secours et de services sociaux de l'UNRWA a également été gravement perturbé par les restrictions imposées sur les déplacements au cours de la période considérée. Les autorités israéliennes ont empêché des équipes chargées de l'aide alimentaire en Cisjordanie de se rendre à leurs points de distribution et la distribution de vivres a dû être reportée à maintes reprises à cause des couvre-feux et des bouclages. Les agents des services sociaux se sont aussi vu régulièrement interdire l'accès à des villages et à des zones rurales. Dans la bande de Gaza, les opérations de secours d'urgence de l'UNRWA et ses programmes ordinaires de secours ont connu des perturbations analogues.

239. L'UNRWA a dû faire face à des difficultés pour obtenir que ses agents des services sociaux et ses équipes chargées de distribuer des vivres puissent avoir accès aux familles palestiniennes démunies dans les zones bouclées. Toutefois, les consultations préalables avec les Forces de défense israéliennes ont permis un accès. Ainsi, les services de secours et les services sociaux de l'Office ont reçu l'autorisation de se rendre neuf fois dans la région de Seafa et six fois à Al Mawasi. La distribution de vivres au titre des programmes en faveur des réfugiés particulièrement nécessiteux, du programme en faveur des femmes enceintes et allaitantes et du programme d'urgence a été menée à bien en dépit de difficultés constantes. Pendant la période examinée, le programme alimentaire d'urgence a été

interrompu une fois, du 10 juin au 19 septembre 2004, en raison des problèmes de transport des conteneurs à destination et en provenance de la bande de Gaza.

### **Conséquences de la construction de la barrière pour les réfugiés palestiniens et les opérations de l'Office**

240. D'autres restrictions à la liberté de circulation des agents de l'UNRWA et de ses bénéficiaires palestiniens sont créés par la barrière actuellement érigée en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. D'après les informations recueillies par l'UNRWA, la barrière a déjà commencé à avoir une incidence sur l'accès aux terres, aux services et aux moyens de subsistance pour un grand nombre de réfugiés palestiniens vivant dans la zone de jointure ou près de cette zone ou à proximité de la barrière. Ces réfugiés sont coupés de leurs terres agricoles, de leurs lieux de travail et des centres de santé et d'enseignement ou d'autres services.

241. La barrière créera des pressions supplémentaires qui pèseront sur les services de l'Office, tout en rendant leur prestation plus difficile. Des permis sont désormais exigés pour les Palestiniens qui souhaitent résider dans la zone de jointure ou y pénétrer, ce qui exacerbe les problèmes d'accès. L'UNRWA refuse toujours d'accepter un système de permis pour ce qui est de l'accès de ses agents à la zone de jointure, ce qui entraîne des retards et des refus d'accès. En ce qui concerne les nombreux Palestiniens qui souhaitent pénétrer dans cette zone pour se rendre sur leurs terres, il ressort d'une analyse réalisée par l'Office que le droit à un permis est plus souvent fonction de la faculté de fournir la preuve de la propriété des terres que de considérations de sécurité. En outre, dans certaines zones, d'anciens détenteurs de permis voient leurs demandes rejetées sous prétexte qu'ils ne possèdent pas de titres établissant clairement qu'ils sont propriétaires des terres en question.

242. Sur les 63 points de passage actuels le long du tronçon nord de la barrière, seuls 25 sont généralement ouverts aux détenteurs d'un permis. Ceux-ci sont astreints à n'utiliser qu'un seul point de passage, qui est souvent ouvert ou fermé selon des horaires irréguliers et fantaisistes et qui n'est pas nécessairement le point le plus proche de leurs terres. De ce fait, de nombreux propriétaires de terres titulaires d'un permis, y compris des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA, ne cultivent que rarement voire jamais leurs terres. Les cultivateurs sans terre qui vivent en dehors de la zone de jointure n'ont pas droit à un permis et ne disposent pas d'autres sources de revenus.

243. L'Office craint que ces problèmes ne se reproduisent dans nombre de zones rurales au fur et à mesure que la barrière s'étendra dans le centre et le sud de la Cisjordanie. À Jérusalem, la barrière est pour lui une source de préoccupation, compte tenu du nombre et de l'importance des installations de l'Office qui sont concernées, en particulier dans le camp de Shu'fat, et des restrictions auxquelles les agents de l'Office en Cisjordanie doivent déjà faire face pour entrer à Jérusalem-Est.

### **Point de passage de Karni**

244. L'UNRWA doit faire transiter par le point de passage de Karni ses cargaisons d'articles et fournitures humanitaires destinés à la bande de Gaza, sauf les matériaux de construction, pour lesquels il utilise le point de passage de Sofa. Au cours de la période examinée, les autorités israéliennes ont continué de percevoir des droits de passage à Karni de 150 nouveaux shekels (soit environ 33 dollars) pour un conteneur de six mètres, de 200 nouveaux shekels (soit environ 44 dollars) pour un

conteneur de 13 mètres à destination de la bande de Gaza et de 150 nouveaux shekels pour les conteneurs vides sortant de Gaza. L'Office considère ces droits de passage comme un impôt dont il devrait être exonéré en vertu de l'exemption fiscale prévue dans la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. L'Office a maintes fois présenté en vain une demande en ce sens aux autorités israéliennes. À la fin de la période considérée, l'UNRWA avait été contraint de verser au titre de ces droits, 484 689 dollars, dont 223 572 dollars au cours de la période actuelle.

245. À la fin du mois de mars 2004, après qu'un conteneur vide provenant de la bande de Gaza eut été utilisé pour dissimuler deux militants palestiniens, qui ont ensuite lancé une attaque armée dans le port d'Ashdod, il a été adopté de nouvelles procédures à Karni qui compromettent gravement la capacité de l'Office de faire entrer des conteneurs chargés dans la bande de Gaza et de renvoyer les conteneurs vides en Israël. À la fin de la période précédente, les autorités israéliennes avaient interdit la sortie de conteneurs vides de la bande de Gaza en attendant d'acquérir un nouvel appareil à rayons X, lequel n'est pas entré en service avant la fin du mois d'août 2004. En vue d'autoriser l'entrée de quelques cargaisons d'articles humanitaires de l'UNRWA, les autorités israéliennes ont, à la mi-juin 2004, proposé une formule de transport avec transbordement et accepté d'en assumer les principaux frais. Dans la pratique, les autorités israéliennes n'ont pas pris en charge l'intégralité des frais, beaucoup de marchandises ont été déversées ou endommagées durant le processus et le système ne semblait pas être à même d'absorber plus de quatre à six chargements de conteneurs par jour, alors que l'UNRWA devait en faire entrer en moyenne 20 par jour. Cette formule a été abandonnée en août 2004 lorsque les autorités israéliennes ont refusé de continuer à prendre en charge les principaux frais.

246. Au cours de la période allant de juin à septembre 2004, l'Office n'a pu recevoir suffisamment de conteneurs par le terminal de Karni. En conséquence, il a été contraint de différer jusqu'au 19 septembre 2004 la distribution de l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés palestiniens dans la bande de Gaza qui aurait dû commencer à la mi-juin. À la suite de longues négociations, les Forces de défense israéliennes ont autorisé en octobre 2004 l'entrée de 339 conteneurs chargés par le point de passage de Sofa étant entendu que, lorsqu'ils seraient vides, ces mêmes conteneurs pourraient être renvoyés en Israël par le même itinéraire. En fait, les Forces de défense israéliennes ont interdit que ces conteneurs soient renvoyés en utilisant le point de passage de Sofa et se sont donc trouvés immobilisés à Gaza pendant de nombreux mois, ce qui a entraîné des frais de surestarie s'élevant au total à 1 155 915 dollars.

247. À la suite d'une attaque lancée par des militants palestiniens au point de passage de Karni le 13 janvier 2005, au cours de laquelle six Israéliens ont été tués, le terminal a été fermé jusqu'au 7 février 2005, lorsqu'il a rouvert avec un dispositif de sécurité renforcé. À l'époque, 942 conteneurs de l'Office destinés à la bande de Gaza étaient entassés dans le port israélien d'Ashdod et 363 conteneurs vides étaient immobilisés dans la bande de Gaza. Le 27 février 2005, les autorités israéliennes sont convenues d'une nouvelle procédure en vertu de laquelle l'Office acheminerait tous les conteneurs destinés à la bande de Gaza par le point de passage de Sofa et renverrait les conteneurs vides en Israël par le point de passage de Karni. Cette formule a réduit progressivement le nombre de conteneurs vides dans la bande de Gaza et permis à l'Office de faire entrer 440 conteneurs au cours du mois suivant.

Le 28 mars 2005, les Forces de défense israéliennes ont interdit l'entrée de nouveaux conteneurs par Sofa. Toutefois, à la fin de la période considérée, les conteneurs entassés sur les quais d'Ashdod, qui étaient destinés à la bande de Gaza, et les conteneurs vides dans la bande de Gaza avaient été enlevés.

248. Les nombreuses fermetures du point de passage de Karni depuis avril 2002, auxquelles s'ajoutent les lenteurs du processus d'autorisation du retrait des conteneurs vides entrés dans la bande de Gaza, ont entraîné pour l'Office des frais supplémentaires d'entreposage et de surestarie, qui s'élevaient à quelque 6,5 millions de dollars à la fin de la période considérée.

249. En mars 2005, les autorités israéliennes ont interdit les importations ordinaires de benzène (essence) de l'Office à Gaza par le point de passage de Karni, invoquant des considérations de sécurité non précisées. Bien que les autorités israéliennes aient autorisé une livraison « exceptionnelle » en mai 2005, cette interdiction était toujours en vigueur à la fin de la période considérée et les pourparlers se poursuivaient pour trouver une solution acceptable.

### **Port d'Ashdod**

250. L'Office a continué de connaître des difficultés et a dû engager des dépenses supplémentaires pendant la période considérée en raison des procédures mises en place au port d'Ashdod en décembre 2001, selon lesquelles chaque cargaison de l'Office doit être inspectée par les autorités israéliennes avant d'être dédouanée par les fonctionnaires des douanes israéliennes. En février 2004, un appareil capable de passer aux rayons X l'intégralité d'un conteneur a été installé au port d'Ashdod, ce qui a permis de réduire le temps nécessaire au contrôle de sécurité des chargements. Toutefois, comme cet appareil tombe régulièrement en panne, la procédure a continué d'entraîner des retards et d'occasionner des frais supplémentaires de manutention, de stockage et de surestarie.

251. Les autorités israéliennes ont imposé d'autres restrictions aux importations, que l'UNRWA juge incompatibles avec la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Depuis le début de la période considérée précédente, les autorités israéliennes ont interdit l'entrée de cinq cargaisons de produits chimiques importés par l'Office pour ses programmes de santé, d'éducation et d'assainissement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, entraînant des frais supplémentaires d'entreposage et d'autres frais connexes d'un montant de 25 000 dollars. De janvier 2005 à la fin de la période considérée, les autorités israéliennes ont refusé d'autoriser le passage d'un chargement de l'Office comprenant 33 Fiat Puntos, ce qui a entraîné des frais supplémentaires de stockage et d'autres frais connexes d'un montant de 59 000 dollars. En avril 2005, les autorités israéliennes ont refusé l'entrée d'une cargaison de matériel médical sous le prétexte qu'elle comprenait des flacons contenant des échantillons d'urine fabriqués en Arabie saoudite, ce qui a causé des frais supplémentaires de stockage et d'autres frais d'environ 8 000 dollars à la fin de la période considérée. Comme suite aux protestations élevées par l'Office au sujet de ces flacons d'urine, le Ministre des affaires étrangères a déclaré que l'Office ne devrait pas importer de marchandises de « pays ennemis », ces importations étant contraires à la loi israélienne, et devrait plutôt acheter des fournitures en Israël. À la fin de la période considérée, ces questions n'avaient toujours pas été réglées.



### **Passage par les points de contrôle**

252. Les véhicules de l'UNRWA qui transportaient des agents de l'Office à l'intérieur du territoire palestinien occupé étaient régulièrement arrêtés aux points de contrôle, souvent pendant des périodes prolongées, pour des contrôles d'identité et des fouilles. Durant la période considérée, quelque 829 incidents majeurs ont été enregistrés : interdictions d'entrée ou attentes imposées au personnel et aux véhicules de l'UNRWA aux points de contrôle en Cisjordanie (3 488 agents concernés et 4 030 heures de travail perdues, soit 537 journées de travail). Dans certains cas, les agents de l'Office se sont fait confisquer leur carte d'identité de l'UNRWA et ont parfois reçu des citations à comparaître pour un interrogatoire. À plusieurs reprises, les soldats des Forces de défense israélienne ont attaqué physiquement des agents qui attendaient aux postes de contrôle. Dans la bande de Gaza, des véhicules de l'UNRWA ont souvent été retenus au point de contrôle d'Abu Houli-Gush Qatif pour des contrôles d'identité et des fouilles. Pendant la période considérée, quelque 89 incidents majeurs ont été enregistrés : interdictions d'entrée ou attentes imposées au personnel et aux véhicules de l'UNRWA.

### **Fouilles des véhicules et marchandises**

253. Les autorités israéliennes dans le territoire palestinien occupé ont fréquemment exigé de fouiller les véhicules de l'UNRWA. L'Office a pour politique d'opposer un refus à ces requêtes et d'élever des protestations contre ces fouilles.

### **Projets de construction**

254. Pendant la période considérée, les projets de construction de l'UNRWA dans le territoire palestinien occupé ont enregistré des retards ou ont été totalement arrêtés en raison des restrictions imposées à la circulation du personnel, des véhicules et des marchandises, ainsi que d'une pénurie de matériaux de construction. En Cisjordanie par exemple, sur les 11 projets de construction en cours durant cette période, 6 ont enregistré un retard de 67 jours de travail au total et un a été interrompu pendant 13 mois en raison de difficultés avec les autorités israéliennes. Dans la bande de Gaza, deux projets de construction, représentant un budget total de quelque 500 000 dollars, ont été interrompus pendant un total cumulé de 34 jours, tandis que 16 autres, d'un montant de 4,1 millions de dollars, ont été partiellement arrêtés et 18 projets d'infrastructure visant à assurer l'hygiène du milieu, représentant un budget de 9,8 millions de dollars, ont été retardés. La remise en état de plus de 700 logements continuait d'être suspendue jusqu'à nouvel ordre car ces logements étaient situés à proximité de colonies de peuplement israéliennes ou de postes d'observation des Forces de défense israéliennes et risquaient d'être endommagés ou détruits lors d'opérations menées par lesdites Forces. Au Liban, les restrictions imposées depuis quelques années sur l'entrée de matériaux de construction dans les camps de réfugiés dans le Sud-Liban ont été levées par l'Armée libanaise le 30 novembre 2004, mais elles ont été réimposées le 20 juin 2005.

### **Programme d'agents d'appui opérationnel**

255. Le programme d'agents d'appui opérationnel s'est poursuivi en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pendant la période considérée, il a joué un rôle inestimable pour faciliter le passage du personnel et des véhicules appartenant à l'Office, y

compris les ambulances et les convois humanitaires, par les postes de contrôle en Cisjordanie et à l'intérieur des zones bouclées et d'autres zones touchées par les opérations militaires menées par Israël dans la bande de Gaza, permettre de rendre compte de la crise humanitaire que traverse la population palestinienne à laquelle l'UNRWA apporte son assistance et procéder régulièrement au contrôle et à l'inspection de ses installations.

256. Ainsi, de juin à octobre 2004, à la suite d'attaques à la roquette Qassam lancées par des militants palestiniens de la bande de Gaza contre les colonies situées dans le nord et la ville voisine israélienne de Sderot, dont certaines ont fait des victimes parmi la population israélienne, les FDI ont mené une série d'opérations d'envergure dans le nord de la bande de Gaza, notamment à Beit Hanoun, Beit Lahia et au nord de Jabalia. Grâce aux contacts établis avec les FDI, les agents d'appui opérationnel ont permis d'assurer la redistribution de produits alimentaires aux habitants de Beit Hanoun et l'alimentation au carburant des pompes à eau et groupes électrogènes municipaux. Durant les opérations militaires, ces agents ont accompagné le personnel de l'Office se rendant à Beit Hanoun ou en revenant, afin d'assurer un minimum de services médicaux au centre de santé de l'Office établi dans cette ville. En Cisjordanie, outre ses autres activités, le programme a permis de constater les conséquences humanitaires de la barrière et d'en rendre compte, l'accent étant mis sur des questions importantes comme l'accès, la santé, l'éducation et les facteurs socioéconomiques, notamment dans le cas des réfugiés se trouvant dans la zone de jointure ou dans des zones bouclées. Grâce à leur présence, à leurs activités de suivi et à d'autres fonctions, les agents d'appui opérationnel ont pu fournir une certaine protection au personnel local de l'Office et aux réfugiés palestiniens dans le territoire palestinien occupé. En outre, ces agents ont inspecté toutes les installations situées dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

#### **Interventions armées des autorités israéliennes**

257. Le 14 juillet 2004, des coups de feu qui étaient apparemment des coups de semonce ont été tirés d'une position des FDI contre un convoi de véhicules de l'Office clairement identifiables aux alentours de Beit Hanoun. Le 17 juillet 2004, un véhicule de l'Office transportant un dispensaire mobile a été arrêté par les FDI qui ont obligé le chauffeur et le personnel médical à en sortir sous la menace de leurs armes et l'ont fouillé. Le 13 juin 2005, un chauffeur de l'Office transportant des vaccins dans un centre de santé administré par l'Office a été arrêté à un poste de contrôle volant à Wadi Bathan, près de Naplouse, où un soldat des FDI a frappé sur le pare-brise du véhicule avec son arme, a tiré le chauffeur du véhicule et lui a donné des coups de pied à la jambe. Le 5 avril 2005, un officier des FDI à Erez a mis en joue un membre de rang élevé du personnel international de l'Office.

#### **Interventions armées**

##### **Coups de feu des FDI visant des écoles; blessures d'étudiants et des membres du personnel : Cisjordanie**

258. En Cisjordanie, 14 élèves de l'UNRWA ont été blessés du fait du conflit actuel durant la période considérée. On a dénombré cinq cas de jet de bombes lacrymogènes et/ou de bombes assourdissantes dans l'enceinte ou à proximité d'établissements scolaires administrés par l'UNRWA, qui ont causé des blessures et semé la panique. Ainsi, le 25 juillet 2004, durant les heures de classe, des soldats

des FDI ont fait sauter l'entrée principale de l'école élémentaire de filles de Kalandia, lancé des gaz lacrymogènes dans la cour, pénétré dans l'école et enfermé les enseignants et les élèves âgés de 6 à 15 ans dans une pièce, tandis qu'ils perquisitionnaient les classes. Ils sont ensuite entrés dans l'école élémentaire de garçons voisine, ont attaqué le gardien et ont pointé leurs fusils sur le personnel et les jeunes garçons en leur ordonnant de ne pas bouger. Le 7 septembre 2004, lors d'affrontements dans le camp d'Aida en Cisjordanie, des soldats des FDI ont fait exploser des bombes lacrymogènes le long du mur d'enceinte de l'école élémentaire de filles d'Aida, ce qui a provoqué des vomissements chez 115 filles âgées de 6 à 8 ans et l'école a par la suite dû être évacuée. Le 19 septembre 2004, lors de nouveaux affrontements, des soldats des FDI ont fait usage de bombes lacrymogènes dans la même école, semant à nouveau la panique, et l'école a dû être évacuée. Le 29 juin 2005, la police israélienne des frontières a lancé des bombes lacrymogènes dans la même école, à nouveau durant les heures de classe. Enfin, le 11 juin 2005, la police israélienne des frontières s'est arrêtée devant l'école élémentaires de garçons de Shu'fat et a lancé une dizaine de bombes lacrymogènes et assourdissantes en direction de l'école, dont la plupart ont explosé dans l'enceinte de l'établissement, provoquant la panique et des inhalations de gaz chez les enseignants et les élèves. À la demande de l'Office, la police israélienne des frontières est retournée à l'école environ trois heures plus tard pour retirer les engins non explosés des locaux. Entre octobre 2000 et le 30 juin 2005, d'après les statistiques tenues par l'Office, en Cisjordanie, 35 élèves de l'UNRWA au total ont été tués dans le conflit israélo-palestinien actuel et 434 autres ont été blessés.

**Coups de feu des FDI visant des écoles; blessures d'étudiants et de membres du personnel : bande de Gaza.**

259. Dans la bande de Gaza, 23 élèves de l'UNRWA ont été tués et 25 autres blessés du fait du conflit actuel pendant la période considérée. Des coups de feu tirés des positions des FDI ont tué 3 jeunes filles, comme indiqué plus bas, et blessé 13 autres élèves, ainsi que 3 membres du personnel et 1 visiteur qui se trouvaient à l'intérieur des établissements scolaires administrés par l'UNRWA.

a) Le 7 septembre 2004, une fillette de 9 ans a été touchée à la tête par des tirs venant des positions des FDI alors qu'elle était assise à son pupitre à l'école élémentaire de filles « C » de Khan Younis. Elle décédera à l'hôpital 15 jours plus tard;

b) Le 12 octobre 2004, une fillette de 11 ans assise en classe à l'école élémentaire mixte « D » de Khan Younis a été touchée à l'abdomen par des balles tirées d'un poste d'observation des FDI situé à proximité de la colonie israélienne de Neveh Dekalim. Elle décédera à l'hôpital le lendemain;

c) Le 31 janvier 2005, une fillette de 10 ans, qui était en rang dans la cour de l'école élémentaire mixte « B » de Rafah a été touchée à la tête par des tirs venant de la position des FDI située le long de la frontière égyptienne. Elle est décédée avant d'arriver à l'hôpital. Une fillette de 7 ans qui se trouvait à proximité a été touchée à la main, mais a survécu.

260. Lors de huit autres incidents isolés, qui ont tous touché des écoles de l'UNRWA à Rafah ou à Khan Younis, des membres du personnel ou des élèves ont été blessés par des tirs venant des positions des FDI :

- a) Le 3 octobre 2004, une fille de 14 ans a été blessée au pied par balle à l'école préparatoire de filles « A » de Khan Younis;
- b) Le 10 octobre 2004, un élève de 16 ans a été blessé par balle alors qu'il était en classe à l'école préparatoire de garçons « B » de Khan Younis;
- c) Le 24 octobre 2004, six élèves et un enseignant ont subi des blessures mineures causées par des bris de verre lorsqu'une balle a soufflé une fenêtre de l'école élémentaire de filles « D » à Rafah;
- d) Le 21 novembre 2004, alors qu'il se trouvait dans la cour de l'école préparatoire de garçons « A » de Rafah, un élève a été atteint par des éclats d'obus et a dû être hospitalisé;
- e) Le 20 décembre 2004, une balle a éraflé la tête d'un élève de 13 ans à l'école préparatoire de garçons « C » de Rafah qui a été admis à l'hôpital;
- f) Le 22 décembre 2004, à l'école élémentaire de garçons « F » de Rafah, un élève de 11 ans a été atteint d'une balle à la main droite et hospitalisé;
- g) Le 3 janvier 2005, à l'école élémentaire de garçons « C » de Rafah, un élève de 12 ans a été atteint par une balle à l'épaule droite pendant la récréation et par la suite hospitalisé;
- h) Le 5 janvier 2005, à l'école élémentaire de garçons « B » de Rafah, un enseignant de 36 ans a été blessé à la jambe par un éclat d'obus et hospitalisé.

Lors d'un autre incident survenu le 27 septembre 2004, l'école préparatoire de garçons « A » de Khan Younis, un homme de 60 ans qui rendrait visite à son neveu, le gardien de l'école, atteint par une balle à l'abdomen tirée d'une position des FDI a succombé. D'après les statistiques tenues par l'Office, dans la période allant d'octobre 2000 au 30 juin 2005, au total, 123 élèves de l'UNRWA ont été tués dans la bande de Gaza du fait de l'actuel conflit et 1 122 autres ont été blessés.

261. *Réactions de l'Office aux interventions armées.* L'Office a élevé des protestations auprès des autorités israéliennes faisant valoir que les incidents susmentionnés qui ont provoqué la mort d'agents de l'Office et d'élèves ou des blessures chez ces personnes ou qui entravent le fonctionnement des installations, violent les obligations juridiques internationales qui incombent à Israël en vertu des principes généraux du droit international, de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, et, dans de nombreux cas, de la quatrième Convention de Genève et des conventions internationales relatives aux droits de l'homme applicables, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Office est par ailleurs préoccupé par le nombre d'opérations des FDI menées dans des zones où les civils sont nombreux, ce qui cause un nombre croissant de blessures et des décès accidentels, dont le décès de deux agents lors d'opérations des FDI, sur la route entre leur lieu de travail et leur domicile dans la bande de Gaza. Lors du même incident qui a coûté la vie à un de ses agents, le 10 octobre 2004, neuf autres personnes ont été tuées, dont un élève de 14 ans de l'école préparatoire de garçons « B ». Deux ouvriers contractuels travaillant, dans un cas, sur le projet de reconstruction à Rafah, et dans l'autre, au dépôt de l'Office à Rafah, ont été blessés par des tirs venant de positions des FDI. Six autres agents de l'UNRWA dans la bande de Gaza ont été blessés par balles alors qu'ils n'étaient pas en service.

262. *Interventions des colons israéliens.* Les colons israéliens dans le territoire palestinien occupé, en particulier en Cisjordanie, ont à certaines occasions harcelé le personnel de l'Office.

263. *Interventions armées des autorités palestiniennes.* On a eu à déplorer une intervention armée des membres de l'Autorité palestinienne contre le personnel de l'Office et un véhicule lui appartenant. Le 17 mars 2005, au camp de Dheisheh situé en Cisjordanie, 10 officiers des services de sécurité de l'Autorité palestinienne ont forcé le chauffeur d'un camion à s'arrêter et ont tenté sans succès de prendre la cargaison de rations alimentaires pour les distribuer à la place de l'agent de l'UNRWA.

264. *Incursions dans les locaux de l'Office par les autorités israéliennes.* Outre les incidents évoqués plus haut, le 26 juillet 2004, des soldats des FDI ont fait irruption dans le Centre de formation de Kalandia après avoir forcé le gardien à ouvrir le portail. Au cours d'une opération militaire dans le camp de réfugiés d'Askat le 24 août 2004, les soldats des FDI ont pris possession de l'école de filles et s'en sont servis pour détenir et interroger quelque 700 réfugiés du camp. Dans la bande de Gaza, entre le 28 septembre et le 15 octobre 2004, lors de vastes incursions dans la région de Jabalia, au cours desquelles des affrontements violents ont eu lieu entre les FDI et les militants palestiniens, des véhicules blindés des FDI sont entrés dans trois écoles : l'école préparatoire de garçons B de Jabalia; l'école élémentaire de garçons B et F et l'école préparatoire de garçons A de Jabalia, endommageant partiellement les murs d'enceinte et certains bâtiments. Pendant les heures de classe, le 30 septembre 2004, un bulldozer des FDI a démoli une partie du mur d'enceinte de l'école préparatoire de garçons B administrée par l'Office à Jabalia et des soldats des FDI ont fait irruption dans l'école. Le 31 décembre 2004, après avoir dégagé une zone située à l'ouest du camp de Khan Younis, des bulldozers des FDI ont pénétré dans l'école élémentaire D de Kan Younis, démolissant un mur d'enceinte et la partie d'un autre, et ont alors entassé du sable dans une classe du bâtiment principal, rendant l'école inutilisable pour les examens prévus en janvier 2005.

#### **Incursions dans les locaux de l'Office par des militants palestiniens**

265. *Cisjordanie.* Le 3 septembre 2004, un groupe lié au Fatah a fait irruption dans l'école élémentaire de garçons du camp de Balata pour commémorer le décès de plusieurs personnes tuées par les FID dans ce camps, nonobstant les vives protestations de l'UNRWA. Le 18 mai 2005, trois Palestiniens armés sont entrés dans le dispensaire du camp de Far'a, ont tiré des coups de feu en l'air et ont ensuite fait irruption dans les couloirs de l'école élémentaire de filles de Far'a. Le 30 mai 2005, trois jeunes en armes sont entrés par effraction dans le dispensaire de Balata où ils ont détenu et menacé un dentiste de l'Office. Le 17 juin 2005, malgré les vigoureuses objections des membres du personnel de l'UNRWA arrivés sur les lieux, un groupe d'hommes et de jeunes liés aux Brigades des martyrs d'Al Aqsa, dont certains étaient armés, ont pénétré de force dans l'école de filles de Balata, administrée par l'Office, en vue de préparer une vaste cérémonie de commémoration qui s'est tenue plus tard dans la journée.

266. *Bande de Gaza.* Le 17 juillet 2004, un petit groupe en conflit avec l'Office pour des questions de terrain a fait irruption dans le centre de distribution de Khan Younis, administré par l'UNRWA, et est parti le lendemain après que les membres du personnel, la police et les responsables locaux soient intervenus. Le 9 août 2004,

un groupe de jeunes hommes liés aux Brigades Abu Rish est entré par effraction dans l'école élémentaire « A » de Khan Younis en vue d'organiser un tournoi de football. Les membres du personnel de l'Office ont demandé et obtenu que ces hommes quittent les lieux. Le 21 septembre 2004, des centaines d'hommes liés au Fatah, dont certains étaient armés, ont pénétré de force dans l'école préparatoire de filles « D » de Rafah, dans l'intention d'utiliser l'établissement pour effectuer des entraînements militaires. Les agents de l'UNRWA et les responsables locaux ont réussi à persuader les militants de partir. Le 20 mai 2005, des militants palestiniens sont entrés dans les locaux abandonnés de l'école d'Al Mazra en vue de mener des attaques armées contre le poste d'observation voisin des FDI et la colonie de Kfar Darom. Les FDI ont riposté par des tirs nourris, tuant un des Palestiniens et en blessant un autre. Les FDI ont alors fini de démolir le mur d'enceinte de l'école qui avait été partiellement détruit par des bulldozers des FDI en 2004. Ces locaux étant situés près des cantonnements des FDI et de la colonie de Kfar Darom, et exposés à des tirs fréquents, l'Office a cessé de les utiliser en 2000 et a retiré son gardien en 2001.

267. *Incursions effectuées dans d'autres zones d'opérations.* En Jordanie, on a dénombré deux incursions dans des écoles appartenant à l'UNRWA. En juillet 2004, la police jordanienne est entrée dans l'école de garçons et de filles de Joufeh et a arrêté quatre employés d'une entreprise d'entretien. En novembre 2004, des agents de l'État et des policiers ont pénétré dans l'école élémentaire n<sup>os</sup> 1 et 2 de garçons de Baqa'a dans le nord d'Amman et ont tenu, sans avoir obtenu l'aval de l'Office, un banquet à l'intention des membres de la collectivité. Aucune incursion armée dans les installations de l'Office au Liban ou en République arabe syrienne n'a été signalée durant la période considérée.

268. *Protestations.* L'Office a vigoureusement protesté auprès des autorités compétentes au sujet des incursions contre ses installations. Il a de longue date mis en place des politiques et procédures permettant de traiter les demandes de perquisition de ses installations et de coopérer à toute enquête raisonnable que la police et les autorités militaires ou judiciaires seraient en droit de mener. Il a demandé et obtenu la protection de ses installations par l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza afin d'éviter des incidents avec des militants palestiniens et de garantir l'inviolabilité de ses locaux.

269. *Dommages causés aux locaux et aux véhicules de l'Office – territoire palestinien occupé.* Dans la bande de Gaza, 22 locaux de l'UNRWA ont été endommagés lors d'opérations menées par les FDI, et plus d'une fois dans bien des cas, surtout à Rafah et Khan Younis. Les dégâts ont été causés par des coups de feu tirés par des soldats israéliens, souvent en riposte à des tirs de militants palestiniens, quelquefois sans raison apparente. C'est ainsi que l'école préparatoire de garçons de Khan Younis a été endommagée sept fois, l'école préparatoire mixte Tel el-Sultan de Rafah six fois et l'école élémentaire B et F de garçons cinq fois. Le montant total des dégâts causés aux installations, aux véhicules et au matériel de l'Office au cours des opérations militaires effectuées par les FDI, pendant la période considérée a été estimé à 102 000 dollars environ. Les opérations menées par les FDI n'ont causé que des dégâts mineurs aux locaux de l'Office en Cisjordanie au cours de la période considérée.

270. *Demandes de remboursement.* À la fin de la période considérée, l'Office a soumis au Gouvernement israélien une demande d'indemnisation pour un montant

de 225 006 dollars en raison de la destruction de biens appartenant à l'UNRWA dans le territoire palestinien occupé pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 31 décembre 2004. Le montant total des demandes d'indemnisation présenté au Gouvernement israélien pour la destruction de biens de l'UNRWA depuis le début de la période actuelle d'Intifada s'élève à présent à 947 956 dollars. À la fin de la période considérée, l'Office n'avait toujours pas reçu de réponse du Gouvernement israélien au sujet de ces demandes d'indemnisation. L'Office entend soumettre en temps utile d'autres demandes d'indemnisation pour les dommages subis pendant le reste de la période considérée.

## C. Questions diverses

### Conseils et assistance juridiques

271. L'Office a par ailleurs continué de répondre à des demandes de confirmation du statut de réfugié émanant de Palestiniens et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales du monde entier. Il a de temps à autre orienté certains réfugiés de Palestine dans le territoire palestinien occupé ayant un contentieux avec les autorités israéliennes vers des organisations dispensant une assistance judiciaire.

### Remboursement des taxes et autres droits

272. Au cours de la période considérée, l'Autorité palestinienne a remboursé 8,3 millions de dollars au titre de la TVA payée par l'Office les années précédentes. Le solde non réglé s'établissait, au 30 juin 2005, à environ 7,4 millions de dollars. L'Autorité palestinienne a reconnu qu'elle devait rembourser l'Office, mais ne l'a pas encore fait.

273. La question du remboursement à l'Office par le Gouvernement israélien des redevances portuaires et des droits connexes, acquittés au titre de l'importation de biens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie en passant par Israël, n'est toujours pas réglée. Depuis juin 1994, en ce qui concerne le fret destiné à la bande de Gaza, et depuis janvier 1996, pour celui destiné à la Cisjordanie, l'Office paie la totalité des redevances portuaires et droits connexes pour les marchandises arrivant dans des ports israéliens, alors que ceux-ci étaient auparavant réglés par les autorités israéliennes, conformément aux dispositions de l'Accord Comay-Michelmores de 1967. De l'avis de l'Office, il appartient à Israël d'acquitter les redevances portuaires et droits connexes. Le montant total dû à l'Office à ce titre, s'élevait au 30 juin 2005, à environ 21,1 millions de dollars. L'Office a présenté au Gouvernement israélien une demande de remboursement d'un montant de 18 776 665 dollars pour les redevances portuaires qu'il a dû acquitter jusqu'en avril 2005.

274. L'Office a encore dû payer des redevances portuaires et droits connexes aux autorités syriennes, ce qui est, selon lui, contraire à l'Accord conclu en 1948 par l'Organisation des Nations Unies et la République arabe syrienne. Bien que le Ministère des affaires étrangères ait indiqué qu'il l'examinerait, la question n'était toujours pas réglée à la fin de la période considérée. Le Ministère a informé l'Office que le droit qu'ont les hauts fonctionnaires de l'ONU en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies d'importer gratuitement en République arabe syrienne leurs meubles et effets personnels lorsqu'ils prennent leurs fonctions serait limité à ceux qui ont le statut diplomatique; la situation des

membres du personnel recrutés sur le plan international seraient examinés au cas par cas. Il a donc fallu attendre deux mois pour obtenir l'autorisation d'importer gratuitement les effets personnels de deux fonctionnaires internationaux qui prenaient leurs fonctions dans ce pays.

275. Les autorités jordaniennes ont obligé le personnel local de l'Office partant de Jordanie pour se rendre en République arabe syrienne à acquitter des frais de départ lorsqu'ils voyageaient à titre officiel. L'Office a soulevé ce problème auprès du Ministère des affaires étrangères à plusieurs occasions mais la question n'a pas été réglée.

### **Procédures restrictives en République arabe syrienne**

276. En République arabe syrienne, l'Office continue d'être tenu de soumettre ses formulaires de déclaration en douane accompagnés des factures commerciales pour approbation par le Bureau islamique pour le boycottage d'Israël. Si aucune importation ne lui a été refusée dans le cadre de cette procédure, l'Office a fait valoir à plusieurs reprises aux autorités syriennes que ses importations ne devraient pas être soumises à une telle obligation. En ce qui concerne l'importation de véhicules, le Gouvernement de la République arabe syrienne a confirmé qu'il n'y avait aucune limitation au nombre de véhicules que l'Office pouvait importer pour mener à bien ses opérations. Or, dans la pratique, les autorités syriennes continuent de subordonner l'importation de nouveaux véhicules à la radiation des registres des véhicules déjà sur place, importations et radiations devant être en nombre égal, ce qui constitue une limitation de facto. Au cours de la période considérée, l'importation d'une dizaine de véhicules a été retardée d'environ un mois, ce qui représente une amélioration par rapport à la précédente période à l'examen, lorsque l'importation de 19 véhicules avait été retardée de plus de six mois. Le Ministère syrien des affaires étrangères a accepté d'étudier le problème relatif aux importations de véhicules afin de le résoudre.

### **Assurance et immatriculation des véhicules de l'Office en Israël**

277. L'Office a continué d'évoquer avec les autorités israéliennes la question des assurances des véhicules enregistrés auprès d'elles pour être utilisés en Israël, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. L'Office a souscrit auprès d'une compagnie d'assurances palestinienne une police globale qui couvre ses véhicules dans ses cinq zones d'opérations et en Israël, la couverture en Israël étant conforme à celle requise par la législation israélienne. Les autorités israéliennes ont continué de refuser de reconnaître la validité de cette police d'assurance pour les véhicules circulant en Israël, soutenant que la législation israélienne exige que l'Office souscrive une assurance auprès d'une compagnie israélienne. Par souci pour les membres de son personnel qui étaient arrêtés et verbalisés par la police israélienne sous prétexte qu'ils conduisaient sans assurance, l'Office a décidé, tout en protestant et pour un coût qui reste à déterminer, de souscrire une assurance auprès d'une compagnie israélienne pour les véhicules de son parc circulant en Israël, exigeant au contraire de l'Office qu'il souscrive une assurance auprès d'une compagnie israélienne. Par souci pour les membres de son personnel qui étaient arrêtés et verbalisés par la police israélienne sous prétexte qu'ils conduisaient sans assurance, l'Office a décidé, tout en protestant et pour un coût qui reste à déterminer, de souscrire une assurance auprès d'une compagnie israélienne pour les véhicules de son parc circulant en Israël (comme cela est défini



par les autorités israéliennes). À la fin de la période à l'examen, l'Office était toujours en train de négocier les conditions de cette assurance.

278. Plusieurs membres du personnel qui conduisaient des véhicules de l'Office en Cisjordanie et étaient porteurs d'une attestation d'assurance valide délivrée par l'assureur palestinien de l'Office ont été arrêtés et accusés de conduire sans attestation d'assurance valide. L'Office a demandé au Ministre israélien des affaires étrangères de suspendre ou d'abandonner les poursuites. Certains membres du personnel de l'Office titulaires d'une carte d'identité cisjordanienne qui conduisaient un véhicule de son parc ont été arrêtés et verbalisés par la police au motif que les plaques d'immatriculation de leur véhicule avaient été délivrées par le Gouvernement israélien. Selon le règlement militaire qui s'applique au territoire palestinien occupé, il est interdit aux Palestiniens titulaires d'une carte d'identité cisjordanienne de conduire un véhicule immatriculé en Israël. L'Office ayant protesté, il a été informé que les Forces de défense israéliennes avaient modifié leur règlement de manière à permettre aux membres du personnel de l'Office titulaires d'une carte d'identité cisjordanienne de conduire en Cisjordanie les véhicules de l'Office qui sont immatriculés en Israël. Le nouveau règlement est en vigueur, mais uniquement dans la Cisjordanie telle qu'elle est définie par Israël, par conséquent ces membres du personnel ne peuvent pas conduire dans le secteur oriental de Jérusalem.

## Annexe I

### Informations statistiques et financières

#### Table des matières

<i>Tableaux</i>	<i>Page</i>
1. Nombre de personnes immatriculées . . . . .	79
2. Répartition de la population immatriculée . . . . .	79
3. Services d'enseignement de base . . . . .	80
4. Services de formation professionnelle, technique et pédagogique . . . . .	82
5. Soins de santé primaires . . . . .	83
6. Indicateurs de l'état de santé des réfugiés palestiniens . . . . .	85
7. Programme de services sociaux . . . . .	86
8. Nombre de répartition des personnes bénéficiant du programme spécial d'aide d'urgence . . . . .	88
9. Programme de microfinancement et de microentreprises. . . . .	89
10. Dépenses effectives en 2004, budget de 2005 et projet de budget pour 2006-2007. . . . .	90
11. Contributions en espèces et en nature reçues de gouvernements et de la Communauté européenne. . . . .	91
12. Membres du personnel arrêtés et détenus . . . . .	93
13. Personnel de l'Office. . . . .	93

Tableau 1  
**Nombre de personnes immatriculées<sup>a</sup>**  
 (Au 30 juin 2005)

<i>Zone d'activité</i>	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Jordanie	506 200	613 743	506 038	716 372	929 097	1 570 192	1 639 718	1 679 623	1 718 767	1 758 274	1 795 326
Liban	127 600	136 561	175 958	226 554	302 049	376 472	382 973	387 043	391 679	396 890	401 071
République arabe syrienne	82 194	115 043	158 717	209 362	280 731	383 199	391 651	401 185	409 662	417 346	426 919
Cisjordanie <sup>b</sup>	–	–	272 692	324 035	414 298	583 009	607 770	626 532	654 971	675 670	690 988
Bande de Gaza	198 227	255 542	311 814	367 995	496 339	824 622	852 626	878 977	907 221	938 531	969 588
<b>Total</b>	<b>914 221<sup>c</sup></b>	<b>1 120 889</b>	<b>1 425 219</b>	<b>1 844 318</b>	<b>2 422 514</b>	<b>3 737 494</b>	<b>3 874 738</b>	<b>3 973 360</b>	<b>4 082 300</b>	<b>4 186 711</b>	<b>4 283 892</b>

<sup>a</sup> Données tirées des registres d'immatriculation de l'Office, qui sont constamment mis à jour. Cependant, le nombre de réfugiés présents dans les zones d'opérations de l'Office est presque certainement inférieur à celui des immatriculés.

<sup>b</sup> Jusqu'en 1967, la Cisjordanie était administrée en tant que partie intégrante de la zone d'opérations de Jordanie.

<sup>c</sup> Ce total n'inclut pas 45 800 personnes qui reçoivent des secours en Israël et qui relevaient de l'Office jusqu'en juin 1952.

Tableau 2  
**Répartition de la population immatriculée**  
 (Au 30 juin 2005)

<i>Zone d'opérations</i>	<i>Population immatriculée</i>	<i>Nombre de camps</i>	<i>Personnes immatriculées résidant dans les camps</i>	<i>Personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps</i>	<i>Pourcentage des personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps</i>
Jordanie	1 795 326	10	284 461	1 510 865	84,1
Liban	401 071	12	211 593	189 478	47,3
République arabe syrienne	426 919	9	113 663	313 256	73,4
Cisjordanie	690 988	19	182 191	508 797	73,6
Bande de Gaza	969 588	8	474 079	495 509	51,1
<b>Total</b>	<b>4 283 892</b>	<b>58</b>	<b>1 265 987</b>	<b>3 017 905</b>	<b>70,4</b>

Tableau 3  
Services d'enseignement de base<sup>a</sup>

(En octobre 2004)

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza	Total/ moyenne
Nombre d'élèves en primaire élémentaire	82 171	24 795	44 030	40 500	133 255	<b>324 751</b>
Garçons	40 757	12 589	22 605	17 554	68 595	<b>162 100</b>
Filles	41 414	12 206	21 425	22 946	64 660	<b>162 651</b>
Nombre d'élèves en primaire supérieur	48 984	13 093	18 886	19 504	60 916	<b>161 383</b>
Garçons	25 296	6 329	9 584	8 326	31 126	<b>80 661</b>
Filles	23 688	6 764	9 302	11 178	29 790	<b>80 722</b>
Nombre d'élèves dans le secondaire	–	2 661	–	–	–	<b>2 661</b>
Garçons	–	1 055	–	–	–	<b>1 055</b>
Filles	–	1 606	–	–	–	<b>1 606</b>
<b>Nombre total d'élèves</b>	<b>131 155</b>	<b>40 549</b>	<b>62 916</b>	<b>60 004</b>	<b>194 171</b>	<b>488 795</b>
<b>Garçons</b>	<b>66 053</b>	<b>19 973</b>	<b>32 189</b>	<b>25 880</b>	<b>99 721</b>	<b>243 816</b>
<b>Filles</b>	<b>65 102</b>	<b>20 576</b>	<b>30 727</b>	<b>34 124</b>	<b>94 450</b>	<b>244 979</b>
Pourcentage de filles	49,6	50,7	48,8	56,9	48,6	<b>50,1</b>
Pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles de l'Office dans chaque zone d'opérations	26,8	8,3	12,9	12,3	39,7	<b>100,0</b>
Augmentation ou diminution en pourcentage, du nombre total d'élèves par rapport à l'année précédente	(2,3)	(2,5)	(1,6)	(0,2)	1,1	<b>(0,6)</b>
Écoles administrées par l'Office	177	87	115	93	180	<b>652</b>
Écoles élémentaires	49	31	65	24	124	<b>293</b>
Établissements secondaires du premier cycle	128	51	50	69	56	<b>354</b>
Établissements secondaires du deuxième cycle	–	5	–	–	–	<b>5</b>
Pourcentage d'écoles administrées par l'Office proposant des classes alternées	91,5	63,2	97,4	23,7	77,2	<b>75,2</b>
Pourcentage d'écoles administrées par l'Office dans des locaux loués	25,4	43,7	8,7	15,1	0,0	<b>16,4</b>
Bâtiments scolaires détenus en propriété	96	60	61	85	114	<b>416</b>
Bâtiments scolaires loués	25	26	7	14	0	<b>72</b>
Nombre d'élèves par classe	39,0	34,6	40,1	36,7	44,7	<b>40,5</b>
Pourcentage de classes ayant 48 élèves ou davantage	11,3	2,7	15,6	2,5	18,7	<b>12,5</b>
Bourses d'études universitaires (Japon)	8	7	9	10	15	<b>49</b>
Pourcentage de femmes parmi les boursiers (Japon)	62,5	0,0	66,7	70,0	86,7	<b>63,3</b>
Bourses d'études universitaires à l'intention de réfugiés en situation particulièrement difficile (donateur individuel, Jordanie)	19	–	–	–	–	<b>19</b>
Pourcentage de femmes parmi les boursiers (donateur individuel, Jordanie)	63,2	–	–	–	–	<b>63,2</b>

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<b>Total/ moyenne</b>
Bourses d'études universitaires pour les femmes au Liban (Centre de recherches pour le développement international)	–	110	–	–	–	<b>110</b>
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	–	15	–	–	–	<b>15</b>
Pourcentage de femmes parmi les boursiers (Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies)	–	20,0	–	–	–	<b>20,0</b>
Appel d'urgence	–	–	–	55	–	<b>55</b>
Pourcentage de femmes parmi les boursiers (Appel d'urgence)	–	–	–	43,6	–	<b>43,6</b>
Enseignants	4 375	1 609	1 996	2 128	6 015	<b>16 123</b>
Enseignants suivant une formation en cours d'emploi (établissement du primaire, du secondaire du premier cycle et du secondaire du deuxième cycle)	169	197	122	157	246	<b>891</b>

<sup>a</sup> Les chiffres n'incluent pas les enfants réfugiés fréquentant les classes du cycle primaire et du premier cycle secondaire dans des établissements publics et privés dont le nombre est estimé à 229 530, ni les 69 562 réfugiés fréquentant les établissements secondaires de second cycle publics et privés, mais ils incluent les 40 153 enfants non réfugiés inscrits dans les écoles de l'Office (primaire et premier et second cycles du secondaire).

Tableau 4  
**Services de formation professionnelle, technique et pédagogique**

(Nombre d'inscriptions pour l'année scolaire 2004/05, au mois de décembre 2004)

	Jordanie		Liban		République arabe syrienne		Cisjordanie				Bande de Gaza		Total partiel		Total général		
	Centre de formation d'Amman		Centre de formation de Wadi Seer		Centre de formation de Sibliin		Centre de formation de Damas		Centre de formation de Kalandia		Centre de formation pour femmes de Ramallah		Centre de formation pour hommes de Ramallah		Centre de formation de Gaza		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Formation professionnelle et technique																	
Formation professionnelle <sup>a</sup>		70	586		380	76	494	34	471		1	167		589	<b>2 521</b>	<b>347</b>	<b>2 868</b>
Formation technique <sup>b</sup>	47	383	191	79	138	122	204	233			3	397	177	65	100	154	<b>860 1 433 2 293</b>
<b>Total (stagiaires)</b>	<b>47</b>	<b>453</b>	<b>777</b>	<b>79</b>	<b>518</b>	<b>198</b>	<b>698</b>	<b>267</b>	<b>471</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>564</b>	<b>177</b>	<b>65</b>	<b>689</b>	<b>154</b>	<b>3 381 1 780 5 161</b>
Formation des enseignants																	
Faculté de pédagogie : formation avant l'emploi <sup>c</sup>	168	371										318	217	96			<b>385 785 1 170</b>
Autres types de formation <sup>d</sup>					29	90											<b>29 90 119</b>
<b>Total (enseignants)</b>	<b>168</b>	<b>371</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>90</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>318</b>	<b>217</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>414 875 1 289</b>
<b>Total général</b>	<b>215</b>	<b>824</b>	<b>777</b>	<b>79</b>	<b>547</b>	<b>288</b>	<b>698</b>	<b>267</b>	<b>471</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>882</b>	<b>394</b>	<b>161</b>	<b>689</b>	<b>154</b>	<b>3 795 2 655 6 450</b>

<sup>a</sup> Formation de deux ans accessible à l'issue du premier cycle d'études secondaires portant sur toute une série de métiers en mécanique, électricité, électronique, travail des métaux et bâtiment.

<sup>b</sup> Formation de deux ans accessible à l'issue du second cycle d'études secondaires portant sur divers domaines techniques, paramédicaux et commerciaux.

<sup>c</sup> Formation de quatre ans accessible à l'issue du second cycle d'études secondaires débouchant sur un diplôme universitaire de premier cycle.

<sup>d</sup> Formation de deux ans accessible à l'issue du second cycle d'études secondaires débouchant sur un diplôme d'enseignant.

Tableau 5  
Soins de santé primaires

(1<sup>er</sup> juillet 2004-30 juin 2005)

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<b>Total</b>
Établissements de soins de santé primaires	23	25	23	36	18	<b>125</b>
<b>Services intégrés dans les établissements de soins de santé primaires</b>						
Soins dentaires	23	17	14	21	13	<b>88</b>
Planification familiale	23	25	23	36	18	<b>125</b>
Soins des maladies non transmissibles	22	25	23	34	15	<b>119</b>
Services de radiologie	1	4	–	6	5	<b>16</b>
Laboratoires	23	15	21	25	15	<b>99</b>
Cliniques de physiothérapie	1	–	–	6	6	<b>13</b>
Maternités	–	–	–	–	6	<b>6</b>
<b>Services ambulatoires</b>						
Traitement médical <sup>a</sup>	2 171 861	907 687	956 496	1 295 665	2 807 088	<b>8 138 797</b>
Traitement dentaire	176 230	116 154	84 394	108 061	160 009	<b>644 848</b>
<b>Hospitalisation<sup>b</sup></b>						
Nombre de malades admis	15 260	18 737	7 225	13 511	3 149	<b>57 882</b>
Nombre de jours d'hospitalisation	32 659	45 656	10 442	47 294	12 484	<b>148 535</b>
<b>Soins de santé maternelle et infantile</b>						
Femmes enceintes nouvellement immatriculées	26 456	4 809	8 820	11 844	33 708	<b>85 637</b>
Enfants de moins de 1 an nouvellement immatriculés	29 662	4 483	8 613	11 082	30 229	<b>84 069</b>
Enfants de moins de 3 ans sous surveillance médicale	82 131	12 136	21 981	30 154	78 177	<b>224 579</b>
Personnes ayant récemment accepté la planification familiale	7 404	1 740	2 848	2 757	5 339	<b>20 088</b>
Nombre total de personnes ayant accepté la planification familiale	28 009	10 825	17 548	16 156	32 265	<b>104 803</b>
<b>Programme élargi de vaccination<sup>c</sup></b>						
Poliomyélite	99,3	100,0	99,7	97,2	100,0	<b>99,4</b>
BCG	99,6	100,0	99,7	98,5	100,0	<b>99,6</b>
Rougeole	98,8	100,0	99,7	96,4	99,9	<b>99,1</b>
Hépatite B	99,3	100,0	99,7	97,2	99,9	<b>99,3</b>
Triple vaccin (DCT) <sup>d</sup>	99,3	100,0	99,7	97,2	100,0	<b>99,4</b>
Ensemble des vaccins	98,7	100,0	99,7	96,4	99,9	<b>99,4</b>
ROR	97,7	99,4	99,3	94,5	99,6	<b>98,1</b>

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<b>Total</b>
<b>Santé scolaire</b>						
Nombre de nouveaux écoliers examinés	11 887	2 664	7 359	5 530	20 379	<b>47 819</b>
Nombre de vaccinations de rappel	24 196	6 392	12 851	16 880	55 250	<b>115 569</b>

<sup>a</sup> Visites pour consultation médicale uniquement.

<sup>b</sup> À l'exception d'un hôpital de 63 lits administré par l'Office à Qalqiliya (Cisjordanie), les services hospitaliers sont assurés dans le cadre d'accords contractuels passés avec des hôpitaux privés ou appartenant à des ONG, ou moyennant le remboursement partiel des frais de traitement.

<sup>c</sup> Pourcentage d'enfants de moins de 1 an ayant reçu la totalité des vaccinations primaires (chiffres basés sur une évaluation effectuée à la fin de 2004).

<sup>d</sup> Quadruple vaccin en République arabe syrienne et pentavaccin en Jordanie.



Tableau 6  
Indicateurs de l'état de santé des réfugiés palestiniens

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza	Office
Indice synthétique de fécondité <sup>a</sup>	3,6	2,6	2,5	4,1	4,4	3,5
Enfants âgés de moins de 18 ans (%)	36,9	31,1	36,6	39,7	48,3	39,4
Femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) (%)	25,4	26,7	26,0	23,8	22,2	24,6
Indice de vieillissement (nombre de personnes âgées de 60 ans et plus divisé par le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans)	34,2	48,2	33,1	31,6	18,0	30,1
Intervalle génésique moyen (mois) <sup>b</sup>	36,2	43,0	42,3	35,1	33,0	37,1
Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes <sup>b</sup>	22,5	19,2	28,1	15,3	25,2	22,0
Taux de mortalité infantile précoce (enfants âgés de moins de 3 ans) pour 1 000 naissances vivantes <sup>b</sup>	25,1	20,2	30,5	17,6	28,3	24,4
Prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de moins de 3 ans	28,3	33,4	17,2	34,3	54,7	33,8
Prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes	22,4	25,5	16,2	29,5	35,7	26,2
Nourrissons allaités pendant au moins un mois (%) <sup>c</sup>	75,9	87,2	78,3	87,1	65,0	78,9
Nourrissons exclusivement allaités au sein jusqu'à 4 mois <sup>c</sup>	24,0	30,2	40,3	34,5	33,3	32,7
Grossesses à risque (%)	34,6	28,9	34,0	38,3	36,9	35,6
Accouchements pratiqués dans des établissements de santé (%)	98,7	97,5	91,1	98,5	99,4	97,9
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	99,6	99,7	99,7	99,5	97,5	98,8
Âge moyen au mariage (femmes) <sup>c</sup>	20,3	19,7	20,5	19,5	18,9	19,7
Nombre moyen quotidien de consultations par médecin	102	96	91	114	140	112
Prévalence du diabète sucré chez les réfugiés âgés de 40 ans et plus (%)	4,4	5,3	6,6	6,3	7,8	5,5
Prévalence de l'hypertension chez les réfugiés âgés de 40 ans et plus (%)	6,7	10,4	10,8	7,3	10,8	8,4
Nombre de camps desservis par les camions de ramassage et d'élimination des ordures de l'Office	1	12	7	13	8	41
Abris de camp avec adduction d'eau potable (%)	99,0	96,7	95,0	100,0	100,0	98,4
Abris de camp avec tout-à-l'égout (%)	89,9	63,5	86,6	62,7	81,0	78,6

<sup>a</sup> Enquête menée par l'Office, 2000.

<sup>b</sup> Enquête menée par l'Office, 2004.

<sup>c</sup> Étude effectuée par l'Office, 2001.

Tableau 7  
Programme de services sociaux

(1<sup>er</sup> juillet 2004-30 juin 2005)

Zone d'opérations	Programme en faveur des femmes							Programme en faveur des handicapés							Nombre total de membres des comités administratifs locaux des organisations communautaires	Nombre total de volontaires, en plus des membres des comités administratifs locaux, participant aux organisations communautaires
	Participants			Activités en faveur des enfants et des jeunes				Total des services fournis dans les centres communautaires de réadaptation			Nombre total de personnes prises en charge par les centres communautaires de réadaptation					
	Centres	Sensibilisation	Acquisition de compétences	Autre	Jardins d'enfants et crèches	Autre <sup>e</sup>	Centres	Dans les centres	À domicile	Oriente-tion vers des spécia-listes	Inté-gration	Autre				
Jordanie	14	8 312	3 272	3 665	1 115	120	10	1 174	914	260	664	37	5 919	168	320	
Liban	10 <sup>b</sup>	5 534	1 856	2 563	915	14 353	1	3 176 <sup>c</sup>	341	2 835	698	251	1 114	73	114	
République arabe syrienne	15	3 856	2 650	8 994	2 257	8 516	6	3 713	2 262	1 444	213	101	2 952	n.d.	387	
Cisjordanie	16 <sup>d</sup>	11 286	1 190	9 097	714	44 702	15 <sup>e</sup>	7 508	7 055	2 330	1 510	381	7 494	244	576	
Bande de Gaza	10	11 222	603	4 185	688	10 920	7	15 297 <sup>f</sup>	6 574	8 433	1 931	2 803	2 499	113	214	
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>40 210</b>	<b>9 571</b>	<b>28 504</b>	<b>5 689</b>	<b>77 981</b>	<b>39</b>	<b>30 868</b>	<b>17 146</b>	<b>15 302</b>	<b>5 016</b>	<b>3 573</b>	<b>19 978</b>	<b>598</b>	<b>1 611</b>	

Programme d'aide aux organismes de microfinancement

Zone d'opérations	Prêts directs										Prêts indirects				
	Prêts libéraux		Prêts pour l'amélioration des logements		Petites entreprises		Prêts à garantie mutuelle			Prêts accordés à des individus par les centres communautaires de réadaptation		Formation d'apprentis		Projets de formation de revenu des centres communautaires de réadaptation	
	Nombre de prêts	Montant (dollars É.-U.)	Nombre de prêts	Montant (dollars É.-U.)	Nombre de prêts	Montant (dollars É.-U.)	Nombre de groupes	Nombre de prêts	Montant (dollars É.-U.)	Nombre de prêts	Montant (dollars É.-U.)	Nombre de participants	Nombre de projets	Nombre d'emplois créés	
Jordanie	19	88 686	21	57 479	39	129 861	2	34	20 758	607	258 990	–	56	168	
Liban	24	97 250	15	38 000	125	429 550	113	565	282 500	–	–	135	9	28	
République arabe syrienne	–	–	356	435 950	–	–	40	200	39 147	–	–	–	6	–	
Cisjordanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	185 <sup>g</sup>	41	46	
Bande de Gaza	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	37	140	
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>185 936</b>	<b>392</b>	<b>531 429</b>	<b>164</b>	<b>559 411</b>	<b>155</b>	<b>799</b>	<b>342 405</b>	<b>607</b>	<b>258 990</b>	<b>320</b>	<b>149</b>	<b>382</b>	

---

(Notes du tableau 7)

- <sup>a</sup> Nombre d'enfants et de jeunes participants bénéficiant des activités des centres communautaires de réadaptation.
- <sup>b</sup> Ce chiffre se rapporte aux neuf centres du programme en faveur des femmes et au centre communautaire du camp de Nahr el-Bared.
- <sup>c</sup> Ce chiffre comprend le nombre total d'individus bénéficiant du Programme en faveur des handicapés.
- <sup>d</sup> Un nouveau programme en faveur des femmes a été mis en place au camp de Djénine.
- <sup>e</sup> Un nouveau centre communautaire de réadaptation a été installé dans le camp numéro 1 (région de Naplouse).
- <sup>f</sup> Le nombre total d'individus bénéficiant des activités des centres communautaires de réadaptation inclut 520 personnes du Centre de réadaptation pour malvoyants.
- <sup>g</sup> Le nombre de participants aux formations d'apprentissage inclut les personnes bénéficiant du programme spécial d'aide d'urgence et celles n'en bénéficiant pas.

Tableau 8  
**Nombre de répartition des personnes bénéficiant  
 du programme spécial d'aide d'urgence**

(Au 30 juin 2005)

Zone d'opérations	Nombre de familles <sup>a</sup>	Nombre de personnes		Total <sup>c</sup>	Réfugiés (en pourcentage)
		Recevant des rations	Ne recevant pas de rations <sup>b</sup>		
Jordanie	12 558	43 521	3 491	<b>47 012</b>	2,6
Liban	11 151	42 498	3 689	<b>46 187</b>	11,5
République arabe syrienne	9 442	26 979	4 216	<b>31 195</b>	7,3
Cisjordanie	11 155	35 276	5 891	<b>41 167</b>	6,0
Bande de Gaza	18 197	82 689	1 560	<b>84 249</b>	8,7
<b>Total</b>	<b>62 503</b>	<b>230 963</b>	<b>18 847</b>	<b>249 810</b>	<b>5,8</b>

<sup>a</sup> Y compris 250 familles bénéficiant du programme spécial d'aide d'urgence, soit 1 107 rations et 1 228 personnes résidant dans une zone d'opérations autre que celle dans laquelle elles sont officiellement immatriculées.

<sup>b</sup> Y compris les enfants de moins de 1 an et les jeunes étudiant loin de chez eux.

Tableau 9  
Programme de microfinancement et de microentreprises

(1<sup>er</sup> juillet 2004-30 juin 2005)

	<i>Bande de Gaza</i>				<i>Cisjordanie</i>		<i>Jordanie</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<b>Total</b>
	<i>Prêts aux petites entreprises</i>	<i>Prêts aux micro-entreprises</i>	<i>Prêts aux garanties mutuelles</i>	<i>Prêts à la consommation</i>	<i>Prêts aux petites entreprises</i>	<i>Prêts aux micro-entreprises</i>	<i>Prêts aux micro-entreprises</i>	<i>Prêts aux micro-entreprises</i>	
Nombre de prêts accordés	50	5 321	4 593	1 530	–	4 744	1 919	1 609	<b>19 766</b>
Montant des prêts accordés (dollars É.-U.)	457 500	5 429 350	2 844 400	842 450	–	5 093 363	2 163 701	892 364	<b>17 723 128</b>
Fonds propres (dollars É.-U.)	7 779 558	3 039 260 <sup>a</sup>	–	60 000	1 681 933	547 277	– <sup>b</sup>	26 786	<b>13 134 814</b>
Fonds d'affectation spéciale Palfund <sup>c</sup>	–	–	475 000	–	–	950 000	–	–	<b>1 425 000</b>
Taux de remboursement d'ensemble <sup>d</sup>	92	94	96	95	100	96	98	98	

<sup>a</sup> Fonds propres partagés dans le cas des prêts avec garantie mutuelle et du programme de prêts aux microentreprises dans la bande de Gaza.

<sup>b</sup> Les capitaux destinés au lancement des programmes en Jordanie et dans la République arabe syrienne proviennent de Gaza.

<sup>c</sup> L'UNRWA et le Fonds de l'OPEP pour le développement international ont signé, en juin 2004, un accord administratif créant dans le territoire palestinien occupé un fonds d'affectation spéciale de 2,5 millions de dollars, dont 1,5 million ont déjà été versés.

<sup>d</sup> Taux de remboursement depuis le début du programme jusqu'au 30 juin 2005.

Tableau 10  
**Dépenses effectives en 2004, budget de 2005 et projet de budget pour 2006-2007**

(En espèces et en nature, en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses inscrites au budget 2005</i>							<i>Projet de budget pour 2006-2007</i>			
	<i>Dépenses effectives 2004</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Siège</i>	<b>Total</b>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<b>Total</b>
Éducation	193,0	51,8	27,5	15,3	31,5	66,3	2,2	<b>194,6</b>	271,5	277,2	<b>548,7</b>
Santé	60,2	12,9	13,7	6,0	12,9	18,7	0,8	<b>65,0</b>	90,6	95,9	<b>186,5</b>
Aide d'urgence et services sociaux	33,0	6,5	7,2	3,8	5,2	12,2	0,6	<b>35,5</b>	42,5	43,4	<b>85,9</b>
Services opérationnels <sup>a</sup>	24,7	2,2	2,8	1,5	3,4	5,2	7,3	<b>22,4</b>	27,5	27,3	<b>54,8</b>
Services communs <sup>b</sup>	21,4	2,7	3,4	1,7	4,5	4,2	27,0	<b>43,5</b>	56,5	61,8	<b>118,3</b>
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>332,3</b>	<b>76,1</b>	<b>54,6</b>	<b>28,3</b>	<b>57,5</b>	<b>106,6</b>	<b>37,9</b>	<b>361,0</b>	<b>488,6</b>	<b>505,6</b>	<b>994,2</b>

<sup>a</sup> Approvisionnement, services de transport, travaux de construction et de génie qui appuient tous les programmes de l'Office.

<sup>b</sup> Services de gestion et d'administration qui appuient tous les programmes de l'Office, ainsi que différents fonds de réserve devant être consacrés aux programmes lors de l'exercice biennal, en plus des ajustements des années précédentes.

**Tableau 11**  
**Contributions en espèces et en nature reçues de gouvernements**  
**et de la Communauté européenne**

(1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2004)

(Montants encaissés, en dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Total des contributions 2003</i>	<i>Contributions 2004</i>			
		<i>Budget ordinaire</i>	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>
Afrique du Sud	120 000	148 478	–	–	148 478
Algérie	–	20 000	–	–	20 000
Allemagne	11 408 144	6 400 579	1 866 499	1 089 819	9 356 897
Arabie saoudite	11 800 000	1 800 000	–	–	1 800 000
Australie	3 080 860	3 104 221	1 839 400	–	4 943 621
Autriche	778 295	605 000	1 279 825	–	1 884 825
Bahreïn	30 000	30 000	–	–	30 000
Belgique	3 291 977	2 509 624	3 036 168	–	5 545 792
Brunéï Darussalam	10 000	–	–	–	–
Canada	7 480 824	7 633 552	1 967 823	5 958 759	15 560 134
Chili	–	10 000	–	–	10 000
Chine	59 985	79 985	–	–	79 985
Chypre	46 060	31 350	–	–	31 350
Colombie	–	2 500	–	–	2 500
Danemark	9 865 110	8 504 104	2 024 637	255 878	10 784 619
Égypte	20 000	10 000	–	–	10 000
Émirats arabes unis	2 276 199	500 000	–	–	500 000
Espagne	3 426 454	3 985 411	1 211 894	296 199	5 493 504
États-Unis d'Amérique	126 000 802	83 968 111	40 000 000	3 448 201	127 416 312
Finlande	3 457 850	3 109 453	1 417 647	–	4 527 100
France	3 073 455	3 737 891	487 805	235 809	4 461 505
Grèce	400 000	400 000	–	–	400 000
Inde	4 971	11 547	–	–	11 547
Indonésie	–	10 000	–	–	10 000
Irlande	3 511 097	1 888 620	663 130	–	2 551 750
Islande	40 000	45 000	–	–	45 000
Italie	11 409 632	9 283 820	–	1 529 140	10 812 960
Japon	9 130 401	8 629 169	1 517 468	1 149 279	11 295 917
Jordanie	445 562	629 606	–	–	629 606
Koweït	1 499 972	1 500 000	–	–	1 500 000
Liban	15 360	–	–	–	–
Liechtenstein	–	24 000	–	–	24 000
Luxembourg	2 524 954	1 951 220	243 605	4 221	2 199 046

<i>Source</i>	<i>Total des contributions 2003</i>	<i>Contributions 2004</i>			
		<i>Budget ordinaire</i>	<i>Appel d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Total</i>
Malaisie	25 000	25 000	–	–	25 000
Maldives	1 000	1 000	–	–	1 000
Malte	–	12 000	–	–	12 000
Maroc	24 000	–	–	–	–
Mexique	–	10 000	–	–	10 000
Monaco	5 000	5 000	–	–	5 000
Namibie	–	2 000	–	–	2 000
Norvège	17 610 073	14 925 373	4 684 294	–	19 609 667
Nouvelle-Zélande	397 773	211 440	509 520	–	720 960
Oman	25 000	30 000	–	–	30 000
Palestine	826 172	699 927	–	40 000	739 927
Pays-Bas	14 687 640	13 978 673	3 359 179	700 451	18 038 302
Pologne	20 000	20 000	–	–	20 000
Portugal	100 000	100 000	–	–	100 000
Qatar	35 000	35 000	–	–	35 000
République arabe syrienne	27 606	120 394	–	–	120 394
République de Corée	100 000	300 000	–	355 376	655 376
République tchèque	35 808	41 096	–	–	41 096
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	33 842 527	15 833 805	24 148 269	791 987	40 774 061
Saint-Siège	–	20 000	–	–	20 000
Suède	24 647 731	26 157 895	5 617 387	–	31 775 282
Suisse	9 125 236	6 368 254	3 680 000	1 389 381	11 437 635
Thaïlande	30 000	30 000	–	–	30 000
Tunisie	9 524	9 956	–	–	9 956
Turquie	200 000	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>316 983 056</b>	<b>229 480 054</b>	<b>99 554 551</b>	<b>17 244 499</b>	<b>346 299 103</b>
Communauté européenne	80 713 139	90 805 738	10 119 486	3 032 358	103 957 583
<b>Total général</b>	<b>397 696 195</b>	<b>320 285 792</b>	<b>109 674 037</b>	<b>20 276 857</b>	<b>450 256 686</b>



Tableau 12  
**Membres du personnel arrêtés et détenus**

(1<sup>er</sup> juillet 2004-30 juin 2005)

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie (détenus par les autorités israéliennes)</i>	<i>Cisjordanie (détenus par les autorités palestiniennes)</i>	<i>Bande de Gaza (détenus par les autorités israéliennes)</i>	<i>Bande de Gaza (détenus par les autorités palestiniennes)</i>	<b>Total</b>
Arrêtés et détenus libérés sans inculpation ou jugement	3	2	2	9	3	–	1	<b>20</b>
Arrêtés et détenus libérés après inculpation ou jugement	–	–	–	4	1	–	–	<b>5</b>
Toujours détenus au 30 juin 2004	–	–	1	17 <sup>a</sup>	1	1 <sup>b</sup>	–	<b>20<sup>c</sup></b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>45</b>

<sup>a</sup> Treize des membres du personnel détenus ont été arrêtés durant la période couverte par les rapports précédents.

<sup>b</sup> Ce membre du personnel est détenu depuis une période examinée dans un rapport précédent.

<sup>c</sup> Trois membres du personnel détenus depuis des périodes examinées lors de précédents rapports ont été libérés avant la période examinée dans le précédent rapport, mais leur remise en liberté n'avait pas encore été signalée.

Tableau 13  
**Personnel de l'Office<sup>a</sup>**

(Au 30 juin 2005)

<i>Programme</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Siège (Amman)</i>	<i>Siège (bande de Gaza)</i>	<i>Bureau de liaison (New York)</i>	<i>Bureau de liaison (Genève)</i>	<b>Total</b>
Éducation	4 928	1 814	2 322	2 616	6 524	71	–	–	–	<b>18 275</b>
Santé	908	536	465	687	1 057	11	–	–	–	<b>3 664</b>
Aide d'urgence et services sociaux	140	110	89	113	198	12	–	–	–	<b>662</b>
Divers	251	278	251	466	756	120	145	–	–	<b>2 267</b>
<b>Total (personnel local)</b>	<b>6 227</b>	<b>2 738</b>	<b>3 127</b>	<b>3 882</b>	<b>8 535</b>	<b>214</b>	<b>145</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24 868</b>
<b>Total (personnel International)</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>26</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>136</b>
<b>Effectifs sociaux</b>	<b>6 233</b>	<b>2 745</b>	<b>3 135</b>	<b>3 909</b>	<b>8 547</b>	<b>240</b>	<b>190</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>25 004</b>

<sup>a</sup> Personnel en mission non compris.

## Annexe II

Documents pertinents de l'Assemblée générale  
et d'autres organes de l'ONU

## 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>
194 (III)	11 décembre 1948	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
212 (III)	19 novembre 1948	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
302 (IV)	8 décembre 1949	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
393 (V)	2 décembre 1950	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
513 (VI)	26 janvier 1952	3331 (XXIX) A à D	17 décembre 1974
614 (VII)	6 novembre 1952	3419 (XXX) A à D	8 décembre 1975
720 (VIII)	27 novembre 1953	31/15 A à E	23 novembre 1976
818 (IX)	4 décembre 1954	32/90 A à F	13 décembre 1977
916 (X)	3 décembre 1955	33/112 A à F	18 décembre 1978
1018 (XI)	28 février 1957	34/52 A à F	23 novembre 1979
1191 (XII)	12 décembre 1957	35/13 A à F	3 novembre 1980
1315 (XIII)	12 décembre 1958	36/146 A à H	16 décembre 1981
1456 (XIV)	9 décembre 1959	37/120 A à K	16 décembre 1982
1604 (XV)	21 avril 1961	38/83 A à K	15 décembre 1983
1725 (XVI)	20 décembre 1961	39/99 A à K	14 décembre 1984
1856 (XVII)	20 décembre 1962	40/165 A à K	16 décembre 1985
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	41/69 A à K	3 décembre 1986
2002 (XIX)	10 février 1965	42/69 A à K	2 décembre 1987
2052 (XX)	15 décembre 1965	43/57 A à J	6 décembre 1988
2154 (XXI)	17 novembre 1966	44/47 A à K	8 décembre 1989
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	45/73 A à K	11 décembre 1990
2341 (XXII) A et B	19 décembre 1967	46/46 A à K	9 décembre 1991
2452 (XXIII) A à C	19 décembre 1968	47/69 A à K	14 décembre 1992
2535 (XXIV) A à C	10 décembre 1969	48/40 A à J	10 décembre 1993
2656 (XXV)	7 décembre 1970	49/21 B	2 décembre 1994
2672 (XXV) A à D	8 décembre 1970	49/35 A à G	9 décembre 1994
2728 (XXV)	15 décembre 1970	49/21 O	21 avril 1995

<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>
2791 (XXVI)	6 décembre 1971	50/28 A à G	6 décembre 1995
2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971	51/124 à 51/130	13 décembre 1996
2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972	52/57 à 52/63	10 décembre 1997
		53/46 à 53/52	3 décembre 1998
		54/69 à 54/75	15 décembre 1999
		55/123 à 55/128	8 décembre 2000
		56/52 à 56/58	10 décembre 2001
		57/117 à 57/123	11 décembre 2002
		58/91 à 58/95	17 décembre 2003
		59/117 à 59/120	10 décembre 2004

## 2. Décisions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>
36/462 .....	16 mars 1982
48/417 .....	10 décembre 1993

## 3. Rapports du Commissaire général de l'Office

2000

*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 13 (A/55/13)*

2001

*Ibid., cinquante-sixième session, Supplément n° 13 et additif (A/56/13 et Add.1)*

2002

*Ibid., cinquante-septième session, Supplément n° 13 (A/57/13)*

2003

*Ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 13 et additif (A/58/13 et Add.1)*

2004

*Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 13 (A/59/13)*

## 4. Rapports financiers et états financiers vérifiés (biennaux)

2000

*Document officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 5C (A/55/5/Add.3)*

2002

*Ibid., cinquante-septième session, Supplément n° 5C (A/57/5/Add.3)*

2004

Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 5C (A/59/5/Add.3)

**5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine**

2000

A/55/329

2001

A/56/290

2002

A/57/294

2003

A/58/256

2004

A/59/260

**6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office**

2000

A/55/456

2001

A/56/430

2002

A/57/462

2003

A/58/450

2004

A/59/442

**7. Rapports du Secrétaire général**

2000

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 54/71, 54/72, 54/74 et 54/75 de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1999, à savoir respectivement :

- |          |   |
|----------|---|
| A/55/391 | (Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures)  |
| A/55/402 | (Offres de subventions et de bourses d'études supérieures et de formation professionnelle faites aux réfugiés de Palestine par les États Membres) |
| A/55/428 | (Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens)   |
| A/55/425 | (Université de Jérusalem « Al Qods » pour les réfugiés de Palestine)  |

## 2001

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 55/125, 55/126, 55/128 et 55/129 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 2000, à savoir respectivement :

- A/56/382 (Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures)
- A/56/375 (Offres de subventions et de bourses d'études supérieures et de formation professionnelle faites aux réfugiés de Palestine par les États Membres)
- A/56/420 (Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens)
- A/56/421 (Université de Jérusalem « Al Qods » pour les réfugiés de Palestine)

## 2002

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 56/54, 56/55, 56/57 et 56/58 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 2001, à savoir respectivement :

- A/57/338 (Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures)
- A/57/282 (Offres de subventions et de bourses d'études supérieures et de formation professionnelle faites aux réfugiés de Palestine par les États Membres)
- A/57/455 (Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens)
- A/57/456 (Université de Jérusalem « Al Qods » pour les réfugiés de Palestine)

## 2003

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 57/119, 57/120, 57/122 et 57/123 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 2002, à savoir respectivement :

- A/58/119 (Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures)
- A/58/339 (Offres de subventions et de bourses d'études supérieures et de formation professionnelle faites aux réfugiés de Palestine par les États Membres)
- A/58/206 (Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens)
- A/58/205 (Université de Jérusalem « Al Qods » pour les réfugiés de Palestine)

2004

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 58/92 et 58/94 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 2003, à savoir respectivement :

- A/59/151 (Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures)
- A/59/279 (Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens )

## 8. Notes du Secrétaire général

1996

- A/51/495 (Note du Secrétaire général contenant le rapport spécial du Commissaire général sur la crise financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).
- 

